

Mieux pour

la connectivité  
l'environnement  
la sécurité  
le réseau  
le service  
la technologie  
l'éducation  
la croissance  
la vie au travail  
les collectivités  
la santé mentale  
le contenu média  
le monde  
la création de valeur  
les investissements  
les opportunités

Dans la présente notice annuelle, les expressions *nous*, *notre/nos*, *la société* et *BCE* désignent, selon le contexte, BCE Inc. ou, collectivement, BCE Inc., Bell Canada, leurs filiales, leurs partenariats et leurs entreprises associées. *Bell* désigne, selon le contexte, Bell Canada ou, collectivement, Bell Canada, ses filiales, ses partenariats et ses entreprises associées.

Toute rubrique ou section des rapports de gestion des exercices 2020, 2021 et 2022 de BCE (rapport de gestion 2020 de BCE, rapport de gestion 2021 de BCE et rapport de gestion 2022 de BCE, respectivement) et toute rubrique ou section des états financiers consolidés 2022 de BCE mentionnées dans la présente notice annuelle sont intégrées par renvoi aux présentes. Aucun autre document ne devrait être considéré comme étant intégré par renvoi dans la présente notice annuelle. Le rapport de gestion 2020 de BCE, le rapport de gestion 2021 de BCE, le rapport de gestion 2022 de BCE et les états financiers consolidés 2022 de BCE ont été déposés auprès des autorités provinciales canadiennes en valeurs mobilières (disponibles à [sedar.com](https://www.sedar.com)) et auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (SEC) en tant qu'annexes aux rapports annuels de BCE sur formulaire 40-F (disponibles à [sec.gov](https://www.sec.gov)). Ils sont également disponibles sur le site Web de BCE à [BCE.ca](https://www.bce.ca).

Sauf indication contraire dans les présentes, les documents et autres informations présentés sur le site Web de BCE ou tout autre site mentionné sur le site Web de BCE ou encore dans la présente notice annuelle ne font pas partie de cette notice annuelle et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes. Plus précisément, mais sans s'y limiter, le rapport annuel intégré de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 et le rapport GIFCC sur les risques et occasions de BCE liés aux changements climatiques ne font pas partie de cette notice annuelle et ne sont pas intégrés par renvoi dans les présentes.

Sauf indication contraire, les montants en dollars sont en dollars canadiens. L'information contenue dans la présente notice annuelle est arrêtée au 2 mars 2023, sauf indication contraire et à l'exception de l'information contenue dans les documents intégrés par renvoi et arrêtée à une autre date.

# Table des matières

	Notice annuelle	Rubriques ou sections du rapport de gestion et des états financiers intégrées par renvoi (renvoi aux pages du rapport financier annuel 2022 de BCE, sauf indication contraire)
<b>1</b>	<b>Mise en garde concernant les déclarations prospectives</b> .....	2 ..... 32; 39; 67; 69; 93 à 103
<b>2</b>	<b>Structure de la société</b> .....	4
2.1	Constitution en société et siège social.....	4
2.2	Filiales.....	4
<b>3</b>	<b>Description de nos activités</b> .....	5
3.1	Sommaire général.....	5 ..... 14 à 18; 47; 55; 59; 66 et 67; 69; 87
3.2	Impératifs stratégiques.....	7 ..... 33 à 37
3.3	Avantages concurrentiels.....	7 ..... 34 et 35
3.4	Commercialisation et canaux de distribution.....	12
3.5	Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus.....	14
3.6	Réseaux.....	14
3.7	Personnel.....	17
3.8	Responsabilité d'entreprise.....	18 ..... 22 à 32
3.9	Environnement concurrentiel.....	23 ..... 40 à 44; 56 et 57; 61 et 62; 64 et 65; 68; 70
3.10	Cadre réglementaire.....	23 ..... 88 à 92
3.11	Immobilisations incorporelles.....	23
<b>4</b>	<b>Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices</b> .....	25
4.1	Transactions.....	25
4.2	Faits récents touchant notre société.....	26 ..... 18 à 21; 33 à 37; 38 à 42 <sup>(1)</sup> ; 51 à 55 <sup>(1)</sup> ; 38 à 41 <sup>(2)</sup> ; 50 à 54 <sup>(2)</sup>
4.3	Cadre réglementaire.....	26 ..... 88 à 92; 108 à 111 <sup>(1)</sup> ; 103 à 107 <sup>(2)</sup>
<b>5</b>	<b>Notre structure du capital</b> .....	27
5.1	Titres de BCE.....	27 ..... 162 et 163
5.2	Titres d'emprunt de Bell Canada.....	28 ..... 152 et 153
5.3	Notations.....	29
5.4	Négociation de nos titres.....	32
<b>6</b>	<b>Dividendes et politique de distribution de dividendes</b> .....	34 ..... 19 à 21; 109 à 114
<b>7</b>	<b>Membres du conseil d'administration et de la haute direction</b> .....	36
7.1	Membres du conseil d'administration.....	36
7.2	Membres de la haute direction.....	37
7.3	Actionnariat des membres du conseil d'administration et de la haute direction.....	37
<b>8</b>	<b>Litiges</b> .....	38
<b>9</b>	<b>Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes</b> .....	41
<b>10</b>	<b>Intérêts des experts</b> .....	41
<b>11</b>	<b>Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres</b> .....	41
<b>12</b>	<b>Pour des renseignements supplémentaires</b> .....	41
<b>13</b>	<b>Annexe 1 – Information sur le comité d'audit</b> .....	42
<b>14</b>	<b>Annexe 2 – Charte du comité d'audit</b> .....	44

(1) Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2021 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (rapport annuel 2021 de BCE).

(2) Renvois à des rubriques ou sections du rapport de gestion 2020 de BCE faisant partie du rapport annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 (rapport annuel 2020 de BCE).

# 1 Mise en garde concernant les déclarations prospectives

Certaines déclarations faites dans la présente notice annuelle constituent des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, des déclarations concernant l'objectif de croissance du dividende de BCE le dividende en actions ordinaires annualisé et le ratio de distribution pour 2023, les plans de déploiement du réseau de BCE et les dépenses d'investissement y afférentes prévues, de même que les avantages qui devraient en découler, nos objectifs en matière de réduction des émissions de carbone et de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), notamment notre objectif d'atteindre la carboneutralité en 2025 et d'atteindre nos cibles basées sur la science d'ici 2026 ou 2030, selon le cas, nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques, ainsi que d'autres déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Une déclaration est dite prospective lorsqu'elle utilise les connaissances actuelles et les prévisions du moment pour formuler une déclaration touchant l'avenir. Habituellement, les termes comme *hypothèse*, *but*, *orientation*, *objectif*, *perspective*, *projet*, *stratégie*, *cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel et l'emploi de certains verbes tels que *viser*, *s'attendre à*, *croire*, *prévoir*, *avoir l'intention de*, *planifier*, *chercher à* et *aspirer à*, permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux « dispositions refuges » prévues dans les lois canadiennes applicables en matière de valeurs mobilières et dans la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

**Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle décrivent nos attentes en date du 2 mars 2023 et, par conséquent, pourraient changer après cette date.** Sauf dans la mesure où les lois applicables en matière de valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser ces déclarations prospectives, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs, ni pour toute autre raison.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives et que nos perspectives commerciales, objectifs, plans et priorités stratégiques ne soient pas atteints. Ces déclarations ne représentent pas une garantie de la performance ni des événements futurs, et nous mettons en garde le lecteur contre le risque que représente le fait de s'appuyer sur ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives qui figurent dans cette notice annuelle sont présentées dans le but d'aider les investisseurs et les autres parties à comprendre nos objectifs, nos priorités stratégiques, nos perspectives commerciales, ainsi que le contexte dans lequel nous prévoyons exercer nos activités. Le lecteur est donc mis en garde contre le fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

Sous réserve de divers facteurs, y compris, sans s'y limiter, les conséquences futures de la conjoncture économique, de la pandémie de COVID-19 et des événements géopolitiques, lesquelles sont difficiles à prévoir, nous jugeons que les hypothèses sur lesquelles les déclarations prospectives qui figurent dans la présente notice annuelle reposent étaient raisonnables au 2 mars 2023. Il y a lieu de se reporter en particulier aux sous-sections *Hypothèses du rapport de gestion 2022* de BCE aux pages 32, 39, 67 et 69 du rapport financier annuel de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (rapport financier annuel 2022 de BCE), pour une analyse de certaines des principales hypothèses relatives à l'économie, au marché et aux activités d'exploitation et autres hypothèses que nous avons formulées dans la préparation de ces déclarations prospectives. Si nos hypothèses se révélaient inexactes, nos résultats réels pourraient être considérablement différents de ce que nous prévoyons.

Les principaux facteurs de risque en conséquence desquels les résultats ou les événements réels pourraient différer de façon significative de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les déclarations prospectives mentionnées précédemment et les autres déclarations prospectives contenues dans la présente notice annuelle, comprennent, sans s'y limiter : l'impact négatif de conditions économiques défavorables, notamment

une récession potentielle, et les pressions inflationnistes sur les coûts qui en découlent, la hausse des taux d'intérêt ainsi que la volatilité des marchés financiers et des capitaux; les répercussions négatives des conditions défavorables associées à la pandémie de COVID-19 et aux événements géopolitiques; la baisse du niveau des dépenses des entreprises et des consommateurs et l'incidence défavorable connexe sur la demande de nos produits et services et sur les prix de ceux-ci; les initiatives, les procédures et les décisions réglementaires ainsi que les consultations gouvernementales et les positions gouvernementales qui nous touchent et qui touchent nos activités, notamment en ce qui a trait à l'accès obligatoire aux réseaux, aux ventes aux enchères de spectre, à l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, à l'approbation des acquisitions, à l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, aux exigences relatives à la propriété étrangère, aux obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et au contrôle du piratage de droits d'auteurs; l'incapacité à mettre en œuvre des cadres de conformité améliorés et à respecter les obligations légales et réglementaires; un règlement défavorable des litiges; l'intensité de l'activité de nos concurrents et l'incapacité à réagir efficacement à cette dynamique concurrentielle en pleine évolution; le rythme de substitution technologique et la présence d'autres fournisseurs de services qui contribuent aux perturbations et à la désintermédiation dans chacun de nos secteurs d'activité; l'évolution des habitudes de la clientèle et l'expansion des solutions infonuagiques de télévision par contournement et les autres solutions; les pressions exercées sur le marché publicitaire en raison de la conjoncture économique, de la fragmentation des marchés et de l'offre de services numériques non traditionnels/mondiaux; l'augmentation des coûts du contenu et les obstacles à notre capacité à acquérir ou à concevoir du contenu de premier plan; la hausse du taux de pénétration des téléphones intelligents au Canada et la baisse ou le ralentissement de l'immigration; l'incapacité à protéger nos actifs corporels et incorporels contre des événements comme des atteintes à la sécurité de l'information, l'accès ou l'entrée non autorisés, des incendies et des catastrophes naturelles; l'incapacité à mettre en place une gouvernance efficace des données; l'incapacité à faire évoluer et à transformer nos réseaux, nos systèmes et nos activités au moyen de technologies de prochaine génération tout en aplanissant notre structure de coûts; l'incapacité à créer une expérience client positive; l'incapacité à attirer, à perfectionner et à conserver une équipe diversifiée et talentueuse capable de faire avancer nos impératifs stratégiques; l'incapacité à gérer de manière adéquate les questions de santé et de sécurité; les interruptions de travail et les pénuries de main-d'œuvre; l'incapacité à maintenir des réseaux opérationnels; le risque que nous puissions devoir engager des dépenses d'investissement importantes, afin de fournir une capacité supplémentaire et de réduire la congestion sur nos réseaux;

l'incapacité d'assurer une constance du service en raison de pannes ou de ralentissements du réseau, de la défaillance d'autres infrastructures ou d'interruptions dans la prestation des services; les interruptions ou les pannes de service attribuables à l'infrastructure existante et la possibilité qu'une instabilité soit observée au fur et à mesure que s'effectue la transition vers des réseaux filaires et sans fil convergents et des technologies plus récentes; notre incapacité, ou celle d'autres entreprises de télécommunications sur lesquelles nous comptons pour fournir des services, à effectuer les tests, la maintenance, le remplacement ou les mises à niveau prévus et adéquats de nos réseaux, équipements et autres installations, ou des leurs, ce qui pourrait perturber nos activités, notamment en occasionnant des pannes du réseau ou des défaillances d'autres infrastructures; les événements liés à la fonctionnalité de nos réseaux, de nos systèmes de TI, de notre équipement et de nos autres installations, ainsi que notre capacité à les protéger, à les tester, à les maintenir, à les remplacer et à les mettre à niveau; la complexité de nos activités; l'incapacité à mettre en œuvre ou à maintenir des processus et des systèmes de technologies de l'information (TI) très performants; les risques liés au matériel en orbite et les autres risques opérationnels auxquels sont exposés les satellites utilisés pour fournir notre service de télévision (télé) par satellite; notre dépendance aux tiers fournisseurs, aux impartiteurs et aux consultants qui nous fournissent de façon ininterrompue les produits et services dont nous avons besoin pour exercer nos activités; la défaillance de nos processus de sélection, de gouvernance et de surveillance des fournisseurs, y compris notre gestion du risque lié aux fournisseurs en ce qui a trait à la sécurité, à la gouvernance des données et à l'approvisionnement responsable; la qualité de nos produits et de nos services et la mesure dans laquelle ils peuvent comporter des défauts de fabrication ou ne pas être conformes aux normes et aux règlements gouvernementaux applicables; les risques d'atteinte à la réputation et l'incapacité d'intégrer de manière efficace les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans notre stratégie commerciale et nos activités; l'incapacité à prendre des mesures appropriées pour nous adapter aux impacts environnementaux actuels et émergents, y compris les changements climatiques; les pandémies, épidémies et autres risques pour la santé, y compris les préoccupations en matière de santé relatives aux émissions de radiofréquences par des appareils et des équipements de communication sans fil; l'incapacité à gérer adéquatement les enjeux sociaux; l'incapacité à développer et à mettre en œuvre de solides pratiques de gouvernance d'entreprise; divers facteurs internes et externes qui pourraient jeter un doute sur notre capacité à atteindre nos cibles en matière de facteurs ESG, notamment celles liées à la réduction des émissions de GES et à la diversité, à l'équité, à l'inclusion et à l'appartenance; l'incapacité à accéder à des sources de capital adéquates et à générer des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation suffisants pour répondre à nos besoins de liquidités, financer les dépenses d'investissement et soutenir la croissance planifiée; l'impossibilité de garantir que des dividendes seront déclarés par le conseil d'administration de BCE (le Conseil de BCE) ou que le dividende sur actions ordinaires sera majoré; l'incapacité à gérer les différents risques de crédit, de liquidité et de marché; l'incapacité à réduire les coûts, ainsi que toute augmentation imprévue de coûts; l'incapacité à faire évoluer nos pratiques afin d'effectuer un suivi et un contrôle efficaces des activités frauduleuses; des impôts nouvellement exigés ou plus élevés découlant de l'adoption de nouvelles lois fiscales ou de modifications apportées aux lois fiscales existantes ou à leur interprétation, et l'incapacité à prévoir l'issue des audits gouvernementaux; l'incidence d'un certain nombre de facteurs sur nos états financiers et nos estimations; et la volatilité des obligations au titre des prestations de retraite et l'accroissement des cotisations aux régimes d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces facteurs de risque et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon significative des attentes exprimées ou sous-entendues dans nos déclarations prospectives sont présentés dans cette notice annuelle et dans le rapport de gestion 2022 de BCE, en particulier à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, aux pages 93 à 103 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

Les déclarations prospectives que contient la présente notice annuelle pour les périodes postérieures à 2023 reposent sur des hypothèses et des estimations à plus long terme que les déclarations prospectives pour l'exercice 2023 et présentent donc une plus grande incertitude. En particulier, nos cibles de réduction des émissions de GES et en matière d'engagement des fournisseurs sont établies d'après un certain nombre d'hypothèses, y compris, sans s'y limiter, les principales hypothèses suivantes : la mise en œuvre de diverses initiatives d'entreprise et commerciales visant à réduire la consommation d'électricité et de carburant et à réduire les autres émissions de GES directes et indirectes; aucune nouvelle initiative d'entreprise ni acquisition ou vente d'entreprises ou de technologies qui augmenterait considérablement le niveau prévu des émissions de GES; la capacité d'acheter des crédits carbone et des certificats d'énergie renouvelable crédibles et suffisants afin de compenser ou de réduire davantage nos émissions de GES, si cela est nécessaire et au moment opportun; aucune incidence négative sur le calcul de nos émissions de GES découlant de précisions ou de modifications apportées aux normes internationales ou à la méthodologie que nous utilisons pour calculer les émissions de GES; aucun changement à apporter à nos cibles basées sur la science conformément à la méthodologie de la Science Based Targets initiative (SBTi) qui augmenterait les coûts pour atteindre nos cibles mises à jour ou qui rendrait nos cibles inatteignables compte tenu des besoins liés à nos activités; et une participation et une collaboration suffisantes de nos fournisseurs pour l'établissement de leurs propres cibles basées sur la science, aucun changement significatif dans la répartition de nos dépenses par fournisseur et une collaboration suffisante avec nos partenaires pour la réduction de leurs propres émissions de GES.

Les déclarations prospectives pour les périodes postérieures à 2023 supposent de plus, sauf indication contraire, que les risques décrits plus haut et à la rubrique 9, *Risques d'entreprise*, du rapport de gestion 2022 de BCE demeureront essentiellement inchangés pour ces périodes, sauf en ce qui a trait à la réduction présumée des risques liés à la pandémie de COVID-19 au cours des exercices à venir.

Le lecteur est prié de tenir compte du fait que les risques décrits précédemment ne sont pas les seuls risques susceptibles de nous toucher. D'autres risques et incertitudes que, pour l'instant, nous ignorons ou jugeons négligeables pourraient également avoir une incidence défavorable significative sur nos activités, notre situation financière, notre situation de trésorerie, nos résultats financiers ou notre réputation. Nous envisageons régulièrement des opérations potentielles comme des acquisitions, des cessions, des fusions, des regroupements d'entreprises, des investissements, des monétisations, des coentreprises ou d'autres transactions, qui pourraient être importantes. Sauf indication contraire de notre part, les déclarations prospectives ne tiennent pas compte de l'effet potentiel de telles opérations ni d'éléments exceptionnels qui pourraient être annoncés ou survenir après le 2 mars 2023. L'incidence financière de ces transactions et de ces éléments exceptionnels peut s'avérer complexe et dépend de faits particuliers à chacun d'eux. Nous ne pouvons donc décrire de manière significative l'incidence prévue ni la présenter de la même façon que les risques connus touchant nos activités.

## 2 Structure de la société

### 2.1 Constitution en société et siège social

BCE Inc. a été constituée en société par actions en 1970 et prorogée en 1979 sous le régime de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est régie par un certificat et des statuts de fusion datés du 1<sup>er</sup> août 2004, tels qu'ils ont été modifiés par : a) un certificat et des statuts d'arrangement datés du 10 juillet 2006 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement qui prévoit la distribution par BCE Inc. à ses actionnaires de parts du Fonds de revenu Bell Aliant Communications régionales et pour consolider les actions ordinaires en circulation de BCE Inc.; b) un certificat et des statuts de modification datés du 25 janvier 2007 pour effectuer la mise en œuvre d'un plan d'arrangement lié à l'échange des actions privilégiées de Bell Canada

contre des actions privilégiées de BCE Inc.; c) un certificat et des statuts de modification datés du 29 juin 2011 pour la création de deux séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang à dividende cumulatif, rachetables, de BCE Inc. (les actions privilégiées de premier rang ou les actions privilégiées); et d) des certificats et des statuts de modification datés du 22 septembre 2014 et du 11 novembre 2014 pour la création de six séries supplémentaires d'actions privilégiées de premier rang de BCE Inc. Le bureau principal et le siège social de BCE Inc. sont situés au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, Verdun (Québec) H3E 3B3.

### 2.2 Filiales

Le tableau suivant présente les principales filiales de BCE Inc. au 31 décembre 2022, qui sont toutes constituées en société par actions au Canada, et le pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait directement ou indirectement dans ces filiales à cette date. BCE Inc. a d'autres filiales qui ne sont pas présentées dans le tableau puisqu'elles représentaient, individuellement, 10 % ou moins du total

de ses actifs consolidés et 10 % ou moins du total de ses produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2022. Dans l'ensemble, ces autres filiales représentent 20 % ou moins du total de nos actifs consolidés et 20 % ou moins du total de nos produits d'exploitation consolidés au 31 décembre 2022.

Filiale	Pourcentage de titres avec droit de vote que BCE Inc. détenait au 31 décembre 2022 <sup>(1)</sup>
Bell Canada	100 %
Bell Mobilité Inc.	100 %
Bell Média Inc.	100 %

(1) Au 31 décembre 2022, BCE Inc. détenait directement 94,1 % des titres avec droit de vote de Bell Canada et, indirectement, la tranche restante de 5,9 % par l'intermédiaire de Bell MTS Inc., sa filiale entièrement détenue. BCE Inc. détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de : i) Bell Mobilité Inc. (Bell Mobilité) par l'intermédiaire de Bell Canada, qui pour sa part détenait indirectement tous les titres avec droit de vote de Bell Mobilité par l'intermédiaire de Holding Bell Mobilité Inc., sa filiale entièrement détenue, et ii) Bell Média Inc. (Bell Média) par l'intermédiaire de Bell Canada.

## 3 Description de nos activités

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui a trait à nos plans en matière de déploiement du réseau et de dépenses d'investissement, à nos objectifs en matière de réduction des émissions de carbone et de réduction des émissions de GES, à notre objectif d'atteindre la carboneutralité en 2025 et d'atteindre nos cibles basées sur la science d'ici 2026 ou 2030, selon le cas, à nos perspectives commerciales, à nos objectifs, à nos projets et à nos priorités stratégiques. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

### Conjoncture économique, pandémie de COVID-19 et événements géopolitiques

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, et permet à la société d'assurer une croissance continue et d'être un leader en matière d'innovation. Par le truchement de notre initiative Mieux pour tous, nous investissons dans l'amélioration du présent et de l'avenir en soutenant l'épanouissement social et économique de nos collectivités. Grâce à nos initiatives de déploiement des réseaux, que ce soit dans les communautés éloignées ou dans les grands centres urbains, ainsi qu'à nos investissements dans les initiatives en santé mentale, dans la durabilité environnementale et dans des milieux de travail engagés, nous voulons créer un monde florissant, prospère et plus connecté d'un océan à l'autre.

La pandémie de COVID-19 a eu des effets importants sur nos activités. Les mesures d'urgence instaurées au Canada à compter de mars 2020 pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont gravement perturbé les activités commerciales et de vente au détail dans la plupart des secteurs de l'économie, en plus d'avoir une incidence défavorable et généralisée sur notre performance financière et opérationnelle pour la majeure partie de 2020. En 2021, notre performance financière et opérationnelle s'est améliorée de façon constante, malgré la persistance des effets défavorables de la pandémie de COVID-19 durant tout l'exercice, grâce à notre solide exécution opérationnelle et à l'assouplissement des restrictions gouvernementales au deuxième semestre de l'exercice. En 2022, les effets défavorables de la pandémie de COVID-19 sur notre

performance financière et opérationnelle ont continué de s'atténuer grâce à notre exécution opérationnelle et à la levée de la plupart des restrictions de santé publique au cours de l'exercice. Bien que nous nous attendions à ce que la pandémie continue d'avoir une incidence, quoique dans une moindre mesure, sur nos activités, nous avons adapté de nombreux aspects de nos activités, et avons notamment accru nos capacités de vente numérique et amélioré nos outils libre-service, et nous continuons de nous adapter aux modes d'exploitation de l'avenir.

L'incertitude macroéconomique a également exercé des pressions sur certains secteurs de nos activités. Les perturbations des chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, qui ont commencé à s'intensifier au cours du deuxième semestre de 2021 et qui ont été exacerbées par les événements géopolitiques de 2022, ont eu une incidence sur la disponibilité de l'équipement de transmission de données dans les services d'affaires et les dépenses connexes dans les nouveaux services effectuées par nos grandes entreprises clientes. Nous prévoyons une amélioration de la situation au cours du deuxième semestre de 2023. En outre, la demande et les dépenses pour les services publicitaires dans l'ensemble du secteur des médias nord-américain en 2022 ont subi l'incidence de la conjoncture économique défavorable et des perturbations des chaînes d'approvisionnement. Plus particulièrement, la demande de publicité à la télévision et à la radio s'est affaiblie en raison de l'inflation qui est demeurée élevée, des craintes de récession éventuelle et des problèmes liés aux chaînes d'approvisionnement dans certains secteurs verticaux clés de la consommation, comme le secteur automobile. Nous nous attendons à une reprise graduelle du marché de la publicité au cours du deuxième semestre de 2023.

### 3.1 Sommaire général

BCE est la plus grande entreprise de communications du Canada, fournissant à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications. Nos résultats sont présentés selon trois secteurs : Services sans fil de Bell, Services sur fil de Bell et Bell Média. Avec prise d'effet pour nos résultats du premier trimestre de 2023, nos anciens secteurs d'exploitation Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell seront combinés pour former un seul secteur à présenter appelé Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT). Bell Média demeure un secteur d'exploitation distinct et n'est pas touché. Se reporter à la section *Changements apportés à la présentation de l'information sectorielle en 2023* ci-dessous pour plus de précisions.

Services sans fil de Bell comprend les produits d'exploitation tirés des services sans fil et les ventes des produits sans fil ainsi que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source (Bell) Électronique inc. (La Source). Les services sans fil sont fournis à notre clientèle résidentielle ainsi qu'à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes partout au Canada.

Services sur fil de Bell comprend les produits tirés des services de données (dont les services d'accès Internet, les services de télévision sur protocole Internet, ou télé IP, les services infonuagiques et les services aux entreprises), des services voix ainsi que d'autres services de télécommunications et les produits tirés des ventes de produits sur fil. Ces services sont fournis à notre clientèle résidentielle et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité à la clientèle d'affaires sont offerts à l'échelle nationale canadienne. En outre, ce secteur comprend les résultats de nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications.

Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur à une clientèle à l'échelle nationale canadienne. La majeure partie des produits est générée par la publicité et les frais d'abonnement.

De l'information additionnelle à l'égard de nos activités d'exploitation ainsi que des produits et des services que nous offrons est présentée à la section 1.2, *À propos de BCE*, du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 14 à 18 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

En plus de nos secteurs opérationnels, nous détenons également des participations dans un certain nombre d'actifs, notamment :

- une participation indirecte de 37,5 % dans Maple Leaf Sports & Entertainment Ltd. (MLSE)<sup>(1)</sup>, une entreprise de sports et de divertissement qui détient plusieurs équipes de sport, notamment les Maple Leafs de Toronto, les Raptors de Toronto, les Toronto FC et les Argonauts de Toronto, ainsi que des actifs immobiliers et de divertissement à Toronto;
- une participation indirecte de 50 % dans Glentel Inc. (Glentel), un détaillant de services connectés canadien;
- une participation indirecte de 18,4 % dans des entités qui exploitent le Club de hockey Les Canadiens de Montréal, Evenko (un promoteur et un producteur d'événements culturels et sportifs) et le Centre Bell à Montréal, au Québec, ainsi que la Place Bell à Laval, au Québec.

Une analyse des transactions d'importance réalisées par BCE au cours des trois derniers exercices est présentée à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle.

Pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021, nous avons généré des produits d'exploitation consolidés de 24 174 millions \$ et de 23 449 millions \$, respectivement, et un bénéfice net consolidé de 2 926 millions \$ et de 2 892 millions \$, respectivement. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 9 588 millions \$ (des produits externes de 9 535 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 148 millions \$ (des produits externes de 11 735 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 254 millions \$ (des produits externes de 2 904 millions \$). Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les produits d'exploitation tirés des Services sans fil de Bell ont totalisé 8 999 millions \$ (des produits externes de 8 948 millions \$), les produits d'exploitation tirés des Services sur fil de Bell ont totalisé 12 178 millions \$ (des produits externes de 11 820 millions \$) et les produits d'exploitation tirés de Bell Média ont totalisé 3 036 millions \$ (des produits externes de 2 681 millions \$). Un tableau indiquant la tranche des produits d'exploitation totaux attribuable à chaque secteur pour les exercices clos les 31 décembre 2022 et 2021 est présenté à la section 4.3, *Produits d'exploitation*, du rapport de gestion 2022 de BCE, à la page 47 du rapport financier annuel 2022 de BCE. Un tableau indiquant les produits d'exploitation de nos secteurs Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell par catégorie de produits et de services est présenté à la section 5.1, *Services sans fil de Bell*, et à la section 5.2, *Services sur fil de Bell*, respectivement, du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 55 et 59 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

Une partie des produits tirés de nos secteurs varie légèrement selon les saisons. Pour en savoir davantage, se reporter à la section 7.2, *Information financière trimestrielle – Considérations sur le caractère saisonnier*, du rapport de gestion 2022 de BCE, à la page 87 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

## Changements apportés à la présentation de l'information sectorielle en 2023

En 2022, nous avons entrepris la modification de nos processus de présentation de l'information financière interne et externe pour les adapter aux changements organisationnels que nous avons apportés dans le but de refléter le fait que notre orientation stratégique est davantage axée sur les ventes de produits multiples, la convergence technologique toujours plus grande de nos infrastructures et de nos activités de télécommunications sans fil et sur fil sous l'effet du déploiement de nos réseaux de cinquième génération (5G) et de fibre optique, ainsi que notre transformation numérique. Ces facteurs ont rendu de plus en plus difficile la distinction entre nos activités sans fil et sur fil. Des changements seront donc apportés au premier trimestre de 2023 à l'information financière qui est régulièrement transmise à notre principal décideur opérationnel pour qu'il évalue la performance et affecte les ressources.

Avec prise d'effet pour nos résultats du premier trimestre de 2023, nos anciens secteurs d'exploitation Services sans fil de Bell et Services sur fil de Bell seront combinés pour former un seul secteur à présenter appelé Bell Services de communications et de technologies (Bell SCT). Bell Média demeure un secteur d'exploitation distinct et n'est pas touché. En raison de ces changements touchant la présentation de l'information financière, les chiffres des périodes précédentes sont retraités en 2023 aux fins de comparaison.

Notre secteur Bell SCT offre une vaste gamme de produits et de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux gouvernements partout au Canada. Les produits et services sans fil comprennent des forfaits et des appareils pour les services mobiles de données et de voix offerts à l'échelle nationale. Les produits et les services sur fil incluent des services de données (notamment des services d'accès Internet et de télé IP, des services en nuage et des solutions d'affaires), de voix ainsi que d'autres produits et services de communications à nos clients résidentiels et à nos petites, moyennes et grandes entreprises clientes, principalement en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, tandis que le service de télé par satellite et les services de connectivité aux clients d'affaires sont offerts à l'échelle nationale partout au Canada. En outre, ce secteur comprend nos activités de gros, lesquelles activités achètent et vendent des services téléphoniques locaux et interurbains, des services de données et d'autres services à des revendeurs et à d'autres entreprises de télécommunications, de même que les résultats d'exploitation de notre détaillant national de produits électroniques grand public La Source.

Notre secteur Bell Média fournit des services de télé généraliste, spécialisée et payante, des services de diffusion en continu, de médias numériques, de radiodiffusion ainsi que des services d'affichage extérieur et des services publicitaires de pointe à une clientèle à l'échelle nationale canadienne.

De l'information additionnelle à l'égard des perspectives commerciales de nos secteurs BELL SCT et Bell Média est présentée à la section *Perspectives commerciales et hypothèses* du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 66, 67 et 69 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

(1) En janvier 2023, nous avons racheté la participation du Fonds de fiducie unitaire BCE dans MLSE pour une contrepartie en trésorerie de 149 millions \$, faisant ainsi passer notre participation en capitaux propres indirecte dans MLSE de 28 % à 37,5 %.



## 3.2 Impératifs stratégiques

La raison d'être de BCE est de transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Notre stratégie prend appui sur nos forces en matière de réseaux, d'innovation sur le plan des services et de création de contenu, permettant à la société d'assurer une croissance continue et un leadership en matière d'innovation. Nos objectifs commerciaux principaux sont de faire croître de manière rentable notre clientèle d'abonnés et d'augmenter autant que possible les produits des activités ordinaires, le bénéfice d'exploitation, les flux de trésorerie disponibles et le rendement du capital investi en nous imposant davantage comme le plus important fournisseur du Canada en matière de services de communications complets à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros, ainsi qu'à titre de société canadienne de création de contenu de premier plan. Nous cherchons à saisir les occasions qui se présentent pour utiliser le potentiel de nos réseaux, de notre infrastructure, de nos canaux de vente ainsi que de notre marque et de nos ressources en matière de commercialisation dans l'ensemble de nos diverses branches d'activité afin de créer de la valeur pour notre clientèle et pour les autres parties intéressées.

Notre stratégie est axée sur l'application rigoureuse de nos six impératifs stratégiques, qui nous positionnent pour notre succès à long terme, dans un marché des communications qui évolue rapidement. Le plan d'affaires de BCE repose sur les six impératifs stratégiques suivants :



**Bâtir les meilleurs réseaux**



**Accélérer la croissance grâce à des services innovateurs**



**Offrir le contenu le plus captivant**



**Promouvoir l'expérience client**



**Gérer avec agilité et selon une structure de coûts efficace**



**Investir dans notre équipe et soutenir son engagement et bâtir un avenir durable**

En 2022, nous avons inscrit l'importance que nous accordons à bâtir un avenir plus durable dans nos six impératifs stratégiques, reflétant ainsi notre engagement de longue date envers le respect de normes ESG les plus élevées. Étant l'une des plus grandes entreprises du Canada, BCE est déterminée à améliorer continuellement son influence sur la société grâce au déploiement de ses réseaux, à ses investissements dans des initiatives en santé mentale, à la priorité qu'elle accorde à la durabilité de l'environnement et à son milieu de travail axé sur l'engagement.

De l'information additionnelle à l'égard de nos impératifs stratégiques est présentée à la rubrique 2, *Impératifs stratégiques*, du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 33 à 37 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

## 3.3 Avantages concurrentiels

### La plus grande entreprise de communications du Canada

À titre de plus grande entreprise de communications du Canada, nous fournissons à une clientèle résidentielle, d'affaires et de gros une vaste gamme de solutions répondant à tous ses besoins de communications, comme il est décrit ci-dessous :

- Nous sommes la plus grande entreprise de services locaux du Canada. BCE exploite un vaste réseau d'accès local en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba ainsi que dans les territoires du Nord canadien. Nous fournissons une gamme complète de produits et services de communications sans fil ainsi que de voix et de données sur fil, y compris les services d'accès Internet et de télé, à la clientèle résidentielle, d'affaires et de gros. Nous sommes également propriétaires de Bell Média, chef de file en matière de création de contenu au Canada, qui possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télé, de la radio et de l'affichage, monétisés au moyen de plateformes traditionnelles ou numériques.
- Nous offrons également des services à titre d'entreprise de services locaux concurrente (ESLC) en Alberta et en Colombie-Britannique.
- Au 31 décembre 2022, BCE était l'une des plus importantes entreprises de services sans fil du Canada en nombre d'abonnés, fournissant des services vocaux et de données mobiles à plus de 9,9 millions d'abonnés utilisant des téléphones mobiles dans tout le pays. Nous comptons également environ 2,5 millions d'abonnés utilisant des appareils mobiles connectés au 31 décembre 2022.
- BCE est le plus important fournisseur de services Internet du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2022, elle offrait un accès Internet haute vitesse à environ 4,3 millions de clients et de clientes

des services de détail au moyen de la technologie de la fibre optique, de service sans fil jusqu'aux locaux de l'abonné (WTTT) et de la ligne numérique d'abonné (DSL).

- BCE est le plus important fournisseur de services de télé du Canada en nombre d'abonnés; au 31 décembre 2022, elle diffusait à l'échelle nationale une programmation nationale et internationale diversifiée à environ 2,8 millions d'abonnés des services de détail par l'intermédiaire de ses services de télé IP, soit Télé Fibe, l'application Bell Télé Fibe et Virgin Plus TV, ainsi que de son service de télé par satellite.
- BCE exploitait environ 2,2 millions de lignes de services d'accès au réseau (SAR) résidentiels de détail au 31 décembre 2022.

Notre importante clientèle, la portée de nos réseaux sur fil et sans fil de même que notre capacité à vendre en nous appuyant sur différents canaux de distribution, comme il est expliqué plus en détail à la section 3.4, *Commercialisation et canaux de distribution*, de la présente notice annuelle, nous donnent l'envergure nécessaire pour réaliser l'exécution de nos six impératifs stratégiques. Grâce à la zone de couverture du service réseau sans fil qui s'étend à plus de 99 % de la population canadienne, au réseau de transport de signal sur fibre pancanadien et à la zone de couverture de nos services locaux du Manitoba aux provinces de l'Atlantique, BCE affiche un bon positionnement pour tirer parti des solutions sans fil et sur fil intégrées dans l'avenir.

Le 31 mai 2021, nous avons annoncé que notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, présenté initialement le 4 février 2021 et comprenant un financement supplémentaire de 1 milliard \$ à 1,2 milliard \$ pour notre réseau en 2021 et 2022, pourrait atteindre 1,7 milliard \$ en réponse au soutien de l'investissement dans les infrastructures énoncé

dans les décisions réglementaires et politiques du gouvernement fédéral communiquées plus tôt cette année. Ces dépenses d'investissement de 1,7 milliard \$ dans le cadre de notre programme d'accélération des dépenses d'investissement, qui ont été affectées au déploiement de notre réseau de fibre à large bande, de notre réseau sans fil 5G et de nos réseaux en zone rurale, ont contribué à stimuler la reprise au Canada à la suite de la pandémie de COVID-19 et se sont ajoutées à un montant d'environ 4 milliards \$ de dépenses d'investissement effectuées chaque année par Bell dans l'expansion et l'amélioration du réseau avant 2020.

## Réseaux et services sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie

Le secteur Services sans fil de Bell offre des services sur des réseaux sans fil des plus évolués sur le plan de la technologie qui sont accessibles à la quasi-totalité de la population canadienne. Nous offrons une vaste gamme de produits et services de communications voix et données sans fil à la clientèle résidentielle et d'affaires par l'intermédiaire de nos marques Bell, Virgin Plus et Lucky Mobile, qui renforcent notre position concurrentielle sur le marché en nous permettant d'accroître notre compétitivité par rapport aux autres marques économiques du secteur au Canada et aux entreprises régionales de services sans fil dotées d'installations.

Les services sans fil constituent un important secteur de croissance pour nous et nous avons établi des priorités stratégiques visant à améliorer davantage notre offre de produits et services. Nous concentrons nos efforts à faire croître notre part du marché national des activations nettes d'abonnés des services postpayés utilisant des téléphones mobiles, à faire croître notre clientèle d'abonnés des services prépayés utilisant des téléphones mobiles, à améliorer la réalisation de nos ventes et la fidélisation de la clientèle et à lancer de nouveaux appareils et services de données. Nous sommes également d'avis que l'amélioration de l'expérience client dans tous nos points de service, l'augmentation de la qualité et de la performance des réseaux grâce à l'exécution efficace du déploiement de spectre et de l'agrégation de porteuses soutenant la bande passante et les vitesses, ainsi qu'une gamme diversifiée d'appareils, dont nous avons fait nos priorités, devraient continuer d'accroître notre capacité à attirer et à conserver la clientèle des services sans fil. Grâce à notre réseau national d'accès haute vitesse au réseau à commutation de paquets rehaussé (HSPA+), à notre service réseau sans fil de quatrième génération (4G) évolution à long terme (LTE), à nos services réseau LTE Advanced (LTE-A) bibande, tribande et quadribande et à notre réseau sans fil 5G, nous sommes en mesure d'offrir un des plus grands choix de téléphones intelligents sans fil du Canada, avec une vaste couverture internationale et nord-américaine. En outre, le réseau de Bell plus performant LTE-A gigabit, initialement déployé en 2018 dans des emplacements centraux à Toronto et à Kingston, a pris de l'expansion dans d'autres endroits, parallèlement à l'arrivée sur le marché de téléphones intelligents compatibles avec ces vitesses supérieures, et est désormais offert dans certaines villes ciblées au Canada. Toujours en 2018, Bell a lancé un nouveau réseau LTE de catégorie M1 (LTE-M), un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications Internet des objets (IdO) à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils IdO connectés au réseau national de Bell.

En 2020, Bell a lancé le service sans fil 5G, qui offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et de la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Tout comme pour les déploiements de réseaux sans fil et sur fil antérieurs, Bell collabore avec plusieurs fournisseurs

d'équipement pour son service 5G, dont Nokia Corporation (Nokia) et Telefonaktiebolaget LM Ericsson (Ericsson). En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 mégahertz (MHz) à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de la dernière enchère de spectre d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE). Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Se reporter à la section 4.1, *Transactions*, de la présente notice annuelle pour obtenir de plus amples renseignements.

Au 31 décembre 2022, le réseau 5G de Bell couvrait 82 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020 qui est attribuable en partie à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement décrit ci-dessus. En 2022, Bell lançait son service 5G+, une technologie d'une rapidité et d'une réactivité accrues qui offre une expérience mobile supérieure. Au 31 décembre 2022, ce service desservait 38 % de la population canadienne. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sans fil*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur nos réseaux sans fil.

Les réseaux sans fil de Bell ont été maintes fois récompensés en 2022. En février 2022, le réseau mobile 5G de Bell a été classé comme le réseau 5G le plus rapide au Canada pour une deuxième année consécutive selon l'Ookla's 2021 Speedtest Awards pour des vitesses mesurées de façon indépendante et analysées par Ookla, un service Web spécialisé dans l'analyse des mesures de la performance de l'accès à Internet, pour les troisième et quatrième trimestres de 2021 et calculées selon des vitesses moyennes de téléchargement et de téléversement en 5G. En septembre 2022, le réseau sans fil de Bell a été classé comme le plus rapide au Canada selon l'analyse des réseaux mobiles les plus rapides au Canada faite par le magazine *PCMag* en 2022, qui examine annuellement la performance des réseaux mobiles partout au pays. *PCMag* effectue des évaluations indépendantes, fondées sur des essais en laboratoire, des plus récents produits et services technologiques. Ses équipes de recherche ont testé les débits de service dans plus de 30 villes et dans des régions rurales du Canada. Dans le cadre de son analyse réalisée en août 2022, *PCMag* a classé les fournisseurs en fonction d'une moyenne pondérée des vitesses de téléchargement et de téléversement et du temps d'attente moyen.

## Évolution des solutions 5G et de l'IdO

Bell collabore avec de nombreux partenaires 5G à l'échelle internationale et nationale, y compris Ericsson et Nokia, dans le but d'accélérer l'écosystème d'innovation en matière de technologie 5G au Canada. À cet égard, Bell maintient ses investissements en matière de recherche et développement dans des institutions canadiennes, comme le démontrent son partenariat avec l'Université Western dans le but de créer un nouveau centre de recherche universitaire consacré aux applications 5G dans de nombreux secteurs, comme ceux de la santé (y compris la santé mentale), du transport, de l'éducation et d'autres secteurs, ainsi que son partenariat avec l'Université de Sherbrooke par le truchement de l'Institut interdisciplinaire d'innovation technologique (3IT) pour mener des projets de recherche sur la technologie à large bande dans une foule de secteurs tels que l'IdO, les campus intelligents et les villes intelligentes, le manufacturier innovant et la gestion intelligente de l'énergie. À l'échelle mondiale, Bell est un chef de file en matière d'établissement de normes 5G : l'entreprise participe au consortium Next Generation Mobile Networks (NGMN) et au Third Generation Partnership Program (3GPP).

Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement d'un nombre pratiquement illimité de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité augmentée et de réalité virtuelle, d'intelligence artificielle et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives en matière d'IdO pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, notre réseau 5G a permis le lancement de Vision 5G RDS/TSN 5G View, une fonctionnalité intégrée à l'application permettant de tirer parti du réseau 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les sports. Cette fonctionnalité a été lancée lors de la diffusion de matchs locaux des Canadiens de Montréal et des Maple Leafs de Toronto. Elle a permis aux amateurs de contrôler l'angle de vue de la partie sur leur téléphone intelligent, de sorte qu'ils ont pu voir de près les buts, les passes, les coups et les pénalités au moyen d'une fonction de zoom, de pause, de recul et de ralenti. Cette fonctionnalité a été ensuite élargie aux matchs locaux des Raptors de Toronto, puis à nouveau aux matchs locaux des Jets de Winnipeg en 2022. En janvier 2023, nous avons annoncé notre association avec Snap Inc., qui a déployé la toute première expérience de basketball en réalité augmentée multiutilisateur propulsée par la technologie 5G sur Snapchat. Les partisans qui ont un appareil 5G et qui assistent à quatre matchs locaux des Raptors dans le cadre du programme Welcome Toronto au début de 2023 peuvent participer à une expérience partagée de réalité augmentée où des milliers de personnes peuvent faire équipe et se mesurer les uns aux autres en tirant parti de la réalité augmentée de Snapchat et des capacités sans précédent de la 5G en matière de vitesse, de latence et de largeur de bande.

Bell fournit également plusieurs solutions dans le secteur en pleine croissance de l'IdO, qui permet l'interconnexion d'une gamme d'appareils et d'applications pour transmettre et recevoir des données. Bell offre de plus des solutions de connectivité mondiale pour ses plateformes et applications IdO, qui procurent à la clientèle un accès à un réseau multinational et la capacité de gérer tous leurs appareils à l'étranger à distance au moyen d'une seule plateforme Web. La gamme d'applications d'IdO de Bell comprend les services de télématique connectés, y compris des solutions de sécurité, de sûreté, de diagnostic et d'infodivertissement pour véhicules; les solutions de surveillance de réservoir à distance et de gestion des eaux; les solutions de gestion de parcs de véhicules reliant les véhicules commerciaux à Internet afin d'offrir des outils d'analytique en ligne en vue de gérer les parcs de véhicules; les solutions d'ordinateurs portables connectés, qui assurent la connectivité LTE directement à partir d'ordinateurs portables LTE haut de gamme; les services gérés de sécurité des solutions IdO qui offrent aux entreprises, aux villes intelligentes et à d'autres organisations qui utilisent des solutions IdO un ensemble évolué et complet de services de sécurité visant à détecter et à éliminer les cybermenaces en constante évolution; et les nouvelles solutions lancées dans le contexte de la pandémie de COVID-19, soit le décompte du nombre de personnes en temps réel et les kiosques sanitaires avec affichage numérique.

Au deuxième trimestre de 2022, Bell a déployé un réseau mobile privé au Centre for Innovation, Engagement and Research (The PIER), un pôle d'innovation situé à Halifax qui se voue à l'élaboration de solutions innovantes en matière de chaîne d'approvisionnement et de logistique dans le secteur du transport. Grâce au réseau mobile privé de Bell, les membres du centre The Pier et les entreprises en démarrage peuvent mettre à l'essai des solutions de pointe destinées

à améliorer la sécurité des travailleurs, à accroître l'efficacité des activités portuaires et à rehausser davantage la réputation du port d'Halifax. Bell se joint à The PIER en tant que partenaire fondateur et fournisseur de télécommunications exclusif. Son réseau mobile privé permet la mise en œuvre de solutions fondées sur l'IdO qui contribuent au suivi des données et à la production de rapports en temps réel en appui aux fonctions essentielles du centre. Il outillera en outre tous les partenaires dans leurs efforts visant à développer des débouchés commerciaux susceptibles de profiter aux entreprises d'ici et d'ailleurs ainsi qu'à leur clientèle.

## Services Internet haute vitesse et de télé de prochaine génération

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au 31 décembre 2022, notre réseau de fibre à large bande, composé d'emplacements FTTP (de la fibre jusqu'aux locaux de l'abonné) et d'emplacements FTTN (de la fibre jusqu'au nœud), couvrait environ 10 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Notre réseau entièrement optique permet également de fournir le service Internet haute vitesse par fibre optique de prochaine génération de Bell, commercialisé sous l'appellation Internet Fibe, qui procure des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 3,0 gigabits par seconde (Gbps) avec le réseau FTTP grâce à notre service Fibe Gigabit 3.0, ainsi que des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 8 Gbps avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 8.0 de Bell, offert dans les secteurs admissibles de Toronto. De plus, Internet Fibe procure des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 mégabits par seconde (Mbps) avec le réseau FTTN. Notre réseau permet la prestation de notre service Internet sous l'appellation Internet Virgin Plus, qui procure des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 300 Mbps. Se reporter à la section 3.6, *Réseaux – Services sur fil – Déploiement de l'accès haute vitesse par fibre optique*, de la présente notice annuelle pour obtenir des précisions sur le déploiement de notre service Internet haute vitesse par fibre optique.

Alors que Bell étend ses liaisons optiques directes dans les centres urbains et les banlieues, elle offre également des vitesses à large bande dans de petites villes et des zones rurales grâce à son service Internet résidentiel sans fil fixe novateur, qui est basé sur une technologie WTTT compatible avec la 5G. L'expansion de la couverture sans fil des stations cellulaires, les liaisons de raccordement au réseau de fibre profonde et les avancées technologiques permettent d'offrir des solutions sans fil fixes à un coût accessible dans les zones rurales où le déploiement de la technologie FTTP n'est pas rentable. En 2021, nous avons achevé le déploiement de notre service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et avons atteint un an d'avance notre cible visant la couverture de un million d'emplacements. Alors qu'elle offrait déjà des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbps, Bell a accru durant l'automne 2020 les vitesses de téléchargement de son service Internet résidentiel sans fil, qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement qui vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont désormais disponibles pour la majeure partie de la clientèle. En août 2021, nous avons annoncé la conclusion d'une entente avec Casa Systems, Inc. visant la mise à niveau du réseau pour le service Internet résidentiel sans fil de Bell vers la technologie 5G afin d'augmenter les vitesses et la capacité offertes à la clientèle.

Notre réseau de fibre à large bande FTTP et FTTH nous permet également d'offrir les services de télé IP de Bell, soit Télé Fibe, l'application Télé Fibe et Virgin Plus TV.

Le service Bell Télé Fibe, s'appuyant sur une plateforme de télé IP, offre à la clientèle de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, une vaste gamme d'options de programmation souples et de caractéristiques novatrices comme : le récepteur sans fil pour le service Télé Fibe, qui permet à la clientèle de profiter au maximum du service Fibe en connectant jusqu'à cinq téléviseurs supplémentaires dans n'importe quelle pièce sans avoir à passer de câbles dans toute la maison; les fonctions Rejouer et Retour en arrière, qui permettent à la clientèle de revenir en arrière et de regarder des émissions de télé en cours à partir du début et jusqu'à 30 heures après leur début; et la fonction Tendances, qui permet de voir la liste des cinq émissions les plus regardées à n'importe quel moment donné, en français et en anglais par les abonnés de Télé Fibe, et d'y accéder pour les regarder en direct ou les faire rejouer à partir du début. Le service Télé Fibe fournit également l'accès direct à Crave, à Prime Video et à YouTube à partir des récepteurs télé des abonnés, de manière facile et agréable. Nous offrons également l'application Télé Fibe, qui permet de recréer la riche expérience de visionnement de Télé Fibe sur les ordinateurs portables, les téléphones intelligents, les tablettes, le Lecteur Bell, Apple TV, Amazon Fire TV, Google Chromecast et divers appareils Android TV, avec l'accès à plus de 500 chaînes en direct et sur demande à domicile ou en déplacement, ce qui offre la possibilité aux abonnés visionnant une chaîne de passer sans problème d'un appareil mobile à une télé, ou de reprendre le visionnement télé en cours sur un appareil mobile, ainsi que de contrôler leur télé avec leurs appareils mobiles. En outre, les clients et les clientes de Fibe peuvent télécharger leurs enregistrements vidéo avec l'application Télé Fibe pour pouvoir les regarder sur des appareils mobiles iOS et Android, même sans connexion Wi-Fi, en plus d'une fonction qui permet à la clientèle de mettre sur pause et de reculer la télé en direct sur n'importe quel appareil avec l'application Télé Fibe. En 2021, l'accès à l'application Télé Fibe a été élargi pour inclure la clientèle du Manitoba. En 2022, Bell a dévoilé la nouvelle évolution du service Télé Fibe, qui comprend des milliers d'applications et de puissantes options de recherche pour améliorer davantage l'expérience de la clientèle. Grâce à la plus récente technologie de Google Android TV, Télé Fibe offre maintenant l'accès à plus de 10 000 applications de Google Play. La clientèle peut facilement trouver le contenu souhaité et explorer du nouveau divertissement emballant grâce à la télécommande vocale alimentée par l'Assistant Google et aux capacités de recherche universelle intuitives qui dénicheront du contenu sur l'ensemble de Télé Fibe et des services de lecture en continu auxquels elle est abonnée. Les nouvelles capacités offertes par l'enregistreur infonuagique permettent également aux téléspectateurs d'enregistrer du contenu jusqu'à un an pour le regarder au moment qui leur convient.

De plus, nous offrons en Ontario et au Québec le service Télé Fibe, un service télé autonome en direct qui repose sur une application et offre une programmation en direct et sur demande. L'application Télé Fibe est accessible sans que soit nécessaire l'utilisation d'un boîtier décodeur traditionnel, et elle offre jusqu'à 500 chaînes en direct et sur demande pouvant être regardées au moyen d'un ordinateur portable, d'un téléphone intelligent, d'une tablette, du Lecteur Bell, d'Apple TV, d'Amazon Fire TV, de Google Chromecast et de divers appareils Android TV. L'application autonome Télé Fibe permet d'accéder à deux flux de télévision simultanément, et les clients et les clientes peuvent ajouter des chaînes individuelles afin de créer leur propre forfait. Comme Bell Télé Fibe, l'application autonome Télé Fibe est offerte en tant que

service de diffusion faisant l'objet d'une licence sur le réseau à large bande privé Fibe de Bell pour le visionnement à la maison, ou sur un réseau mobile ou Wi-Fi pour le visionnement à l'extérieur de la maison.

En 2020, nous avons lancé Virgin TV (maintenant Virgin Plus TV), une toute nouvelle manière pour les membres du service Internet Virgin Plus au Québec et en Ontario de regarder les émissions de télévision et le contenu sportif en direct et sur demande sur l'écran de leur choix. Le service Virgin Plus TV est une application qui ne nécessite ni de récepteur télé conventionnel ni d'installation, et qui fonctionne sur pratiquement tous les appareils : les téléphones intelligents et tablettes iOS et Android, les ordinateurs portables ainsi que les dispositifs Amazon Fire TV, Android TV, Apple TV et Google Chromecast. L'application Virgin Plus TV permet aux membres de visionner du contenu sur deux flux en même temps, de mettre sur pause et de reculer la télé en direct, de reprendre le visionnement des émissions sur demande là où ils l'avaient laissé ainsi que de consulter toutes les émissions les plus écoutées du moment.

En 2020, Bell a annoncé le lancement du Lecteur Bell, appareil de lecture en continu 4K High Dynamic Range (HDR) tout-en-un Android, qui offre à la clientèle de l'Ontario et du Québec un accès tout-en-un à l'application Télé Fibe, un soutien aux services de lecture en continu les plus importants ainsi qu'un accès à des milliers d'applications sur Google Play.

## **Fournisseur de services sur fil national occupant une position de chef de file dans le marché**

Notre position de chef de file du marché des services Internet et de télé à large bande ainsi que notre vaste gamme de produits servent d'assise aux autres produits et services que nous offrons. Grâce à elles, nous comptons un nombre important de connexions client établies pour stimuler l'utilisation de nouveaux produits et services, par des forfaits ou par des offres individuelles, et elles nous permettent d'améliorer la fidélisation de la clientèle.

Notre équipe des marchés d'affaires demeure un chef de file, ayant établi des relations avec la majorité des 100 plus grandes entreprises du Canada. Cette équipe continue de fournir des solutions réseautiques aux grandes entreprises clientes et au secteur public, dont des services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, qui sont aujourd'hui essentiels aux communications d'entreprise et qui enrichissent la valeur des services de connectivité.

## **Innovation dans les technologies de communications**

Les progrès technologiques jouent un rôle important dans le succès de notre entreprise. Nous investissons dans l'innovation au Canada et avons engagé des dépenses d'investissement en recherche et développement d'environ 600 millions \$ pour 2022. Cet investissement dans la recherche et le développement nous permet de proposer sans cesse de nouveaux produits et services à notre clientèle et d'adopter des technologies de pointe qui soutiennent l'exercice de nos propres activités, bonifient l'expérience client et encouragent la croissance grâce à des services novateurs. La mise en œuvre de nouveaux réseaux et services innovants découle directement de nos investissements en recherche et développement.

Au cours des dernières décennies, Bell a investi dans la mise au point de vastes capacités d'analyse de données ainsi que dans le développement d'applications d'IA dans plusieurs secteurs de ses activités. Mettre à disposition des solutions technologiques avancées nous permet de différencier nos offres de produits et de services et de chercher à fournir une plus grande valeur à notre clientèle. Bell a pour objectif de rester à l'avant-garde de la technologie et de l'innovation dans les services de

télécommunications. Nous encourageons également le développement des technologies nouvelles et émergentes au Canada et de l'expertise dans ce domaine. Par conséquent, nous nous associons à un éventail d'organisations mondiales et nationales telles que Google, Amazon Web Services, Inc. (AWS), Centech et l'institut Vecteur.

Le 3 mars 2022, Bell a annoncé qu'elle avait conclu un engagement stratégique de cinq ans avec l'Institut Vecteur, une société indépendante à but non lucratif dévouée à la recherche dans le domaine de l'intelligence artificielle. Cette collaboration devrait permettre d'accélérer le développement et l'adoption des applications d'IA dans l'ensemble de Bell. En novembre 2022, Bell a annoncé un partenariat stratégique de trois ans avec le centre d'innovation montréalais, Centech. À titre de fournisseur exclusif du Centech pour ses télécommunications, Bell s'appuiera sur ses capacités réseau avancées, ainsi que sur son expertise en gestion de la 5G et de l'IA pour aider les entreprises canadiennes émergentes à stimuler l'innovation, la croissance et l'adoption de solutions technologiques avancées.

De plus, le 25 octobre 2022, Bell a lancé le programme Bell Capital de risque, sa filiale spécialisée dans le capital de risque visant à contribuer au développement d'entreprises en démarrage ou en croissance qui exploitent la puissance des réseaux de Bell pour favoriser la croissance et l'adoption de solutions technologiques avancées. Bell Capital de risque, qui s'appuie sur l'historique d'innovation et d'investissements de Bell, s'inscrit tout naturellement dans la raison d'être de Bell, qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens communiquent entre eux et avec le reste du monde. Bell Capital de risque investit dans des entreprises en démarrage et en croissance qui fournissent des solutions technologiques avancées et qui permettent aux réseaux 5G et de fibre optique de Bell de se démarquer davantage, tout en offrant des solutions à sa clientèle, notamment dans les domaines de la sécurité des réseaux, de l'Internet des objets (IdO), de la robotique, de la télémétrie, des technologies propres, de la réalité augmentée et virtuelle, et du métavers. Bell Capital de risque a entre autres récemment investi dans Cohere Technologies, créateur de logiciels multiplicateurs de spectre pour la 4G et les réseaux 5G, et dans Boreal Ventures, fonds de capital de risque soutenant les jeunes pousses perturbatrices québécoises prometteuses, créé en partenariat avec le Centech.

En 2022, nous avons également annoncé que nous avons franchi un certain nombre d'étapes importantes dans le cadre de nos partenariats stratégiques en matière de nuage et de technologie. En février 2022, Bell a annoncé le déploiement de la gamme de solutions Google Distributed Cloud Edge sur son réseau, permettant de gagner en efficacité, en fiabilité et en évolutivité tout en créant de nouvelles occasions d'affaires. Il s'agit de la première mise en production de fonctions de réseau principal sur Google Distributed Cloud Edge dans le monde, un produit entièrement géré qui rapproche l'infrastructure et les services de Google Cloud de l'endroit où les données sont générées et consommées. Ce progrès s'appuie sur le partenariat stratégique entre Bell et Google Cloud, annoncé en 2021, qui a pour but de combiner le leadership de Bell en matière de réseau 5G à l'expertise de Google Cloud dans la technologie multinuage, l'analyse des données et l'intelligence artificielle. Cette association aidera également Bell à accroître l'efficacité opérationnelle et à proposer une expérience client plus riche. De plus, Bell a annoncé le lancement au Canada de la première solution d'informatique en périphérie à accès multiple (MEC) publique, prise en charge par le service AWS Wavelength. S'appuyant sur l'entente de Bell avec AWS annoncée l'année dernière, les deux entreprises déploient

ensemble les zones AWS Wavelength à l'échelle du pays à la périphérie du réseau 5G de Bell, en commençant par Toronto. La solution MEC publique de Bell avec le service AWS Wavelength intègre des services de traitement et de stockage d'AWS à la périphérie du réseau 5G de Bell, plus près des appareils mobiles et connectés où les données sont générées et consommées. Ainsi, les développeurs de logiciels et les entreprises peuvent profiter pleinement de la haute vitesse et de la faible latence du réseau 5G de Bell et du nuage d'AWS pour créer des solutions novatrices à faible latence qui tirent parti du traitement des données visuelles en temps réel, de la réalité augmentée et virtuelle, de l'intelligence artificielle et de l'apprentissage automatique, de la robotique évoluée, et plus encore.

## Nos actifs importants liés aux médias

L'éventail de contenu vidéo et radio de Bell Média favorise l'exécution de nos impératifs stratégiques en nous permettant de tirer parti de nos investissements considérables dans les réseaux, d'offrir du contenu captivant sur tous les écrans et toutes les plateformes et de profiter pleinement des synergies stratégiques et opérationnelles, notamment en ce qui a trait à l'efficacité de nos dépenses au chapitre du contenu et de la publicité.

Les actifs de Bell Média dans les secteurs de la télé, de la radio, de l'affichage extérieur et des médias numériques constituent un avantage concurrentiel clé, comme il est décrit ci-après :

- Nous possédons et exploitons 35 stations de télé généraliste dont CTV, premier réseau canadien pour la 21<sup>e</sup> année d'affilée<sup>(1)</sup>, CTV.ca, la première plateforme de vidéos sur demande financée par la publicité (VSDFP) au Canada<sup>(2)</sup> et CTVNews.ca, la principale destination numérique pour les nouvelles et Noovo, notre réseau de langue française au Québec, y compris sa populaire plateforme VSDFP et Noovo.info, sa destination numérique pour les nouvelles.
- Nous possédons et exploitons 27 chaînes spécialisées, y compris RDS, le premier réseau de sports de langue française<sup>(1)</sup>, et TSN, le chef de file des sports au Canada<sup>(3)</sup>.
- Nous possédons et exploitons quatre services de télé payante, ainsi que quatre services de diffusion en continu directement aux consommateurs, dont Crave, le diffuseur exclusif de HBO au Canada, RDS et TSN.
- Nous possédons 109 stations de radio autorisées dans 58 marchés partout au Canada, toutes accessibles par l'application iHeartRadio Canada, ainsi qu'un éventail de balados.
- Nous sommes au premier rang de tous les diffuseurs et producteurs télé canadiens concurrents dans le secteur du numérique en ce qui a trait au nombre de visiteurs uniques, de pages consultées et de minutes de temps d'utilisation totales.
- Nous détenons Astral, l'une des entreprises d'affichage extérieur les plus importantes au Canada, avec plus de 45 000 espaces publicitaires installés de manière stratégique à l'échelle du pays. Astral présente six gammes de produits: Affichage extérieur, Réseaux de mode de vie, Mobilier urbain, Aéroports, Numérique grand format et Transit.
- Nous possédons Crave, un service de vidéo en continu sur demande par abonnement qui offre un contenu de choix ainsi qu'une programmation vidéo de qualité très étoffée. Crave offre un vaste catalogue de contenu très prisé et compte des émissions récompensées par un prix Emmy. Avec Crave, tous les Canadiens et les Canadiennes branchés à Internet peuvent accéder directement à la programmation originale actuelle de HBO et de HBO MAX ainsi qu'aux productions à succès et

(1) Selon des données provenant de Numeris, fournisseur de données sur l'auditoire et de renseignements sur les comportements médias pour le secteur canadien des médias.

(2) Selon des données provenant de Comscore Inc., société américaine d'évaluation et d'analyse des médias.

(3) Selon la capacité et l'étendue des événements sportifs diffusés et la portée de TSN établies à partir de données provenant de Numeris, TSN étant la marque préférée des consommateurs pour le contenu sportif en direct et les nouvelles du sport.

à du contenu original canadien. En tant que service bilingue, Crave offre du contenu en anglais et en français par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé et des plateformes de diffusion en continu participants. STARZ reste disponible, par l'intermédiaire des fournisseurs de services participants et directement aux consommateurs, en option supplémentaire.

- Notre site Web [noovo.info](http://noovo.info), qui offre du contenu exclusif, est dédié entièrement à l'actualité et représente le dernier élément de la division de l'information multiplateformes de Noovo.
- Grâce à la plateforme vidéo numérique complète et à la diffusion en continu offerte sur CTV.ca et sur l'application CTV pour téléphones et télé intelligents et autres appareils connectés, les auditeurs peuvent profiter encore plus de leurs abonnements télé, regroupés au même endroit, que ce soit avec la diffusion continue en direct ou sur demande de toutes les émissions des chaînes CTV Comedy Channel, CTV Drama Channel, CTV Sci-Fi Channel, CTV Life Channel, CTV2, Discovery, E! et MTV, ainsi que la programmation préférée au pays de CTV<sup>(1)</sup>. La plateforme donne aux abonnés des chaînes de divertissement de CTV un accès à la diffusion en continu de contenu de premier choix de ces chaînes, de même qu'aux chaînes CTV Throwback et CTV Movies, sans frais supplémentaires et sur simple ouverture d'une session.

- Nous continuons d'offrir un accès en direct et sur demande au contenu de nos réseaux de télé spécialisée à BNN Bloomberg, à RDS, à TSN et à d'autres marques en matière d'information, de sports et de divertissement. Tel qu'il est mentionné à la section *Évolution des solutions 5G et de l'IdO* ci-dessus, RDS et TSN exploitent Vision 5G RDS/TSN 5G View, une fonctionnalité intégrée à l'application exclusive permettant de tirer parti du réseau 5G de Bell pour offrir aux amateurs de nouvelles façons interactives de regarder les sports, et qui a été étendue en 2022 pour la couverture régionale des matchs locaux des Jets de Winnipeg sur TSN.

Nos avantages concurrentiels incluent également notre importante capacité à rejoindre une clientèle partout au Canada, notre capacité à offrir les émissions les plus populaires pour les services de télé généraliste, de télé spécialisée et de télé payante ainsi que les services de diffusion en continu, notre motivation constante à procurer l'expérience la plus plaisante et interactive qui soit pour les téléspectateurs et notre capacité à répondre aux besoins des annonceurs sur de multiples plateformes.

Se reporter à la section 2.3, *Offrir le contenu le plus captivant*, du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 34 et 35 du rapport financier annuel 2022 de BCE, pour obtenir une description de certaines ententes conclues et initiatives lancées en 2022 par Bell Média.

## 3.4 Commercialisation et canaux de distribution

### Services sans fil de Bell et services sur fil de Bell

Le principe directeur qui anime notre stratégie de commercialisation est d'offrir à notre clientèle le nec plus ultra des services de télécommunications fiables, simples et accessibles. En suivant ce principe, notre objectif est d'accroître l'acquisition, la fidélisation et la loyauté de la clientèle au moyen de multiples offres de services.

Notre objectif en ce qui a trait aux forfaits de services, qui regroupent les services voix sur fil locaux et interurbains, Internet haute vitesse, les services télé et de maison intelligente, ainsi que les services sans fil, est de miser sur un forfait multiproduits pour nous démarquer de la concurrence en offrant un ensemble de services intégrés de qualité supérieure qui procurent à la clientèle plus de liberté, de souplesse et de choix. Nous utilisons également des offres promotionnelles d'une durée limitée présentant des forfaits à tarifs réduits, des tarifs particuliers pour les combinés sans fil et les récepteurs télé, ainsi que d'autres mesures incitatives afin de stimuler l'acquisition de nouveaux abonnés et de conserver notre clientèle actuelle ou de faire face aux activités de la concurrence sur nos marchés.

Nous concentrons nos efforts de commercialisation selon un programme coordonné d'offres promotionnelles annoncées à la télé, dans les journaux, à la radio, sur Internet, sur des panneaux publicitaires extérieurs, dans des publipostages directs et dans des points de vente. Nous avons recours à la publicité de masse afin de maintenir la reconnaissance de notre marque et de soutenir les canaux de distribution directs et indirects. Les efforts de commercialisation coordonnés dans l'ensemble de la zone que nous desservons font en sorte que notre message de commercialisation est présenté uniformément dans tous nos marchés. La promotion de la marque Bell est complétée par les efforts de commercialisation de nos autres marques, ce qui permet de renforcer la connaissance de tous nos services et de miser sur la taille et l'étendue de notre clientèle pour toutes nos gammes de produits.

Les marques Bell jouent un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à notre clientèle, à tous les niveaux. En juillet 2021, Virgin Mobile Canada est devenue officiellement Virgin Plus et a adopté un nom et une identité qui reflètent l'évolution de son offre de service, qui va maintenant au-delà des services mobiles.

Particulièrement pour les Services sans fil de Bell, un de nos objectifs de commercialisation importants consiste à acquérir et à fidéliser des abonnés. Nous cherchons à atteindre cet objectif grâce à nos réseaux et à notre gamme d'appareils et de services de pointe pour stimuler l'accroissement de l'utilisation et de l'adoption des services de données. Nous offrons des forfaits de données illimitées comportant un accès avec données illimitées sans frais de dépassement. Nous offrons également le programme de financement d'appareils Paiements intelligents qui permet à la clientèle de Bell Mobilité de se procurer leur nouveau téléphone intelligent en 24 mensualités, sans intérêt et sans lien avec leur forfait. Dans le même ordre d'idée, nous offrons le programme de financement d'appareils Doux Paiement pour la clientèle de Virgin Plus. De plus, nous avons lancé les nouveaux forfaits Connectez tout, un moyen de relier tous les appareils d'un abonné de Bell avec un volume de données partageables entre téléphones intelligents, tablettes, montres intelligentes et autres appareils, comme les dispositifs de localisation sans fil, les caméras de sécurité et les véhicules dotés du forfait Voiture connectée de Bell. En janvier 2022, nous avons lancé de nouveaux forfaits mobiles illimités, les forfaits Ultime, pour tirer le meilleur parti du réseau 5G. Ces forfaits offrent plus de données aux vitesses maximales, la messagerie internationale, la qualité vidéo haute définition et la fonction de point d'accès sans fil. En outre, nous continuons d'offrir des rabais sur le prix des combinés sans fil en échange d'un engagement contractuel conclu avec un abonné, une pratique également adoptée par d'autres exploitants de services sans fil au Canada. Le marché canadien des services sans fil se saturant de

(1) Selon des données provenant de Numeris, Fournisseur de données sur l'auditoire et de renseignements sur les comportements médias pour le secteur canadien des médias.

plus en plus et la concurrence s'intensifiant, la fidélisation de la clientèle est de plus en plus importante. Par conséquent, nous avons recours à des initiatives de fidélisation de la clientèle visant à accroître le niveau de satisfaction et de loyauté de notre clientèle.

Nous offrons nos produits et services à la clientèle des services sans fil et sur fil résidentiels par l'intermédiaire :

- de plus de 1 000 magasins Bell, Virgin Plus, Lucky Mobile et La Source;
- de détaillants nationaux comme Best Buy, Walmart, Loblaws, les bannières WAVE SANS FIL, La cabine T sans fil et SANS FIL, etc., qui appartiennent à Glentel, ainsi que d'un réseau de détaillants régionaux et indépendants dans toutes les régions;
- de représentants en centres d'appels;
- de nos sites Web, notamment bell.ca, virginplus.ca, luckymobile.ca et thesource.ca;
- de nos représentants faisant du porte-à-porte.

Le 31 janvier 2023, Bell et Staples Canada ULC (Staples/Bureau en Gros) ont annoncé la conclusion d'une entente pluriannuelle exclusive visant la vente, à compter de la première moitié de 2023, de services sans fil et sur fil de Bell, de Virgin Plus et de Lucky Mobile dans les magasins Staples/Bureau en Gros à l'intention de la clientèle et des petites entreprises des quatre coins du pays. De plus, Bell et Staples/Bureau en Gros s'associeront pour vendre les services sans fil et sur fil de Bell directement aux moyennes entreprises à l'aide de l'équipe de vente Staples Professionnel, soutenue par l'expertise de Bell en matière de services de communications évolués.

Nous offrons également à la clientèle admissible la commodité de la Facture unique pour les services Internet, de télévision, de téléphonie résidentielle, sans fil et de maison intelligente.

À l'intention des petites et moyennes entreprises clientes, notre équipe des services aux petites et aux moyennes entreprises offre une vaste gamme de services sans fil et sur fil, notamment Internet d'affaires Fibe, Bell Connexion totale, Téléphonie d'affaires et Télé d'affaires, des solutions d'IdO, ainsi que de nombreuses autres solutions de communications toutes conçues pour entreprises. Toutes les solutions sont offertes par l'entremise de représentants spécialisés en centres d'appels, de notre site Web bell.ca ainsi que de notre réseau de détail et des représentants faisant du porte-à-porte.

C'est notre équipe des marchés d'affaires qui fournit des solutions de communications autres que sans fil, et sans fil depuis 2021, aux grandes entreprises clientes, et nos produits et services sont vendus par l'intermédiaire de représentants spécialisés, de revendeurs autorisés ainsi que d'appels d'offres concurrentiels. Avant 2021, nos produits et services sans fil étaient offerts à ces entreprises par l'intermédiaire des canaux décrits précédemment pour la clientèle des services résidentiels ainsi que par notre force de vente nationale responsable de la vente des produits et services sans fil aux entreprises et de la signature des contrats de vente. En intégrant les produits et les services, dont les services professionnels, dans des solutions de technologie de l'information clés en main entièrement gérées, nous avons réussi à fournir des produits et des services de communications complexes aux grandes entreprises. Nous continuons à nous démarquer sur le marché en améliorant notre service à la clientèle et en proposant des solutions conçues pour offrir un niveau supérieur de service, de performance, de disponibilité et de sécurité. Nous fournissons des services d'experts dans l'ensemble de nos solutions clés, notamment les services Internet, les réseaux privés, les services de diffusion, les services voix, les communications unifiées, les centres d'appels, les services liés à la sécurité, les solutions infonuagiques, l'IdO et l'informatique en périphérie à accès multiple (MEC).

Nos produits et services de communications liés aux activités de gros sont offerts par notre équipe des produits et services de gros. Ils sont vendus par l'entremise de nos représentants spécialisés, des portails Web et des centres d'appels.

Les restrictions instaurées par les gouvernements canadiens pour lutter contre la pandémie de COVID-19 ont inclus la fermeture temporaire d'entreprises non essentielles, y compris la plupart des emplacements liés à nos canaux de distribution au détail. Bien que la levée subséquente de ces mesures ait permis la réouverture de nos canaux de distribution au détail et l'élimination des restrictions liées à la COVID-19 dans les magasins au deuxième semestre de 2022, l'achalandage à nos points de vente au détail n'est pas revenu aux niveaux antérieurs à la pandémie. En réaction à la pandémie de COVID-19, nous avons rehaussé les forces de vente et de soutien en ligne et par téléphone, nous avons doté les membres de l'équipe de la technologie nécessaire au télétravail, nous avons fourni une formation d'appoint à des milliers de membres du personnel de sorte qu'ils exercent les fonctions d'agents de service et nous avons lancé des pratiques novatrices d'installation éloignée. Nous avons également incité la clientèle à se prévaloir des options de libre-service en ligne et mobile MonBell et avons lancé des options rehaussées de ventes en ligne et sur rendez-vous.

## Bell Média

La clientèle des services télé et d'affichage extérieur de Bell Média se compose principalement d'importantes agences de publicité qui achètent des services de publicité auprès de Bell Média pour le compte de leurs clients. Bell Média a également conclu des contrats avec diverses entreprises de distribution de radiodiffusion (EDR) en vertu desquels elle perçoit des frais d'abonnement mensuels pour les services de télé spécialisée et de télé payante. La clientèle des services de radiodiffusion de Bell Média se compose d'agences de publicité et d'entreprises dans les marchés locaux.

Les réseaux de télé généraliste de Bell Média sont offerts aux Canadiens et Canadiennes par l'intermédiaire des services de diffusion en direct ou des services de distribution des EDR. Les chaînes de télé spécialisée, de télé payante et les services de diffusion en continu de Bell Média sont offerts dans le cadre d'ententes de distribution conclues avec des EDR, et sa programmation radio est distribuée par une transmission en direct. En plus de ces principaux canaux de distribution, Bell Média distribue également ses programmations vidéo et radiophoniques par divers moyens non traditionnels, comme les services mobiles et la diffusion en continu sur Internet (iHeartRadio). Crave est offert par l'intermédiaire des fournisseurs de services de télé participants partout au Canada, ce qui donne une occasion de plus d'accéder aux chaînes linéaires de Crave au moyen des boîtiers décodeurs traditionnels ainsi que par les chaînes sur demande, au moyen de l'application Crave et en ligne sur Crave.ca. Crave, RDS et TSN sont également offerts directement par Internet via leur site Web et application officiels respectifs. Les contenus de Crave, RDS et TSN peuvent être diffusés sur le Web et sur les plateformes partenaires comme iOS et les appareils mobiles Android, Apple TV, Android TV, Amazon Fire TV, le Lecteur Bell, Chromecast, Roku, les téléviseurs intelligents, PlayStation de Sony et Xbox One. En dernier lieu, l'entreprise d'affichage extérieur de Bell Média fournit ses services par le truchement de panneaux d'affichage et du mobilier urbain dans les principales villes du pays.

## 3.5 Transformation de nos réseaux, de nos systèmes et de nos processus

Nous transformons nos réseaux, nos systèmes et nos processus selon trois objectifs principaux : a) offrir nos services et exercer nos activités d'une manière plus agile, notamment en fournissant des fonctions libre-service et de technologie instantanée à notre clientèle, b) assurer la meilleure qualité et la meilleure expérience client qui soient, et c) développer une nouvelle infrastructure réseau qui permette de conserver une structure de coûts concurrentielle dans un contexte de croissance rapide des besoins en matière de capacité et de profiter de nouvelles occasions de générer des produits des activités ordinaires. Nous tirons parti des nouvelles technologies, telles que les réseaux définis par logiciel, les mégadonnées, l'IA et l'apprentissage machine, ainsi que des technologies infonuagiques, pour mettre l'accent sur

l'automatisation de nos processus. Ces technologies offrent un niveau sans précédent de souplesse, d'automatisation et d'extensibilité, et la technologie 5G, l'IdO, les services Internet, de communications et de vidéo améliorés, ainsi que la prochaine génération d'applications infonuagiques pour entreprises, sont tous fortement tributaires de ces fonctionnalités. En 2022, nous avons annoncé des jalons importants à l'égard de nos partenariats avec AWS et Google Cloud, dans le but d'accélérer notre transition vers un environnement infonuagique hybride. Ces diverses transformations se sont traduites par des avantages concurrentiels concrets dans plusieurs domaines technologiques donnant lieu à une agilité accrue dans le développement et l'exploitation ainsi qu'à une réduction des coûts.

## 3.6 Réseaux

Le secteur des télécommunications évolue rapidement et poursuit sa transition des multiples réseaux de prestation de services spécifiques vers des réseaux de communications intégrés sur protocole Internet (IP) qui permettent la transmission des signaux voix, données et vidéo. Nous continuons de collaborer avec des vendeurs partenaires clés à l'expansion de nos réseaux nationaux multiservices IP.

Nos réseaux de communications offrent des services de transmission de la voix, de données et vidéo, sans fil et sur fil, à la clientèle partout au Canada. Notre infrastructure comprend :

- des réseaux de téléphonie et de transmission de données et vidéo à l'échelle nationale, qui comprennent le trafic sur Internet;
- l'infrastructure et les réseaux d'accès urbains et ruraux pour offrir des services à la clientèle;
- des réseaux sans fil à l'échelle nationale qui permettent la prestation de services voix, données et vidéo.

### Services sans fil

Afin de fournir une connectivité sans fil, nous avons déployé et nous exploitons un certain nombre de réseaux à large bande sans fil à l'échelle du Canada compatibles avec les normes mondiales et permettant d'offrir des services téléphoniques et de données haute vitesse de grande qualité et fiables. Avec notre réseau de données haute vitesse, nous sommes en mesure d'offrir aux consommateurs canadiens une vaste gamme de téléphones intelligents sans fil ainsi que des tablettes à écran tactile, des appareils IdO et d'autres appareils conçus pour des services de données, comme la diffusion vidéo et audio en continu, l'IdO, le courriel, la messagerie, l'accès Internet et le réseautage social. Nous offrons également des services d'itinérance internationale dans plus de 230 destinations sortantes, dont 209 peuvent également utiliser le réseau 4G LTE et 63, le réseau 5G.

### Réseau HSPA+

Notre réseau sans fil HSPA+ offrait un accès mobile haute vitesse à 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2022, couvrant des milliers de villes et de villages, tant dans les centres urbains que dans les zones rurales. Le réseau HSPA+ assure l'itinérance mondiale et prend en charge une vaste gamme de téléphones intelligents, de cartes de données, de clés Internet bus série universel (USB), de tablettes et d'autres appareils mobiles de pointe. La connectivité du réseau HSPA+ a été créée en grande partie au moyen de la fibre haute vitesse et d'une architecture tout IP offrant une plus grande fiabilité.

### Réseau 4G LTE

Avec la couverture du réseau sans fil 4G LTE de Bell, la clientèle profite de vitesses de transmission de données similaires à celles offertes par les connexions à large bande et beaucoup plus rapides que celles de notre réseau HSPA+, ce qui facilite le téléchargement d'applications, de contenu vidéo en continu de qualité haute définition et de musique, permet les jeux mobiles ou la conférence et le clavardage vidéo, pratiquement sans délai ou mise en mémoire tampon. Les réseaux HSPA+ et LTE fonctionnent ensemble, de sorte que la plupart des appareils LTE de Bell peuvent utiliser les deux réseaux.

Notre réseau sans fil LTE couvrait plus de 99 % de la population canadienne au 31 décembre 2022, offrant des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 150 Mbps, avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 40 Mbps. Actuellement, le réseau LTE représente 81 % du volume total du trafic de nos services de données sans fil.

### Réseau LTE-A

Grâce à la technologie LTE-A bibrande, Bell offre généralement des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 260 Mbps (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 18 à 74 Mbps). En attribuant trois radiocanaux ou ondes porteuses à un seul utilisateur, grâce à la technologie LTE-A tribande, nous pouvons généralement offrir des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques de pointe pouvant atteindre 335 Mbps (vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 100 Mbps). En ajoutant les technologies d'entrées multiples/sorties multiples (MIMO) et de modulation d'amplitude en quadrature (MAQ), nous pouvons offrir dans certaines zones des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 800 Mbps grâce à la technologie LTE-A bibrande et de 1,2 Gbps grâce à la technologie LTE-A tribande.

Le réseau LTE de Bell est également capable d'offrir un service LTE-A quadribande. La technologie quadribande fait appel à quatre bandes du spectre sans fil afin de porter les vitesses de la technologie LTE-A au niveau du gigabit. En plus de recourir à l'agrégation de porteuses, Bell utilise les technologies MAQ-256 et 4x4 MIMO dans le but de renforcer l'efficacité du spectre et d'augmenter la capacité. Le réseau plus performant LTE-A gigabit de Bell est offert dans certaines villes à l'échelle canadienne. Le réseau LTE-A quadribande offre maintenant des vitesses de téléchargement de données mobiles théoriques de pointe pouvant atteindre 1,5 Gbps dans les marchés au Canada (avec des vitesses de téléchargement moyennes attendues de 25 à 325 Mbps).



Au 31 décembre 2022, le réseau LTE-A de Bell fournissait le service à environ 96 % de la population du Canada. En outre, notre service LTE-A quadribande était offert à plus de 60 % de la population canadienne au 31 décembre 2022.

### Réseau LTE-M

Notre réseau LTE-M est un sous-ensemble de notre réseau LTE qui prend en charge les applications lD0 à faible consommation d'énergie en leur offrant une couverture améliorée et une autonomie accrue des piles des appareils, et ce à des coûts réduits pour les appareils lD0 connectés au réseau national de Bell. Un partenariat d'itinérance réciproque élargi avec AT&T Inc. (AT&T) vise à donner accès au réseau LTE-M d'AT&T aux entreprises clientes canadiennes de Bell partout aux États-Unis et permet également à la clientèle d'AT&T d'utiliser des données en itinérance au Canada sur le réseau LTE-M national de Bell. Notre réseau LTE-M est offert dans la majorité des provinces canadiennes.

### Réseau 5G

En juin 2020, Bell a lancé son réseau sans fil 5G, qui offre des vitesses de transmission de données mobiles accrues et la plus récente gamme de modèles de téléphones intelligents compatibles avec la technologie 5G. Au cours des prochaines années, les connexions à haute capacité et presque instantanées de la technologie 5G permettront le développement d'un nombre pratiquement illimité de nouvelles applications destinées aux consommateurs et aux entreprises. On peut penser par exemple aux applications de réalité virtuelle et de réalité augmentée, d'IA et d'apprentissage automatique, de services de divertissement immersif, de véhicules connectés et de villes intelligentes. Cette technologie favorisera également la mise en place d'un meilleur accès dans les régions rurales et ouvrira la voie à des perspectives en matière d'lD0 pour les entreprises et les gouvernements. En 2021, Bell a fait l'acquisition d'un important bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre tenue par ISDE. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. En 2022, Bell a continué d'étendre la portée de son réseau 5G à de nouveaux marchés au Québec, en Ontario, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Au 31 décembre 2022, le réseau 5G de Bell couvrait 82 % de la population du Canada, une importante augmentation par rapport à 26 % de la population du Canada à la fin de 2020, cette augmentation étant attribuable à notre programme d'accélération des dépenses d'investissement annoncé le 4 février 2021 et rehaussé le 31 mai 2021.

En juillet 2022, Bell a entrepris de déployer un bloc de spectre sans fil de 3 500 MHz pour entamer la phase suivante de l'évolution de sa technologie 5G et permettre le lancement de son service 5G+. Le réseau 5G+ de Bell devrait être plus rapide et plus réactif, ce qui devrait permettre une expérience mobile supérieure. À Toronto, ce service procure des vitesses dont la rapidité surpasse de plus de 50 % celle de la 5G. Lancé initialement dans le sud de l'Ontario, le service a été étendu à d'autres régions au cours des mois suivants de 2022 et desservait 38 % de la population canadienne au 31 décembre 2022. Des vitesses de téléchargement théoriques de pointe allant jusqu'à 1,7 Gbps sont actuellement offertes dans certains marchés.

Toujours en 2022, Bell a annoncé son projet visant à lancer un réseau central 5G autonome, en commençant par Toronto. L'ajout du spectre sans fil de 3 500 MHz permet à Bell d'offrir aux entreprises canadiennes un nouveau réseau central 5G, soutenu par une architecture autonome de calibre mondial, ce qui devrait donner lieu à des vitesses encore plus rapides et à une très faible latence. Au fil du temps, le réseau central 5G autonome offrira d'autres avantages comme le découpage du réseau et permettra l'utilisation d'une gamme complète d'options et de fonctionnalités 5G pour les entreprises et les consommateurs, tout en favorisant la croissance considérable de l'lD0.

### Services sur fil

#### Réseau de téléphonie et de transmission de données

Notre réseau de téléphonie et de transmission de données à l'échelle nationale consiste en un réseau de fibre optique doté des plus récentes technologies pour la redondance et la protection contre les défauts. Il dessert tous les grands centres métropolitains au Canada ainsi que les villes de New York, de Chicago, de Boston, de Buffalo, de Detroit, de Minneapolis, d'Ashburn (Virginie) et de Seattle, aux États-Unis.

Notre réseau dans les grandes villes canadiennes offre un accès haute vitesse de pointe d'un débit exprimé en gigabits basé sur la technologie IP. Nous exploitons un réseau national IP système de commutation multiprotocole avec étiquetage des flux comportant des passerelles internationales pour le relier au reste du monde. Ce réseau fournit des services de réseau privé virtuel sur IP (RPV IP) de prochaine génération conformes aux normes commerciales en vigueur, et il relie les bureaux de notre clientèle partout au Canada et ailleurs dans le monde. Le service RPV IP constitue la plateforme sur laquelle repose l'offre de solutions d'affaires qui ajoutent de la valeur aux entreprises de la clientèle et les rendent plus efficaces. Ces solutions technologiques comprennent les services voix sur IP, de téléphonie sur IP, de vidéoconférence IP ainsi que des applications de centres d'appels IP et d'autres applications IP futures. En outre, nous entretenons de vastes réseaux de commutation vocale et de fils de cuivre pour fournir des services traditionnels de téléphonie locaux et interurbains et de données à toute la clientèle d'affaires et résidentielle en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En vue d'améliorer la fiabilité et d'augmenter la capacité des réseaux pour permettre une croissance rapide des volumes d'utilisation des services sans fil et Internet qui y sont traités, nous avons amorcé il y a plusieurs années la mise à niveau de l'ensemble de notre réseau principal national de fibre optique en déployant une technologie de 100 gigabits. Afin de pouvoir soutenir la croissance continue des transmissions, Bell a amorcé en 2018 la phase suivante de la mise à niveau de notre réseau principal national en déployant une technologie de multiplexage par répartition dense en longueur d'onde (DWDM) de 200 gigabits. En avril 2021, Bell a annoncé le déploiement d'un service par longueur d'onde de 400 gigabits dans les principaux espaces de l'infrastructure de fibre de Bell afin d'offrir une vitesse de connectivité et une capacité considérablement accrues tout en optimisant la performance du réseau et l'efficacité énergétique. La technologie de 400 gigabits augmente la capacité de la fibre en recourant à moins de matériel réseau et à une plus grande automatisation pour fournir une vitesse de transmission des données quatre fois plus élevée et une capacité par longueur d'onde 50 % plus grande.

Les routes de transmission clés s'étendent sur plus de 25 000 km au Canada et aux États-Unis.

Le 16 novembre 2021, Bell et Nokia ont annoncé avoir réussi le premier essai de la technologie PON à large bande de 25 Gbps en Amérique du Nord, ce qui confirme que les technologies GPON et XGS-PON à large bande actuelles, et la future technologie PON de 25 Gbps, peuvent fonctionner en parfaite synergie sur le même équipement optique qui sera déployé à l'échelle du réseau. La technologie PON de 25 Gbps offre une grande capacité de bande passante symétrique qui prendra en charge de nouveaux cas d'utilisation, comme un service de premier ordre et le transport 5G.

### Déploiement de l'accès haute vitesse par fibre optique

Notre impératif stratégique qui consiste à bâtir les meilleurs réseaux met l'accent sur l'expansion de notre réseau entièrement optique pour couvrir un plus grand nombre de foyers et d'entreprises. Au cours des dernières années, nous avons amélioré notre infrastructure d'accès en rapprochant notre réseau de fibre de notre clientèle au moyen des technologies FTTN, de la liaison de paires et de la superposition des technologies traditionnelles faisant appel au cuivre et des technologies FTTN et FTTP. En outre, Bell poursuit le déploiement de la technologie FTTP dans tous les nouveaux complexes résidentiels urbains et suburbains en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba, ce qui s'ajoute au déploiement en cours, par Bell, de la technologie FTTP dans les immeubles de logements multiples et les emplacements d'affaires. À notre avis, la technologie FTTP, qui utilise des câbles à fibre optique pour brancher chaque emplacement, constitue la meilleure architecture réseau disponible pour soutenir les futurs services et applications IP, lesquels exigeront beaucoup de bande passante. Notre service Internet par fibre optique résidentiel, commercialisé sous les appellations Internet Fibe et Internet Virgin Plus, est fondé sur nos réseaux FTTP et FTTN et procure des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 3 Gbps avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 3.0, des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques allant jusqu'à 8 Gbps avec le réseau FTTP, grâce à notre service Fibe Gigabit 8.0, offert dans les secteurs admissibles de Toronto, ainsi que des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 100 Mbps avec le réseau FTTN.

Outre les importants déploiements de connexions directes par fibre FTTP annoncés au cours des dernières années, lesquels se sont poursuivis dans la grande région de Toronto et du 905 ainsi que sur l'île de Montréal, nous avons également annoncé plusieurs nouvelles expansions de connexions directes par fibre en lien avec notre impératif stratégique de bâtir les meilleurs réseaux. En janvier 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ visant à étendre l'accès au service Internet à large bande dans les zones urbaines et rurales de Hamilton, dont un plan pour offrir un réseau de fibre permettant la connexion directe à plus de 200 000 foyers et entreprises dans toute la ville. En mars 2020, nous avons annoncé un investissement d'environ 400 millions \$ pour le déploiement de la technologie FTTP à Winnipeg, qui offre des connexions directes de type fibre à environ 275 000 foyers et entreprises dans toute la ville. En août 2022, nous avons annoncé un investissement de plus de 650 millions \$, en partenariat avec le gouvernement de l'Ontario qui de son côté investit 484 millions \$, pour étendre notre réseau tout optique de manière à l'offrir à plus de 80 000 foyers et entreprises dans les régions sous-desservies de la province d'ici 2025, dans le cadre du Plan Internet haute vitesse de l'Ontario. Dans le cadre de ce plan, Bell financera également le déploiement de son réseau tout optique auprès d'environ 37 000 foyers et entreprises supplémentaires près de sa zone de couverture étendue.

En plus de plusieurs projets annoncés au cours des dernières années concernant le déploiement de connexions directes par fibre dans plusieurs petites collectivités, le 22 mars 2021, Bell a annoncé qu'elle fournirait l'accès au service Internet haute vitesse à de nombreuses régions du Québec mal desservies, en partenariat avec les gouvernements du Canada et du Québec, dans le cadre de l'initiative « Opération haute vitesse » visant à connecter tous les foyers québécois avant septembre 2022. Le projet de Bell fournit des connexions Internet 100 % fibre à environ 31 000 foyers et entreprises dans presque 100 collectivités au Québec. En 2021, Northwestel Inc. (Northwestel), filiale de Bell, a également commencé à offrir des services sur un réseau entièrement optique à la clientèle à Dawson City, à Watson Lake et à Upper Liard, au Yukon, dans le cadre de son projet Every Community, un projet de trois ans visant à fournir un service Internet haute vitesse à 10 000 foyers et entreprises au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ce projet fait suite au déploiement de connexions entièrement optiques dans les collectivités de Hay River et d'Inuvik dans les Territoires du Nord-Ouest en 2020 et 2021. En 2022, dans le cadre de son projet Every Community, Northwestel a accéléré son investissement dans les réseaux large bande des zones rurales et a fourni un service de réseau optique complet aux résidents et aux entreprises de 17 communautés éloignées, principalement autochtones du nord du Canada. Aujourd'hui, plus de 80 % des ménages du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest ont accès à des vitesses Internet qui atteignent ou dépassent l'objectif national en matière de réseaux large bande, c'est-à-dire 50/10 Mbps, et à des options de données illimitées.

Bell a également annoncé plusieurs projets au cours de 2022 visant à offrir son service Internet pure fibre à un plus grand nombre de foyers et d'entreprises dans des régions urbaines et rurales en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba. Ces projets faisaient partie du programme d'accélération des dépenses d'investissement dans l'infrastructure du réseau de prochaine génération à l'échelle nationale annoncé le 4 février 2021 et bonifié le 31 mai 2021, lequel programme s'est poursuivi en 2022 pour permettre 854 000 nouvelles connexions directes au réseau de fibre.

En avril 2022, Bell a lancé Fibe Gigabit 3.0, un service Internet pure fibre offrant des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques de 3 Gbps. Au moment de son lancement, le service Internet de 3 gigabits de Bell était le plus rapide parmi les principaux fournisseurs au Canada. Le service, initialement offert dans les zones admissibles de Toronto, a depuis été déployé dans plusieurs communautés en Ontario, au Québec et dans les provinces de l'Atlantique.

En septembre 2022, Bell a lancé son service Internet pure fibre Gigabit 8.0 permettant des vitesses de téléchargement et de téléversement symétriques de huit gigabits par seconde dans les secteurs admissibles de Toronto. Ces vitesses gigabit sont les plus rapides offertes sur le marché en Amérique du Nord à ce jour. Bell a continué d'étendre la disponibilité de son service Fibe Gigabit 8.0 à l'ensemble de sa zone de couverture jusqu'à la fin de l'année 2022, en plus de poursuivre ses travaux d'installation de la fibre optique.

Le service Fibe Gigabit 8.0 de Bell comprend la Borne Giga Wi-Fi 6E, qui permet des vitesses Wi-Fi gigabit jusqu'à deux fois plus rapides pour les appareils connectés et partagés à domicile que les solutions Wi-Fi 6E offertes aujourd'hui par les autres principaux fournisseurs de services Internet canadiens. Le Wi-Fi 6E est la prochaine évolution du Wi-Fi et permet des vitesses plus rapides et une latence réduite lorsqu'il est utilisé avec un appareil compatible. Les clients et les clientes pourront ainsi travailler, apprendre, vidéoclavarder, regarder

du contenu et jouer à des jeux en ligne sur tous les appareils de leur domicile, simultanément. Le service Wi-Fi 6E est maintenant offert à la clientèle du Québec et de l'Ontario.

Au 31 décembre 2022, notre réseau de fibre à large bande, composé d'emplacements FTTP et FTTN, permettait de couvrir environ 10 millions de foyers et d'entreprises en Ontario, au Québec, dans les provinces de l'Atlantique et au Manitoba.

En plus de notre service Internet Fibe, nous offrons le service Internet résidentiel sous la marque Virgin Plus à la clientèle de l'Ontario et du Québec. Ce nouveau service Internet haute vitesse offre à la clientèle actuelle de Virgin Plus des vitesses allant jusqu'à 300 Mbps pour le téléchargement et jusqu'à 100 Mbps pour le téléversement.

En outre, nous continuons de déployer nos services de télé IP dans des zones de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba où les câblodistributeurs ont longtemps dominé le marché. Au 31 décembre 2022, nos services de télé IP étaient en mesure de desservir environ 9,2 millions de foyers dans de grandes villes et des municipalités de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba.

### Réseau WTTT

Bell a entrepris la construction du réseau WTTT dans des collectivités rurales en Ontario et au Québec en 2018 dans le but d'offrir son service à large bande Internet résidentiel sans fil en complément de son réseau FTTP. Le service WTTT repose sur une technologie sans fil fixe prête pour la 5G fournie par le réseau sans fil de Bell ayant recours à un spectre de 3 500 MHz pour offrir des services Internet haute vitesse aux résidents de petites localités mal desservies.

En avril 2020, dans la foulée des mesures prises pour faire face à la crise de la COVID-19, Bell a annoncé qu'elle accélérerait le déploiement de son nouveau service Internet résidentiel sans fil en milieu rural canadien. Elle prévoyait connecter environ 137 000 foyers supplémentaires d'ici la fin d'avril 2020. De plus, Bell a élargi son service Internet résidentiel sans fil à des collectivités rurales des provinces de l'Atlantique à compter

de l'automne 2020. En juin 2021, Bell a procédé au lancement de son service Internet résidentiel sans fil au Manitoba dans 12 collectivités comportant des emplacements admissibles.

En 2021, Bell a achevé le déploiement du service Internet résidentiel sans fil dans les petites localités et les collectivités rurales de l'Ontario, du Québec, des provinces de l'Atlantique et du Manitoba, et a atteint un an d'avance sa cible visant la couverture de un million d'emplacements. Le lancement accéléré du service Internet résidentiel sans fil faisait partie du programme d'accélération des dépenses d'investissement dans l'infrastructure du réseau de prochaine génération à l'échelle nationale annoncé le 4 février 2021 et bonifié le 31 mai 2021, lequel programme s'est poursuivi en 2022.

Alors qu'elle offrait déjà des vitesses de téléchargement allant jusqu'à 25 Mbps, Bell a accru durant l'automne 2020 les vitesses de téléchargement de son service Internet résidentiel sans fil, qui atteignent désormais jusqu'à 50 Mbps, et les vitesses de téléversement qui vont jusqu'à 10 Mbps (50/10). Ces vitesses accrues sont désormais disponibles pour la majeure partie de notre clientèle. L'innovation en matière de réseau WTTT s'inscrit en complément du vaste réseau de fibre à large bande de Bell en place dans les marchés urbains, et le déploiement du réseau WTTT dans des collectivités rurales souligne notre détermination à utiliser pleinement les ressources de spectre sans fil attribuées à Bell.

### Technologie DSL

Nous offrons également le service d'accès Internet DSL dans les secteurs où Internet Fibe et le service Internet résidentiel sans fil ne sont pas offerts, avec des vitesses de téléchargement pouvant atteindre 5 Mbps.

### Service de télé par satellite

Nous fournissons un service de télé par satellite à l'échelle du pays sous la marque Bell Télé au moyen de satellites exploités par Télésat Canada (Télésat). Conformément à une série d'ententes commerciales établies entre Bell ExpressVu société en commandite (Bell ExpressVu) et Télésat, Bell ExpressVu a actuellement accès à deux satellites en vertu d'un contrat conclu avec Télésat. Télésat exploite ces satellites ou en dirige l'exploitation, lesquels sont utilisés par Bell ExpressVu pour fournir son service de télé par satellite.

## 3.7 Personnel

Le tableau suivant présente le nombre de membres du personnel de BCE aux 31 décembre 2022 et 2021.

Nombre de membres du personnel aux 31 décembre	2022	2021
Services sans fil de Bell	8 261	8 415
Services sur fil de Bell	30 704	35 691
Bell Média	5 645	5 675
Total <sup>(1)</sup>	44 610	49 781

(1) Le nombre total de membres du personnel de BCE à la fin de 2022 s'établissait à 44 610, en baisse par rapport à 49 781 au 31 décembre 2021, en raison de la vente de l'une de nos filiales, conjuguée à l'attrition naturelle de l'effectif, aux départs à la retraite et aux réductions de personnel.

Environ 43 % des membres du personnel de BCE étaient représentés par des syndicats et étaient visés par des conventions collectives au 31 décembre 2022.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 membres du personnel ou plus, ont été ratifiées en 2022 :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (personnel de bureau), qui couvre environ 3 940 membres du personnel de bureau a expiré le 30 novembre 2021; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 18 août 2022;
- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Canada atlantique, gens de métier, personnel de bureau), qui couvre environ 1 530 gens de métier et membres du personnel de bureau, a expiré le 31 décembre 2021; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 15 septembre 2022.
- la convention collective entre la Telecommunications Employees Association of Manitoba et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 560 membres du personnel, a expiré le 19 février 2022; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 2 novembre 2022.
- la convention collective entre Unifor et Bell Solutions techniques Inc. (BTS) (Ontario, gens de métier), qui couvre environ 3 560 gens de métier, a expiré le 6 mai 2022; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 28 mai 2022;

- la convention collective entre Unifor et BTS (Québec, gens de métier), qui couvre environ 1 630 gens de métier, a expiré le 6 mai 2022; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 25 novembre 2022;
- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Toronto, spécialistes), qui couvre environ 580 membres du personnel, a expiré le 31 mai 2022; une nouvelle convention collective a été ratifiée le 9 novembre 2022.

Les conventions collectives suivantes, qui couvrent 250 membres du personnel ou plus, expireront en 2023 :

- la convention collective entre Unifor et Expertech Bâtisseur de réseaux Inc. (gens de métier), qui couvre environ 700 membres du personnel, expirera le 30 novembre 2023;

- la convention collective entre Unifor et Bell Média (CTV Agincourt), qui couvre environ 460 membres du personnel, expirera le 31 décembre 2023.

Le point suivant décrit l'état des conventions collectives qui couvrent 250 membres du personnel ou plus déjà expirées :

- la convention collective entre Unifor et Bell Canada (Bell MTS), qui couvre environ 475 membres du personnel, a expiré le 19 décembre 2022; les négociations devraient débuter au premier trimestre de 2023.

## 3.8 Responsabilité d'entreprise

### Information générale

Les pratiques ESG font partie intégrante de l'approche de BCE en matière de responsabilité d'entreprise. Depuis sa fondation en 1880, Bell aide les Canadiens et les Canadiennes à communiquer entre eux et avec le monde entier. Notre approche en ce qui concerne la responsabilité d'entreprise consiste à gérer l'entreprise de façon à soutenir la prospérité sociale et économique de nos collectivités tout en protégeant l'environnement et en respectant les normes ESG les plus rigoureuses.

BCE a mis en pratique un ensemble de politiques ESG au moyen de divers programmes et initiatives. Ces politiques portent sur des questions de grande importance pour nos nombreuses parties prenantes, notamment la prévention des conflits d'intérêts, la protection des biens de l'entreprise, la protection de la vie privée et la confidentialité, les rapports empreints de respect et d'honnêteté avec la clientèle, les partenaires d'affaires, les membres de l'équipe et les concurrents, la diversité et la sécurité au travail et la protection de l'environnement.

Les politiques de BCE comprennent notamment les suivantes :

- le Code de conduite;
- la politique de gouvernance des données;
- la politique de sécurité de l'information;
- la politique de protection de la vie privée;
- la politique environnementale;
- le Code de conduite des fournisseurs;
- la politique d'approvisionnement;
- la politique sur les contributions politiques;
- la politique sur l'indépendance journalistique;
- le signalement obligatoire de pornographie juvénile sur Internet;
- l'Énoncé de politique de santé et de sécurité;
- la politique de protection de la vie privée des membres du personnel;
- l'Énoncé de politique sur la santé mentale;
- la politique de prévention de la violence et du harcèlement en milieu de travail;
- la politique d'investissement dans la communauté;
- la politique sur les droits de la personne et les mesures d'adaptation.

Nous présentons annuellement l'information sur notre performance au chapitre de la responsabilité d'entreprise et des pratiques liées aux facteurs ESG. Au cours des dernières années, nous avons présenté cette information dans un rapport sur la responsabilité d'entreprise annuel. Cette année, nous ne publierons pas de rapport sur la responsabilité d'entreprise. Nous présenterons plutôt notre performance financière et non financière dans le rapport annuel intégré de BCE pour l'exercice clos le 31 décembre 2022 (le Rapport annuel intégré 2022 de BCE), qui est disponible sur le site Web BCE.ca. Il est important de noter que le Rapport annuel intégré 2022 de BCE ne fait pas partie de la présente notice annuelle et qu'il n'y est pas intégré par renvoi.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos pratiques en matière de gouvernance d'entreprise et de gestion du risque, ainsi que sur notre stratégie en matière de responsabilité d'entreprise et les activités et résultats connexes à la section 1.5, *Gouvernance d'entreprise et gestion du risque*, ainsi qu'à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, du rapport de gestion 2022 de BCE aux pages 22 à 32 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

### Environnement

La protection de l'environnement et une performance énergétique efficace sont au cœur de notre approche en matière de responsabilité d'entreprise. Notre politique environnementale, qui est examinée annuellement, contient des principes qui soutiennent nos objectifs, allant de l'exercice de la diligence raisonnable visant à respecter ou à dépasser les exigences des lois environnementales auxquelles nous sommes assujettis, jusqu'à la prévention de la pollution et la promotion de mesures efficaces qui réduisent l'utilisation des ressources et le gaspillage. Nous avons donné comme instruction aux filiales auxquelles cette politique s'applique de promouvoir ces principes et nous avons instauré un comité au niveau de la haute direction afin de superviser la mise en œuvre de la politique.

Nous surveillons nos activités dans le but de nous assurer de notre conformité à notre politique environnementale, aux exigences et aux normes applicables en matière d'environnement, et nous apportons des mesures préventives et correctives au besoin. Nous avons instauré un système de gestion en matière environnementale qui permet :

- d'assurer une gestion systématique des risques et des occasions d'ordre environnemental, notamment des économies de coûts;
- d'établir un plan d'action environnemental pour l'entreprise;
- de chercher à détecter rapidement les problèmes éventuels;
- de définir la responsabilité de la gestion de l'environnement, tant pour les membres de la direction que pour les membres du personnel;
- de viser à assurer l'amélioration continue au moyen d'un processus régulier de suivi et d'établissement de rapport.

Depuis 2009, Bell Canada maintient un système de gestion environnementale certifié conforme à la norme ISO 14001, ce qui fait d'elle la première entreprise de communications nord-américaine à obtenir cette certification<sup>(1)</sup>. Cette certification vise le cadre de surveillance administrative de Bell Canada à l'égard du système de gestion environnementale lié à l'élaboration de politiques et de pratiques pour la prestation de services à des secteurs d'activité comprenant des services de lignes terrestres, sans fil, de télé et Internet, ainsi que des services à large bande et de connectivité, des services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, des services de radiodiffusion et de médias numériques. De surcroît, en 2020, notre système de gestion énergétique a été certifié conforme à la norme ISO 50001, ce qui fait de nous la première société de communications nord-américaine à recevoir cette certification<sup>(2)</sup>. Cette dernière englobe la gestion administrative à l'échelle de l'entreprise ayant trait au programme de gestion de l'énergie de Bell Canada au sein de ses emplacements d'affaires canadiens associés aux activités des services de gestion immobilière, des services de gestion de parcs de véhicules, des services de radiodiffusion et de médias numériques, aux services de lignes terrestres et sans fil, de télé, de services Internet, aux services de connectivité, aux services à large bande passante, aux services d'hébergement de données et d'informatique en nuage, et aux fonctions administratives de nature générale connexes.

Un de nos outils essentiels est notre plan environnemental de l'entreprise, qui détaille les activités environnementales mises en place par nos diverses unités d'affaires. Le plan fait état des exigences de financement, des responsabilités et des résultats attendus, et assure le suivi des progrès que nous avons accomplis dans la réalisation de nos objectifs.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, nous avons consacré des charges de 12 millions \$ et des dépenses d'investissement de 14 millions \$ aux activités liées à l'environnement. Pour 2023, nous avons prévu au budget des charges de 14 millions \$ et des dépenses d'investissement de 116 millions \$ dans le but d'assurer l'application adéquate de notre politique environnementale, de réduire le plus possible nos différents risques environnementaux et de réaliser des progrès pour atteindre les cibles de réduction des émissions de GES.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur nos activités de protection de l'environnement à la section 1.6, *Nos capitaux et notre responsabilité d'entreprise*, du rapport de gestion 2022 de BCE aux pages 25 à 32 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

## Communication des risques et occasions liés aux changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC

### Alignement sur les recommandations du groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC)

BCE accueille favorablement la demande accrue de transparence de la part de ses parties prenantes en ce qui concerne les risques et les possibilités liés aux changements climatiques. Nous prenons au sérieux la responsabilité que nous avons de présenter notre performance et nos initiatives sur les questions liées au climat. Nous pensons également qu'il est important de détailler la manière dont les risques et les possibilités connexes peuvent se répercuter sur nos activités. Par conséquent, nous publions de l'information relative aux changements climatiques conformément aux recommandations du GIFCC dans notre *Rapport GIFCC sur les risques et occasions de BCE liés aux changements climatiques* (le rapport GIFCC); ce rapport est accessible sur le site Web BCE.ca. Il est important de noter que le rapport GIFCC ne fait pas partie de la présente notice annuelle et qu'il n'y est pas intégré par renvoi. Un sommaire du rapport GIFCC est présenté ci-dessous.

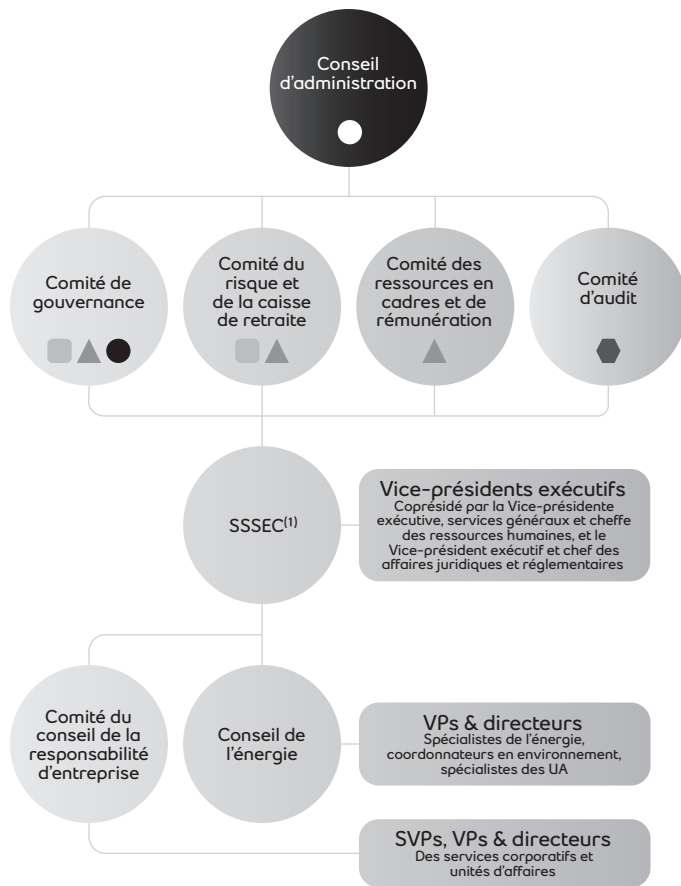
### Gouvernance

Le conseil de BCE a la responsabilité générale de superviser la gestion des activités et des affaires de BCE, ce qui inclut la prise en compte des répercussions des changements climatiques. Le conseil d'administration de BCE a établi des structures hiérarchiques claires pour la supervision de nos risques et occasions liés aux changements climatiques, la responsabilité première relevant des comités du conseil d'administration de BCE. Plus particulièrement :

- Comité du risque et de la caisse de retraite : Ce comité surveille les risques environnementaux et les risques liés à la continuité des activités, y compris ceux liés aux changements climatiques.
- Comité de gouvernance : Ce comité est responsable de la supervision de notre stratégie et de la présentation de l'information à fournir en matière d'ESG, y compris en ce qui concerne les changements climatiques.
- Comité des ressources en cadres et de rémunération : Ce comité surveille les questions relatives aux ressources humaines et il effectue le suivi de la performance de l'entreprise par rapport à nos cibles ESG. Nos objectifs de réduction des émissions de GES font partie des cibles ESG liées à la rémunération.
- Comité d'audit : Ce comité surveille les questions ESG importantes qui pourraient avoir un impact sur la communication de l'information financière et approuve la divulgation des risques et des hypothèses liés aux changements climatiques.

(1) L'information rendue publique examinée par Bell en 2020 au sujet des entreprises nord-américaines de communications et de télécommunications indiquait que Bell était la première entreprise du marché nord-américain des communications et télécommunications à obtenir la certification ISO 14001.

(2) L'information rendue publique examinée par Bell en 2020 au sujet des entreprises nord-américaines de communications et de télécommunications indiquait que Bell était la première entreprise du marché nord-américain des communications et télécommunications à obtenir la certification ISO 50001.



(1) Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité

Bien que le conseil d'administration de BCE soit responsable du programme de surveillance des risques de BCE, la direction a établi un cadre de gouvernance par l'intermédiaire du Comité de surveillance de la santé, de la sécurité, de la sûreté, de l'environnement et de la conformité (le comité SSSEC). Le Conseil de l'énergie et le Conseil sur la responsabilité d'entreprise relèvent du comité SSSEC. Ce dernier appuie le mandat du conseil d'administration de BCE de surveiller les risques liés à la santé et à la sécurité, à l'environnement et à la conformité, et veille à ce qu'ils soient gérés dans le cadre de programmes efficaces mis en place au sein des différentes unités d'affaires. En outre, deux comités de direction, le Conseil de l'énergie et le Conseil sur la responsabilité d'entreprise relèvent du comité SSSEC. Nous avons aussi mis sur pied des groupes de travail internes qui ont le mandat de superviser des éléments précis de notre stratégie en matière de changements climatiques, dont le groupe de travail sur la réduction des émissions de carbone, le groupe de travail sur l'innovation en matière d'émissions de carbone et le groupe de travail sur la résilience climatique.

La gestion et la surveillance des questions liées aux changements climatiques ont été intégrées aux rôles et responsabilités des cadres, de la direction et des autres membres de l'équipe. La rémunération est liée à la mise en œuvre réussie de notre stratégie en matière de changements climatiques à l'échelle de l'entreprise; cette mise en œuvre est mesurée en évaluant les progrès réalisés par rapport aux engagements et aux objectifs liés à la stratégie.

## Responsabilité en matière de changements climatiques (CC)

- Établir la responsabilité et l'autorité en matière de CC
- Examiner et surveiller les risques et les occasions liés aux CC  
Examiner et surveiller les informations communiquées sur les risques les hypothèses liés aux CC
- ▲ Évaluer la performance par rapport aux cibles en matière de CC
- ⬢ Approuver les informations communiquées sur les risques les hypothèses liés aux CC
- Approuver la stratégie en matière de CC, y compris les mesures et les cibles liées aux CC  
Approuver le rapport GIFCC

## Stratégie

Chez BCE, nous prenons les risques liés aux changements climatiques très au sérieux. Nous sommes également conscients que les changements climatiques pourraient présenter des occasions pour notre entreprise, comme une hausse de la demande de nos produits et services qui contribuent à une économie plus propre, et rehausser la valeur et la réputation de notre marque. Nous avons déterminé les principaux risques et occasions liés aux changements climatiques suivants pouvant avoir une incidence sur BCE. Bien que le GIFCC recommande de communiquer l'information sur ces sujets seulement si elle est significative, nous la communiquons volontairement dans la présente section, sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE.

## Risques liés aux changements climatiques

Conformément aux recommandations du GIFCC, nous classons les risques liés aux changements climatiques dans deux catégories : les risques de transition et les risques physiques. Les risques de transition découlent de la transition vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Ce virage peut nécessiter de profonds changements des règlements, des technologies et des marchés afin de réduire les effets des changements climatiques et de s'y adapter. Les risques physiques sont associés aux impacts physiques des changements climatiques, changements qui prennent la forme d'événements climatiques (à impact aigu) ou de tendances climatiques à long terme (à impact chronique). Aux fins de la présentation d'informations selon les recommandations du GIFCC, nous nous sommes concentrés sur six principaux risques liés aux changements climatiques qui relèvent des risques de transition et des risques physiques, soit les catégories établies par le GIFCC.

Risques liés aux changements climatiques	
Transition	Physiques
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Réglementation</b> sur la tarification du carbone, ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques à <b>impact aigu</b> en raison de l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements météorologiques extrêmes (p. ex. inondations, tempêtes de verglas, feux de forêt et températures extrêmes), ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation, endommager nos actifs et avoir une incidence sur les exigences à respecter pour obtenir une protection d'assurance.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Traitement en fin de vie utile de nos <b>technologies</b>, ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation liés aux programmes de traitement des déchets électroniques et aux systèmes de gestion s'y rattachant.</li> </ul>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Évolution</b> de l'offre et de la demande en énergie, ce qui pourrait occasionner une hausse des coûts d'exploitation découlant de la hausse du prix de l'énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques à <b>impact chronique</b> liés à la hausse des températures moyennes, ce qui pourrait se répercuter sur les coûts d'exploitation et occasionner une augmentation des dépenses d'investissement nécessaires pour une nouvelle technologie plus résiliente et sa construction.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Risques d'atteinte à la <b>réputation</b> en raison de la perception du public relativement à l'imputabilité et à la gestion des enjeux climatiques ainsi qu'en raison de la communication d'informations liées aux changements climatiques et du classement en matière d'enjeux ESG, ce qui pourrait avoir une incidence sur la demande pour nos produits et services ainsi que sur le coût en capital.</li> </ul>	

## Occasions liées aux changements climatiques

Les effets des changements climatiques peuvent également créer des occasions pour BCE, notamment dans les secteurs suivants :

Occasions liées aux changements climatiques	
Réputation	Produits et services
<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Meilleure perception du public</b> relativement à l'imputabilité et à la gestion des enjeux climatiques, ce qui pourrait augmenter la demande pour nos produits et services.</li> <li>• Communication d'informations liées aux changements climatiques et <b>classement en matière d'enjeux ESG</b>, puisqu'une meilleure communication et un meilleur classement pourraient occasionner une baisse des coûts en capital.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Développement et augmentation de la croissance</b> de nos produits et services numériques, ce qui pourrait aider la clientèle à réduire son empreinte carbone et à s'adapter aux changements climatiques en améliorant la résilience de son entreprise.</li> </ul>

## Analyse de scénarios liés au climat

En 2021, nous avons mis à jour nos projections climatiques précédentes datant de 2020 pour tenir compte des plus récentes conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC).

L'analyse qualitative et quantitative des scénarios climatiques portait sur diverses trajectoires possibles des émissions de GES futures. L'analyse a permis d'évaluer les risques physiques et les risques de transition en cas de réchauffement climatique faible ou élevé sur un horizon à court (5 ans), à moyen (10 ans) et à long terme (20 ans). Nous avons sélectionné et utilisé six scénarios distincts pour l'analyse.

Notre analyse de scénarios incluait les risques liés aux changements climatiques suivants, déterminés comme ayant un impact financier potentiel sur nos activités :

- Risques physiques : Inondations, feux de forêt, tempêtes de verglas et températures extrêmes
- Risques de transition : Réglementation et réputation

Les résultats de l'analyse de scénarios ont été fournis au comité SSSEC, au comité de gouvernance et au comité du risque et de la caisse de retraite de BCE, ce qui leur a permis d'examiner les impacts financiers potentiels des changements climatiques et leur a fourni l'information nécessaire pour intégrer les risques et les occasions liés au climat dans les décisions futures et la planification stratégique.

### Gestion des risques

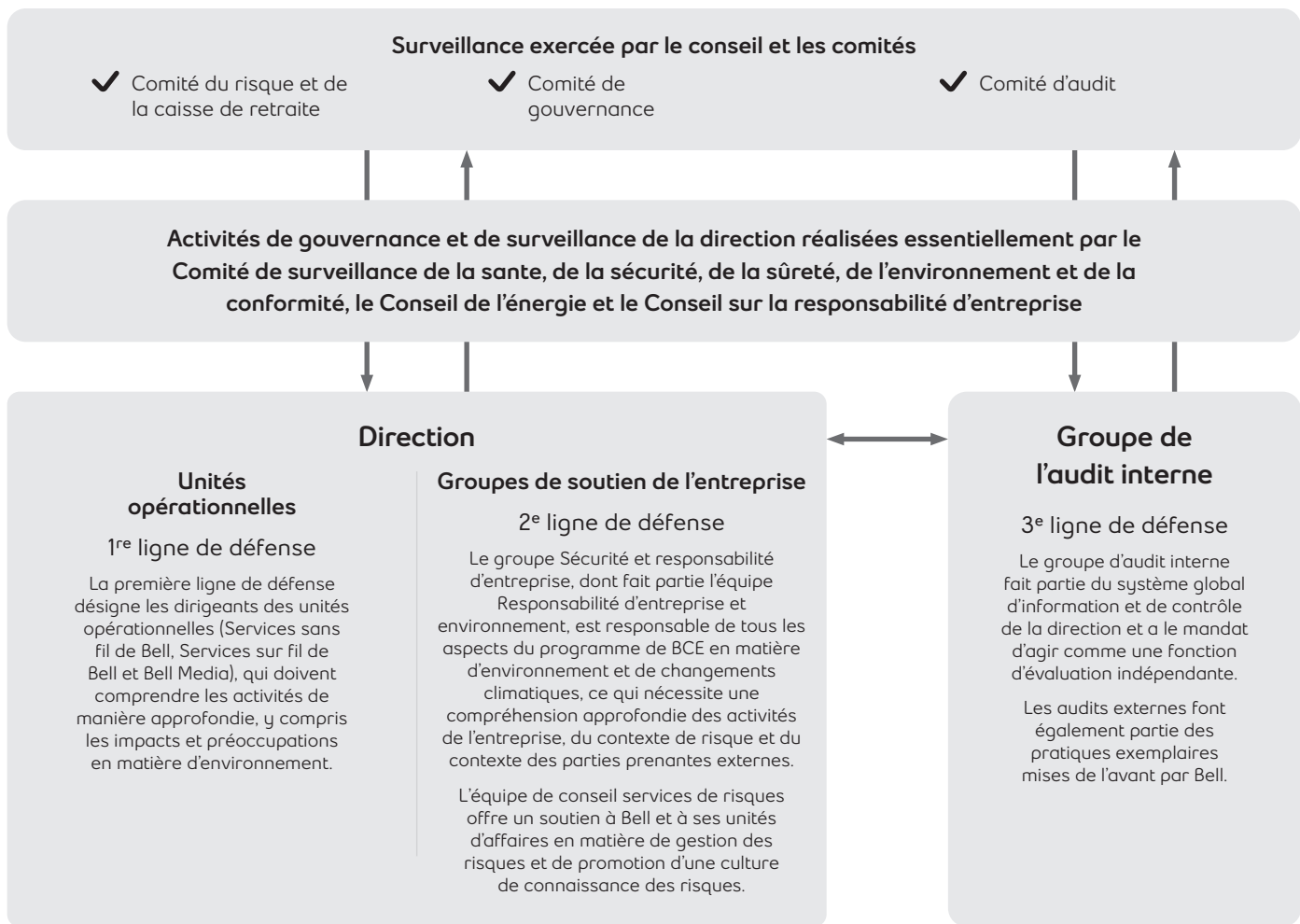
Les processus de BCE pour identifier, évaluer et gérer les risques liés aux changements climatiques sont intégrés à ses processus multidisciplinaires d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise.

*Identification et évaluation des risques liés aux changements climatiques :* L'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement surveille les tendances et les publications dans notre secteur d'activité, consulte les spécialistes en la matière et travaille en collaboration avec l'équipe de conseil services de risques de BCE. De cette façon, l'équipe s'assure que les risques sont consignés et classés adéquatement au sein de l'entreprise. Les risques identifiés sont évalués en fonction de plusieurs

critères, notamment la nature, la taille et l'étendue de l'impact potentiel du risque, s'il devait se matérialiser. La probabilité d'occurrence est également évaluée et est calculée selon le niveau de menace que le risque pose pour l'entreprise et la vulnérabilité de l'entreprise face à un événement donné comportant des risques.

*Communication des risques liés aux changements climatiques :* Le degré d'exposition aux risques liés aux changements climatiques est communiqué à l'interne par l'équipe Responsabilité d'entreprise et environnement dans le cadre des pratiques normales de gestion de l'entreprise. Ces données sont examinées régulièrement lors des réunions du comité SSSEC et font l'objet d'une révision trimestrielle par le comité du risque et de la caisse de retraite. Notre cadre de présentation de rapports sur les risques repose sur le cadre de classification des risques du GIFCC. Un rapport d'analyse de risques portant sur les risques les plus importants pour Bell est produit et fourni chaque année au conseil de BCE.

*Évaluation des occasions liées aux changements climatiques :* Nous voulons accorder la priorité aux initiatives qui ont un fort potentiel de réduction des émissions de carbone pour l'entreprise ou ses clients. Les occasions sont évaluées selon une approche basée sur le rapport coûts-bénéfices par le Conseil de l'énergie, et ses conclusions sont communiquées au comité SSSEC, au comité du risque et de la caisse de retraite et au comité de gouvernance aux fins de l'évaluation de l'avantage éventuel que pourrait en tirer Bell.



## Indicateurs et objectifs

BCE évalue les risques et les occasions liés aux changements climatiques conformément à sa stratégie et à ses processus de gestion des risques. Bien que le GIFCC recommande de communiquer l'information sur les principales mesures et les cibles seulement si elle est significative, nous la communiquons volontairement, sans nous limiter à ce qui est significatif pour BCE. Les principaux indicateurs utilisés pour surveiller notre performance sont les suivants :

- **Mesures visant les occasions – Réduction des émissions de carbone par notre clientèle** : Les produits et services de Bell utilisés par notre clientèle externe et dans le cadre de nos propres activités, aident à lutter contre les changements climatiques et à s'adapter à leurs répercussions. Les technologies de Bell ont permis à notre clientèle externe et à notre propre entreprise de réaliser une réduction des émissions de carbone de plus de 1 379 kilotonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> (CO<sub>2</sub>e) en 2020, ce qui équivaut à 5,2 fois l'empreinte carbone de notre entreprise<sup>(1)</sup>. Notre vision de l'avenir consiste à augmenter toujours plus notre ratio de réduction des émissions de carbone<sup>(2)</sup> en développant et en offrant des produits et services permettant de réduire ces émissions<sup>(3)</sup>.

- **Mesures visant les risques** : Le groupe de travail sur la résilience climatique a pour mandat d'établir de nouvelles mesures des risques qui nous permettront de surveiller notre performance en matière de gestion des risques liés aux changements climatiques, et ce, pour chacune de nos unités d'affaires directement touchées par les changements climatiques.
- **Cibles et performance relatives aux émissions** : Notre objectif est de réduire nos émissions de gaz à effet de serre (GES), tant au sein de notre entreprise qu'en amont et en aval de notre chaîne de valeur, afin de gérer notre performance relativement à nos objectifs liés aux changements climatiques et de surveiller les risques liés aux changements climatiques actuels et futurs. Nous établissons des objectifs de réduction des émissions de GES pour souligner l'importance de faire notre part dans la lutte contre les changements climatiques, pour stimuler l'innovation dans nos projets afin de favoriser la réduction des émissions et pour nous aider à progresser dans la bonne direction. Nous pensons que l'atteinte de nos objectifs permettra de réduire les charges d'exploitation, de minimiser l'exposition à la tarification du carbone, d'affermir notre réputation et d'introduire de nouveaux débouchés commerciaux.

(1) D'après la méthodologie que nous avons mise au point avec Groupe AGÉCO, un consultant indépendant spécialisé dans la quantification des émissions de GES, afin de quantifier la capacité de réduction des émissions de carbone de nos produits et services.

(2) Notre ratio de réduction des émissions de carbone correspond au nombre de fois que la quantité d'émissions de GES réduites grâce à l'utilisation des technologies de Bell dépasse la quantité de GES émis par les activités de Bell.

(3) Compte tenu des produits et services pour lesquels Bell a mis au point les technologies considérées et joue un rôle déterminant afin de les rendre accessibles à la clientèle, ainsi que des produits et services pour lesquels Bell n'a pas mis au point les technologies mais en favorise l'utilisation en fournissant des services réseau.



Nous nous fixons des cibles pour devenir carboneutres en ce qui a trait aux émissions de GES liées à nos activités à compter de 2025. Nous avons établi les cibles basées sur la science suivantes, qui sont approuvées par la Science Based Targets initiative<sup>(1)</sup> :

- réduire nos émissions absolues de GES de portée 1 et de portée 2<sup>(2)</sup> de 57 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030;

- effectuer 64 % des dépenses en biens et services auprès de fournisseurs ayant établi des cibles basées sur la science d'ici 2026;
- réduire nos émissions absolues de GES de portée 3 pour les catégories autres que les biens et services achetés<sup>(3)</sup> de 42 % par rapport au niveau de 2020 d'ici 2030.

## 3.9 Environnement concurrentiel

Notre analyse de l'environnement concurrentiel est présentée à la section 3.3, *Principaux risques d'entreprise*, et aux différentes sous-sections *Contexte concurrentiel et tendances observées dans le secteur* et *Principaux risques d'entreprise* du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 40 à 44, 56 et 57; 61 et 62, 64 et 65, 68 et 70 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

Se reporter également à la section 3.3, *Avantages concurrentiels*, de la présente notice annuelle pour obtenir plus de renseignements sur notre position concurrentielle.

## 3.10 Cadre réglementaire

Une analyse de certaines lois qui régissent nos activités ainsi que des consultations gouvernementales et des récentes initiatives et procédures réglementaires qui nous touchent est présentée à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 88 à 92 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

La section 5.1, *Titres de BCE*, de cette notice annuelle présente plus d'information sur les contraintes relatives à la propriété canadienne d'actions ordinaires de BCE.

## 3.11 Immobilisations incorporelles

### Propriété intellectuelle

Nous utilisons divers travaux protégés par des droits de propriété intellectuelle (actifs liés à la propriété intellectuelle) que nous détenons ou pour lesquels nous avons obtenu les droits d'utilisation. Ces actifs liés à la propriété intellectuelle comprennent, sans s'y limiter, les noms de marque, les marques de commerce comme les raisons sociales, les dessins et les logos, les droits d'auteur liés au contenu, aux émissions et aux œuvres musicales, les signaux de radiodiffusion, les logiciels et les applications, les noms de domaine, les brevets et les demandes de brevet liés à des inventions que nous, et les membres de notre personnel, détenons ou avons produites, ainsi que divers autres matériel, marques de commerce, brevets et autres propriétés intellectuelles protégés par des droits d'auteur dont nous sommes propriétaires ou dont nous autorisons l'utilisation. Nous retirons une valeur de l'utilisation de ces actifs liés à la propriété intellectuelle dans différentes activités commerciales, et ils sont importants pour nos activités et notre succès. Afin de protéger ces actifs liés à la propriété intellectuelle, nous comptons sur les protections juridiques offertes par les lois en matière de droits d'auteur, de marques de commerce, de brevets et d'autres propriétés intellectuelles, ainsi que sur des dispositions contractuelles prévues par les ententes d'utilisation de ces actifs.

En particulier, la marque Bell joue un rôle important dans le positionnement des produits. Notre plateforme est simple et appuie directement notre stratégie visant à offrir une meilleure expérience à notre clientèle, à tous les niveaux. Nos droits de propriété relativement à nos marques de commerce sont perpétuels, tant que leur enregistrement est renouvelé en temps utile dans les délais applicables et que nous ou nos titulaires de licence utilisons les marques de commerce dans le cadre d'activités commerciales. D'autres types d'immobilisations incorporelles sous forme d'informations de nature exclusive sont également essentielles à nos activités, comme les listes de clients.

Nous sommes d'avis que nous prenons des mesures raisonnables et appropriées relativement à la protection, au renouvellement et à la défense de nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ce qui comprend la poursuite en justice de contrefacteurs, et nous prenons grand soin de ne pas porter atteinte aux droits de propriété intellectuelle de tiers. Toutefois, nous ne pouvons garantir que les lois qui protègent la propriété intellectuelle dans les différents territoires fournissent, ou continueront de fournir, une protection adéquate pour nos actifs liés à la propriété intellectuelle ou encore que nous réussirons à prévenir les allégations d'autres parties qui revendiquent des droits relativement à nos actifs liés à la propriété intellectuelle, ou à nous défendre contre ces dernières.

(1) Nous pourrions avoir à ajuster nos cibles basées sur la science dans l'avenir, car la SBTi exige que nous recalculions nos cibles (selon les critères et les recommandations applicables de la SBTi les plus récents) au moins tous les cinq ans, ou plus souvent si des changements importants ont lieu (p. ex., des ventes ou des acquisitions d'entreprises).

(2) Les émissions de portée 1 sont les émissions directes de GES dont les sources appartiennent ou sont contrôlées par Bell. Les émissions de portée 2 sont des émissions de GES indirectes associées à la consommation d'électricité, d'énergie pour le chauffage et la climatisation et de vapeur achetées nécessaires aux activités de Bell.

(3) Les catégories de portée 3 couvertes par cette cible comprennent les émissions de GES provenant des biens d'équipement, des activités liées à l'énergie et au carburant, du transport et de la distribution en amont, des déchets générés par les activités, des déplacements d'affaires, des déplacements des membres du personnel, du transport et de la distribution en aval, de l'utilisation des produits vendus, du traitement en fin de vie des produits vendus, des franchises et des placements.

## Licences de spectre et de radiodiffusion

Nos immobilisations incorporelles comprennent également des licences de spectre délivrées par l'ISDE, qui nous autorisent à utiliser un spectre sans fil donné pour proposer nos services sans fil, et des licences de radiodiffusion délivrées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), qui nous autorisent à diffuser le contenu de Bell Média auprès de l'auditoire canadien.

Nous détenons des licences de spectre pour les services sans fil, ce qui porte le total de nos avoirs dans diverses bandes de spectre et régions du Canada à plus de 6,4 milliards de mégahertz par population (MHz par population), et correspond à une moyenne d'environ 182 mégahertz (MHz) de spectre par Canadien. Au cours des années précédentes, nous avons déployé 600 MHz, 700 MHz, 2 300 MHz, 2 500 MHz, 1 900 MHz, AWS et 850 MHz par l'intermédiaire de nos réseaux sans fil et, en 2022, nous avons entrepris le déploiement de notre spectre de 3 500 MHz acquis lors de la vente aux enchères de spectre de 2021. Nous avons l'intention de renouveler ces licences afin de répondre aux besoins du réseau en matière de capacité.

Les licences de radiodiffusion, délivrées par le CRTC, sont essentielles au succès de notre secteur Bell Média, car elles nous permettent de proposer des services de radio et de télé dans les régions où nous sommes présents. Nous cherchons à maintenir et à renouveler, le cas échéant, toutes les licences de radiodiffusion nécessaires à la poursuite de nos activités. Bon nombre de nos licences sont établies pour une durée de cinq ans et sont soumises à l'examen du CRTC en vertu d'une approche par groupe. Bien que nous prévoyions de renouveler régulièrement nos licences, les conditions dans lesquelles elles sont accordées peuvent changer d'une période de validité à l'autre.

## 4 Développement général de nos activités – historique des trois derniers exercices

La présente section contient des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne les principales transactions et les avantages qui devraient en découler. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

**Conformément à nos impératifs stratégiques, au cours des trois derniers exercices, nous avons conclu des transactions et mis en œuvre diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités. Au cours de cette période, notre cadre réglementaire a également influencé le développement général de nos activités. Dans l'analyse ci-dessous, nous présentons les transactions importantes, les modifications de nature réglementaire, les stratégies d'affaires et les initiatives d'entreprise qui ont influencé le développement général de nos activités au cours des trois derniers exercices.**

### 4.1 Transactions

#### Cession proposée de studios de production

En décembre 2022, nous avons conclu un accord visant la vente de notre participation de 63 % dans certains studios de production qui sont inclus dans notre secteur Bell Média et dont certains sont actuellement en voie de construction. La transaction devrait être conclue durant le premier semestre de 2023, une fois que nous aurons pratiquement achevé la construction des studios de production, et sous réserve des conditions de clôture habituelles. Au 31 décembre 2022, la construction des studios de production était toujours en cours et il restait d'importants travaux de construction à effectuer. Nous estimons que cette transaction de vente nous rapportera un produit en trésorerie d'environ 220 millions \$, montant qui peut varier en fonction principalement des coûts réels engagés pour achever la construction des studios de production.

#### Principales transactions conclues

Nous avons conclu plusieurs transactions, notamment des acquisitions, des partenariats et des investissements entre 2020 et 2022, en appui à nos impératifs stratégiques et à notre raison d'être qui consiste à transformer la façon dont les Canadiens et les Canadiennes communiquent entre eux et avec le reste du monde. De plus amples renseignements concernant les plus importantes de ces transactions sont fournis dans le tableau ci-dessous.

Transaction	Principales caractéristiques
<b>Acquisition de Distributel Communications Limitée (Distributel) (2022)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 1<sup>er</sup> décembre 2022, Bell a conclu l'acquisition de Distributel, un fournisseur de communications indépendant d'envergure nationale offrant une vaste gamme de services de communications aux consommateurs, aux entreprises et aux grossistes, pour une contrepartie en trésorerie de 303 millions \$ (282 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise) et une contrepartie en trésorerie supplémentaire estimative de 39 millions \$ conditionnelle à la réalisation de certains objectifs de rendement. L'acquisition de Distributel devrait soutenir la croissance de la clientèle résidentielle et d'affaires de Bell. Les résultats de Distributel sont inclus dans ceux de notre secteur Services sur fil de Bell.</li></ul>
<b>Acquisition d'EBOX (2022)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>En février 2022, Bell a acquis EBOX et d'autres sociétés affiliées, qui fournissent des services Internet, de téléphonie et de télévision aux consommateurs et aux entreprises du Québec et de certaines régions de l'Ontario, pour une contrepartie en trésorerie de 153 millions \$ (139 millions \$ déduction faite de la trésorerie acquise). Bell conserve la marque et les activités d'EBOX, et EBOX continue de fournir des services de télécommunications aux consommateurs et aux entreprises dans ces régions.</li><li>L'acquisition devrait accélérer la croissance de la clientèle résidentielle et des petites entreprises de Bell. Les résultats de l'entreprise acquise sont inclus dans ceux de notre secteur Services sur fil de Bell.</li></ul>
<b>Vente de centres de données à Equinix, Inc. (Equinix) (2020)</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le 1<sup>er</sup> juin 2020, BCE a annoncé qu'elle avait conclu une entente définitive visant la vente de 25 centres de données sur 13 sites, ce qui représente la quasi-totalité de ses activités de centres de données, à la société mondiale d'interconnexion et de centres de données Equinix dans le cadre d'une transaction entièrement au comptant évaluée à 1,04 milliard \$. Au quatrième trimestre de 2020, nous avons conclu la vente pour un produit de 933 millions \$, déduction faite de la dette et d'autres éléments.</li><li>Cette transaction renforce la stratégie de Bell qui consiste à axer ses investissements sur l'infrastructure réseau et l'innovation en matière de contenu et de services.</li></ul>

#### Acquisition d'un bloc de spectre sans fil de 3 500 MHz

En 2021, Bell a fait l'acquisition importante d'un bloc de spectre sans fil supplémentaire de 3 500 MHz à bande moyenne et à utilisation flexible dans le cadre de l'enchère de spectre d'ISDE. Essentielles à la transition aux communications 5G du Canada, ces fréquences à haute capacité permettront à Bell d'assurer sa position de chef de file en offrant des expériences numériques 5G améliorées aux consommateurs et aux entreprises dans les collectivités urbaines, rurales et éloignées partout au pays. Bell a fait l'acquisition de 271 licences pour 678 millions de MHz par population sur le spectre de 3 500 MHz (ce qui est essentiel pour tirer parti du plein potentiel de la 5G) pour la somme de 2,07 milliards \$. Cette acquisition porte les avoirs de Bell à 1 690 millions MHz par

population, soit 37 % de la bande de spectre de 3 500 MHz de grande valeur proposée aux fournisseurs nationaux de services sans fil, à un coût moyen de 1,25 \$ par MHz par population.

#### Offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant les actions privilégiées de BCE

Le 5 novembre 2020, BCE a annoncé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2020) en vue de racheter, aux fins d'annulation, jusqu'à 10 % du flottant de chaque série d'actions privilégiées (les actions privilégiées) en circulation de BCE cotées à la Bourse de Toronto (la TSX). L'OPRA de 2020 a commencé le 9 novembre 2020 et a pris fin le 8 novembre 2021 et a permis à BCE de procéder au rachat et à l'annulation d'un total de 41 400 actions privilégiées. Le 4 novembre 2021, BCE a annoncé le renouvellement de son offre

publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2021), qui a commencé le 9 novembre 2021 et a pris fin le 8 novembre 2022. BCE n'a racheté aucune action privilégiée dans le cadre de l'OPRA de 2021. Le 3 novembre 2022, BCE a annoncé le renouvellement de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités (l'OPRA de 2022), laquelle a commencé le 9 novembre 2022 et prendra fin le 8 novembre 2023 ou à une date antérieure si BCE a terminé les rachats aux termes de l'OPRA de 2022. BCE a procédé à l'OPRA de 2022, car elle estime qu'il arrive de temps à autre que les actions privilégiées se négocient dans des fourchettes de cours qui ne rendent pas entièrement

compte de leur valeur. BCE est d'avis que, dans de telles circonstances, le rachat d'actions privilégiées constitue une utilisation opportune de ses fonds disponibles.

Le nombre réel d'actions privilégiées rachetées dans le cadre de l'OPRA de 2022 et le moment des rachats sont à la discrétion de BCE et sont assujettis aux restrictions imposées par la TSX. L'OPRA de 2022 peut être exécutée par l'intermédiaire de la TSX ou d'un système de négociation parallèle au Canada, selon ce qui est admissible, et par tout autre moyen autorisé par les organismes de réglementation des valeurs mobilières. Au 31 décembre 2022, BCE avait racheté et annulé 584 300 actions privilégiées dans le cadre de l'OPRA de 2022.

## 4.2 Faits récents touchant notre société

Se reporter aux rubriques ou aux sections du rapport de gestion 2020 de BCE et du rapport de gestion 2021 de BCE, faisant partie du rapport annuel 2020 de BCE et du rapport annuel 2021 de BCE, respectivement, indiquées dans le tableau ci-contre pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours des exercices clos le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 qui ont influencé le développement général de nos activités en 2020 et en 2021. Se reporter aux rubriques ou sections du rapport de gestion 2022 de BCE, faisant partie du rapport financier annuel 2022 de BCE, indiquées dans le tableau ci-contre pour obtenir une analyse des diverses stratégies d'affaires et initiatives d'entreprise mises en œuvre, et des autres mesures adoptées, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022, qui ont influencé le développement général de nos activités en 2022 et pour connaître les priorités sur lesquelles nous avons l'intention de concentrer nos efforts en 2023.

Rapport de gestion	Rubriques et sections de référence	
Rapport de gestion de 2020 de BCE	Section 1.3	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Rubrique 2	<i>Impératifs stratégiques – Progrès réalisés en 2020 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion de 2021 de BCE	Section 1.3	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Rubrique 2	<i>Progrès réalisés en 2021 pour chaque impératif stratégique</i>
Rapport de gestion de 2022 de BCE	Section 1.3	<i>Principaux faits récents touchant notre société</i>
	Section 1.4	<i>Stratégie relative aux marchés financiers</i>
	Rubrique 2	<i>Progrès réalisés en 2022 pour chaque impératif stratégique</i>
	Rubrique 2	<i>Impératifs stratégiques – Points de mire en 2023 pour chaque impératif stratégique</i>

## 4.3 Cadre réglementaire

Au cours des trois derniers exercices, le développement général de nos activités a été touché, et continuera de l'être, par les décisions rendues par le gouvernement du Canada et ses ministères et organismes concernés, dont le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE), Patrimoine canadien et le Bureau de la concurrence. Bien que la majorité de nos services de détail ne soient pas assujettis à la réglementation sur les prix, des ministères et des organismes du gouvernement, tels que ceux susmentionnés, continuent de jouer un rôle important en ce qui concerne l'établissement et la modification d'une réglementation portant sur l'accès obligatoire aux réseaux, les ventes aux enchères de spectre, l'imposition de codes de conduite à l'égard des consommateurs, l'approbation d'acquisitions, l'octroi de licences de radiodiffusion et de spectre, les exigences relatives à la

propriété étrangère, les obligations en matière de protection de la vie privée et de cybersécurité et le contrôle du piratage des droits d'auteur. Se reporter à la rubrique 8, *Cadre réglementaire*, du rapport de gestion 2020 de BCE, du rapport de gestion 2021 de BCE et du rapport de gestion 2022 de BCE, inclus dans le rapport annuel 2020 de BCE, dans le rapport annuel 2021 de BCE et dans le rapport financier annuel 2022 de BCE, respectivement, pour une analyse des initiatives et procédures réglementaires qui ont eu des répercussions au cours des exercices clos les 31 décembre 2020, 2021 et 2022 et qui pourraient influencer dans l'avenir le développement général de nos activités.

## 5 Notre structure du capital

Cette section décrit les titres de BCE et de Bell Canada, la négociation de certains de ces titres à la TSX et les notations que certaines agences de notation ont attribuées aux actions privilégiées de BCE et aux titres d'emprunt de Bell Canada émis et en circulation.

### 5.1 Titres de BCE

Les statuts de fusion de BCE, tels qu'ils ont été modifiés, prévoient un nombre illimité d'actions ordinaires, un nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang pouvant être émises en séries, un nombre illimité d'actions privilégiées de second rang pouvant également être émises en séries et un nombre illimité d'actions de catégorie B. Au 2 mars 2023, BCE n'avait aucune action de catégorie B ni aucune action privilégiée de second rang en circulation.

Chaque action ordinaire confère un droit de vote à son porteur lors de toute assemblée des actionnaires. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux actions privilégiées, aux actions ordinaires et aux actions de catégorie B de BCE est présentée à la note 30, *Capital-actions*, des états financiers consolidés 2022 de BCE, aux pages 162 et 163 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

Depuis 1993, la *Loi sur les télécommunications* et les règlements connexes (réglementation sur les télécommunications) régissent la propriété et le contrôle canadiens des entreprises de télécommunications canadiennes. Bell Canada et d'autres membres du groupe de BCE qui sont des entreprises de télécommunications canadiennes sont assujettis à cette loi. En 2012, les modifications apportées à la *Loi sur les télécommunications* ont éliminé une grande partie des restrictions relatives à la propriété étrangère pour les entreprises de télécommunications qui, avec les sociétés membres de leur groupe, ont des revenus annuels provenant de la fourniture de services de télécommunications au Canada équivalant à moins de 10 % de l'ensemble de leurs revenus annuels, selon l'évaluation du CRTC. Toutefois, comme Bell Canada et les sociétés membres de son groupe dépassent ce seuil de 10 %, elles demeurent assujetties aux restrictions antérieures en matière de propriété et de contrôle canadiens, qui sont décrites ci-dessous.

En vertu de la *Loi sur les télécommunications*, pour qu'une société qui dépasse le seuil de 10 % mentionné ci-dessus puisse opérer comme entreprise de télécommunications canadienne, les conditions suivantes doivent être remplies :

- au moins 80 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;
- au moins 80 % des membres du conseil d'administration de l'entreprise de télécommunications sont des Canadiens;
- l'entreprise de télécommunications n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

De plus, lorsqu'une société mère détient au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de l'entreprise de télécommunications (sous réserve des règles concernant la propriété), au moins 66 2/3 % des actions avec droit de vote de la société mère doivent être détenues par des Canadiens ou des Canadiennes, et celle-ci ne doit pas être contrôlée par des non-Canadiens. BCE est une société mère. La réglementation sur les télécommunications confère certains pouvoirs au CRTC ainsi qu'aux entreprises de télécommunications canadiennes et aux sociétés mères pour surveiller et contrôler le niveau de propriété d'actions avec droit de vote par des non-Canadiens afin d'assurer le respect de la *Loi sur les télécommunications*. Par conséquent, BCE, qui contrôle Bell Canada et d'autres entreprises de télécommunications canadiennes, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- au moins 66 2/3 % de ses actions avec droit de vote sont détenues par des Canadiens;

- elle n'est pas contrôlée par des non-Canadiens.

Les pouvoirs en vertu de la réglementation sur les télécommunications comprennent le droit :

- de suspendre les droits de vote rattachés aux actions considérées comme détenues en propriété ou contrôlées par des non-Canadiens;
- de refuser d'inscrire le transfert d'actions avec droit de vote à un non-Canadien;
- d'obliger un non-Canadien à vendre ses actions avec droit de vote.

Cependant, en ce qui nous concerne, une autre restriction relative au contrôle s'applique en vertu de la *Loi sur Bell Canada*. Le CRTC doit autoriser au préalable toute vente ou autre cession des actions avec droit de vote de Bell Canada, sauf si BCE conserve au moins 80 % de toutes les actions avec droit de vote de Bell Canada.

De même, les règles concernant la propriété canadienne en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion* applicables aux titulaires de licence de radiodiffusion, comme Bell Média et Bell Canada, sont généralement semblables aux règles applicables aux entreprises de télécommunications dont la propriété et le contrôle sont canadiens aux termes de la *Loi sur les télécommunications*, puisqu'elles limitent les investissements étrangers maximaux permis dans des actions avec droit de vote d'une société en exploitation titulaire de licence à 20 %, et à 33 1/3 % lorsqu'il s'agit d'une société mère. Une exigence additionnelle en vertu de ces règles concernant la propriété canadienne des radiodiffuseurs veut que le chef de la direction d'une entreprise qui est une entreprise de radiodiffusion titulaire d'une licence soit un citoyen canadien ou un résident permanent du Canada. Aux termes d'une directive émise en vertu de la *Loi sur la radiodiffusion*, le CRTC ne peut émettre, modifier ou renouveler une licence de radiodiffusion d'un demandeur qui ne satisfait pas à ces critères relatifs à la propriété et au contrôle canadiens.

En raison des préoccupations de nature culturelle dans un contexte de contrôle accru des activités de radiodiffusion par des sociétés étrangères, les titulaires de licence de radiodiffusion doivent également mettre sur pied des comités de programmation lorsque les investissements étrangers dans leur société mère, même s'ils ne dépassent pas la limite permise, excèdent 20 %. Conformément à la pratique du CRTC, des comités de programmation ont été établis au sein des filiales titulaires de licences pertinentes, permettant ainsi à l'investissement étranger dans des actions avec droit de vote de BCE d'atteindre le maximum de 33 1/3 %.

Nous surveillons le niveau de propriété des actions ordinaires de BCE par des non-Canadiens en obtenant des données sur : i) les actionnaires inscrits par notre agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres, Compagnie Trust TSX et ii) les actionnaires véritables, auprès de la Caisse canadienne de dépôt de valeurs (CDS) et de la Depository Trust Company (DTC) aux États-Unis. Nous transmettons aussi des rapports périodiques au CRTC.

Au 2 mars 2023, BCE n'avait pas de titres d'emprunt en circulation.

## 5.2 Titres d'emprunt de Bell Canada

### Titres d'emprunt à long terme de Bell Canada

Au 31 décembre 2022, Bell Canada avait émis ou repris des titres d'emprunt à long terme, dont un sommaire est présenté dans le tableau suivant :

Titres d'emprunt	Taux d'intérêt moyen pondéré	Échéance	Au 31 décembre 2022 (en millions de dollars)
Acte de fiducie de 1997	3,82 %	2023-2051	16 747
Acte de fiducie de 1976	9,38 %	2027-2054	975
Acte de fiducie de 1996 (débentures subordonnées)	8,21 %	2026-2031	275
Acte de fiducie américain de 2016 <sup>(1)</sup>	3,32 %	2024-2052	6 525
Acte de fiducie de 2011 <sup>(2)</sup>	4,00 %	2024	225
Total			24 747

(1) Au 31 décembre 2022, Bell Canada avait émis des billets en vertu de son acte de fiducie américain de 2016 pour un montant total de 4,85 milliards \$ US, couvert contre les fluctuations des taux de change au moyen de swaps de devises et de taux d'intérêt.

(2) Dans le cadre de l'acquisition de Manitoba Telecom Services (MTS), le 17 mars 2017, Bell Canada a repris la totalité de la dette émise par MTS en vertu de son acte de fiducie de 2011.

Les titres d'emprunt à long terme de Bell Canada sont non garantis et ils sont cautionnés par BCE. De l'information additionnelle concernant les modalités rattachées aux titres d'emprunt à long terme de Bell Canada est présentée à la note 25, *Dettes à long terme*, des états financiers consolidés 2022 de BCE, aux pages 152 et 153 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

Le 16 mars 2022, Bell Canada a racheté, avant leur maturité, la totalité de ses débentures de série M-26 à 3,35 % échéant le 22 mars 2023 en circulation d'un montant en capital de 1,0 milliard \$ à un prix correspondant à 1 017,396 \$ par tranche de 1 000 \$ de capital des débentures majoré de 16,062 \$ par tranche de capital de 1 000 \$ pour les intérêts courus et impayés (le rachat de débentures de série M-26).

Dans le cadre de son prospectus préalable daté du 16 novembre 2020 (le prospectus préalable de 2020), Bell Canada pouvait émettre, sur une période de 25 mois, des titres d'emprunt non garantis, d'un montant maximal de 6 milliards \$. De plus, dans le cadre d'un supplément de prospectus daté du 12 mars 2021 (le supplément de prospectus de 2021), Bell Canada pouvait émettre, sur une période de même durée, des débentures à moyen terme (MTN) non garanties d'un montant maximal de 6 milliards \$.

Le 11 février 2022, Bell Canada a émis, dans le cadre du prospectus préalable de base de 2020 et d'un supplément de prospectus daté du 8 février 2022, des billets de série US-7 à 3,65 % d'un capital totalisant 750 millions \$ US (954 millions \$ CA) au prix de 99,144 \$ US par tranche de 100 \$ US de capital et échéant le 15 août 2052. Le produit net du placement a été utilisé pour financer le rachat des débentures de série M-26.

Afin de continuer à bénéficier d'une souplesse financière et d'un accès efficace aux marchés des capitaux d'emprunt canadiens et américains, Bell Canada a déposé le 7 mars 2022, auprès des organismes de réglementation des valeurs mobilières des provinces canadiennes et de la SEC, un nouveau prospectus préalable (le prospectus préalable de 2022) en vertu duquel elle peut émettre de temps à autre des titres d'emprunt non garantis durant une période de 25 mois. Le prospectus préalable de 2022 a remplacé, de fait, le prospectus préalable de 2020 et annulé le supplément de prospectus de 2021. Le 19 mai 2022, Bell Canada a déposé un nouveau supplément de prospectus (le supplément de prospectus de 2022) visant l'émission de débentures MTN non garanties en vertu du prospectus préalable de 2022.

Le 10 novembre 2022, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN à 5,85 %, série M-57, d'un capital de 1,0 milliard \$, au

prix de 99,768 \$ par tranche de 100 \$ de capital, venant à échéance le 10 novembre 2032. Le produit net du placement a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Le 9 février 2023, Bell Canada a émis, en vertu du prospectus préalable de 2022 et du supplément de prospectus de 2022, des débentures MTN d'un montant en capital de 1,5 milliard \$ en deux séries. Les débentures MTN à 4,55 %, série M-58, d'un montant de 1,05 milliard \$, ont été émises au prix de 99,787 \$ par tranche de 100 \$ de capital et viennent à échéance le 9 février 2030. Les débentures MTN à 5,15 % de série M-59, d'un montant de 450 millions \$, ont été émises au prix de 99,500 \$ par tranche de 100 \$ de capital et arriveront à échéance le 9 février 2053. Le produit net de ces émissions a été utilisé pour rembourser la dette à court terme et financer les frais généraux de la société.

Au 2 mars 2023, Bell Canada avait émis des titres d'emprunt dans le cadre de son prospectus de base de 2022 d'un capital s'élevant à 2,5 milliards \$.

Bell Canada est tenue, dans certaines conditions, de présenter une offre de rachat de la totalité ou, au gré du porteur, d'une partie de certaines séries de ses titres d'emprunt s'il survient à la fois un « changement de contrôle » de BCE ou de Bell Canada et un « événement touchant la notation » des séries de titres d'emprunt visées, en vertu des termes définis dans les modalités des séries de titres d'emprunt visées ou dans l'acte de fiducie pertinent, selon le cas (le rachat en cas d'événement déclencheur de changement de contrôle). De plus, l'acte de fiducie de 2011 de MTS repris par Bell Canada comprend des clauses restrictives à l'égard de l'émission de titres d'emprunt additionnels dont la date d'échéance dépasse un an en fonction de certains critères liés à la couverture des intérêts et à la couverture par l'actif. Bell Canada se conforme à toutes les modalités et restrictions de ses titres d'emprunt.

### Papier commercial de Bell Canada

Bell Canada peut émettre des effets à court terme (effets PC) en vertu de ses programmes d'emprunts sous forme de papier commercial canadien et américain jusqu'à concurrence d'un montant en capital total de 3,0 milliards \$, en dollars canadiens ou américains, à la condition que le montant en capital total des effets PC ne dépasse jamais 3,5 milliards \$ CA, ce qui correspond au montant total disponible en vertu de la facilité de crédit renouvelable engagée et de la facilité de crédit engagée liée à l'expansion qui ont été consenties à Bell Canada au 2 mars 2023. La vente d'effets PC en vertu du programme canadien ou américain distinct de Bell Canada aura pour effet de faire diminuer le montant en capital des effets PC pouvant être en circulation en tout temps, fixé à un

maximum de 3,0 milliards \$ CA ou US, en vertu des deux programmes, un dollar canadien correspondant à un dollar américain dans le contexte de cette limite. Au 2 mars 2023, le montant en capital des effets PC en circulation pour le programme américain de Bell Canada s'établissait

à 1 668 millions \$ US (2 255 millions \$ CA, compte tenu de l'effet des couvertures de compte des contrats de change à terme par rapport aux variations des devises). À la même date, aucun effet PC n'était en circulation pour le programme canadien de Bell Canada.

## 5.3 Notations

Les notations indiquent généralement la mesure dans laquelle une société peut rembourser le capital et peut payer les intérêts ou payer des dividendes sur les titres émis et en circulation.

L'obtention de financement dépend de notre capacité à accéder aux marchés publics des actions, des titres d'emprunt et du crédit bancaire. Notre capacité à accéder à ces marchés et le coût et l'ampleur du financement disponible dépendent en partie des notations qui nous sont attribuées au moment de la mobilisation des capitaux. Le fait d'avoir des notations élevées nous permet généralement, lorsque vient le moment d'emprunter de l'argent, d'obtenir des taux d'intérêt inférieurs à ceux qu'obtiennent les entreprises dont les notations sont moins élevées. Les notations peuvent changer en fonction de plusieurs facteurs, y compris, sans s'y limiter, notre solidité financière, notre position concurrentielle, notre situation de trésorerie et d'autres facteurs que nous ne contrôlons pas entièrement. Rien ne garantit que nous conserverons nos notations de crédit actuelles, et une baisse de nos notations pourrait avoir des conséquences défavorables sur notre capacité de financement ou notre capacité d'accéder aux marchés financiers.

Au 2 mars 2023, les actions privilégiées de BCE étaient notées par DBRS Limited (DBRS) et S&P Global Ratings Canada, une unité d'affaires

de S&P Global Canada Corp. (S&P), et les titres d'emprunt de Bell Canada étaient notés par DBRS, Moody's Investors Service, Inc. (Moody's) et S&P.

Cette section décrit les notations, au 2 mars 2023, de certains titres émis et en circulation de BCE et de Bell Canada. Ces notations offrent aux investisseurs une mesure indépendante de la qualité du crédit liée à une émission de titres. Toutefois, ces notations ne constituent pas des recommandations visant l'achat, la vente ou la détention des titres mentionnés ci-dessous, et elles peuvent faire l'objet d'une révision ou d'un retrait en tout temps par l'agence de notation les ayant attribuées. Les notations sont déterminées par les agences de notation en fonction des critères que celles-ci établissent ponctuellement, et ces agences ne formulent aucun commentaire sur le cours des titres ou sur la pertinence pour un investisseur en particulier. Chaque notation devrait être évaluée indépendamment de toute autre notation.

Au cours des deux dernières années, nous avons rémunéré des agences de notation pour qu'elles attribuent des notations aux actions privilégiées de BCE ainsi qu'aux titres d'emprunt à court terme et à long terme de Bell Canada. Les sommes ainsi versées à DBRS et à S&P comprennent l'accès à leur site Web. De plus, nous avons rémunéré DBRS et Moody's pour les services fournis relativement à l'attribution des notations aux programmes de titrisation de Bell Canada.

### Notations des titres de BCE et de Bell Canada

#### Notations des titres d'emprunt à court terme de Bell Canada

Titres d'emprunt à court terme	Agence de notation	Notation	Rang
Papier commercial de Bell Canada	DBRS	R-2 (élevée)	4 sur 10
	Moody's	P-2	2 sur 4
	S&P	A-1 (faible) (échelle canadienne)	3 sur 8
		A-2 (échelle mondiale)	3 sur 7

#### Notations des titres d'emprunt à long terme de Bell Canada

Titres d'emprunt à long terme	Agence de notation	Notation	Rang
Titres d'emprunt à long terme non subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (élevée)	8 sur 26
	Moody's	Baa1	8 sur 21
	S&P	BBB+	8 sur 22
Titres d'emprunt à long terme subordonnés de Bell Canada	DBRS	BBB (faible)	10 sur 26
	Moody's	Baa2	9 sur 21
	S&P	BBB	9 sur 22

#### Notations des actions privilégiées de BCE

Actions privilégiées	Agence de notation	Notation	Rang
Actions privilégiées de BCE	DBRS	Pfd-3	8 sur 16
	S&P	P-2 (faible) (échelle canadienne)	6 sur 18
		BBB- (échelle mondiale)	8 sur 20

Au 2 mars 2023, les notations de BCE et de Bell Canada présentaient des perspectives stables selon DBRS, Moody's et S&P.

## Précisions générales

### Titres d'emprunt à court terme

Le tableau suivant présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à court terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 2 mars 2023.

	Notation la plus élevée attribuée aux titres notés	Notation la moins élevée attribuée aux titres notés
DBRS	R-1 (élevée)	D
Moody's	P-1	NP
S&P (échelle canadienne)	A-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	A-1+	D

L'échelle de notation de la dette à court terme de DBRS indique une opinion sur les risques qu'un emprunteur ne remplisse pas ses obligations financières à court terme dans les délais prévus. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à court terme de Moody's sont attribuées aux obligations qui ont une échéance initiale de 13 mois ou moins, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

Une notation attribuée aux emprunts sous forme de papier commercial canadien par S&P représente une opinion prospective sur la capacité d'un débiteur à respecter ses engagements financiers relatifs à un programme d'emprunts sous forme de papier commercial précis ou à un autre instrument financier à court terme, par comparaison au service de la dette et à la capacité de remboursement des autres débiteurs sur les marchés des capitaux canadiens à l'égard de leurs propres obligations financières.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.

### Titres d'emprunt à long terme

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux instruments de créance à long terme et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 2 mars 2023.

	Notation la plus élevée attribuée aux titres notés	Notation la moins élevée attribuée aux titres notés
DBRS	AAA	D
Moody's	Aaa	C
S&P	AAA	D

L'échelle de notation de la dette à long terme de DBRS indique une opinion sur le risque de défaillance, soit le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations financières conformément aux modalités selon lesquelles une obligation a été émise. Les notations sont basées sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'émetteur et sur le rang relatif des créances.

Les notations à long terme de Moody's sont attribuées aux émetteurs et aux obligations qui ont une échéance initiale de 11 mois ou plus, lesquelles reflètent à la fois la possibilité de défaut ou de perte de valeur à l'égard des obligations financières convenues par contrat et la perte financière attendue en cas de défaut ou de perte de valeur.

L'échelle de notation de la dette à long terme de S&P indique une opinion prospective sur la solvabilité d'une société relativement à une obligation financière précise, à une catégorie précise d'obligations financières ou à un programme financier précis. Cette évaluation tient compte, entre autres facteurs, de la probabilité de paiement, c'est-à-dire la capacité et l'intention de la société de respecter ses engagements financiers relatifs à une obligation conformément aux modalités de l'obligation.

### Actions privilégiées

Le tableau qui suit présente les échelles de notation que chaque agence de notation attribue aux actions privilégiées et qui sont fondées sur les déclarations publiques des agences de notation respectives au 2 mars 2023.

	Notation la plus élevée attribuée aux titres notés	Notation la moins élevée attribuée aux titres notés
DBRS	Pfd-1 (élevée)	D
S&P (échelle canadienne)	P-1 (élevée)	D
S&P (échelle mondiale)	AA	D

L'échelle de notation des actions privilégiées de DBRS indique une opinion sur le risque qu'un émetteur ne remplisse pas ses obligations en ce qui concerne les engagements tant à l'égard des dividendes que du capital. Chaque notation de DBRS est basée sur des facteurs quantitatifs et qualitatifs pertinents pour l'entité émettrice.

Les notations attribuées aux actions privilégiées canadiennes par S&P indiquent une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur relativement au respect d'une obligation précise liée à des actions privilégiées émises sur le marché canadien, par comparaison aux actions privilégiées émises par d'autres émetteurs du marché canadien.

Une notation attribuée par S&P Global représente une opinion prospective sur la solvabilité d'un débiteur à l'égard d'une obligation financière précise, d'une catégorie précise d'obligations financières ou d'un programme financier précis, et sur la capacité et la volonté du débiteur de remplir ses engagements financiers.



## Précisions sur les catégories des notations reçues pour nos titres

Les explications qui suivent portant sur les catégories des notations données à nos titres ont été publiées par les agences de notation concernées. Les explications et les catégories de notation correspondantes présentées ci-après peuvent être modifiées par les agences de notation concernées.

Agence de notation	Description des titres	Catégorie de notation	Précisions sur la catégorie de la notation reçue
DBRS	Titres d'emprunt à court terme	R-2 (élevée)	borne supérieure d'une qualité de crédit adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières à court terme arrivant à échéance est acceptable pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt à long terme	BBB (élevée)	la qualité du crédit est adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Titres d'emprunt à long terme subordonnés	BBB (faible)	la qualité du crédit est adéquate la capacité de paiement à l'égard des obligations financières est considérée comme acceptable pourraient être vulnérables aux événements futurs
	Actions privilégiées	Pfd-3	la qualité du crédit est adéquate offrent une protection des dividendes et du capital considérée comme acceptable, mais la société est jugée plus susceptible de subir l'incidence de conditions financières et économiques défavorables, et il peut exister d'autres conditions défavorables ayant pour effet de réduire la protection de la dette; en général, les sociétés jouissant d'une notation Pfd-3 correspondent à des sociétés ayant une notation de la catégorie BBB ou un point de référence plus élevé
Moody's	Titres d'emprunt à court terme	P-2	la capacité de remboursement des obligations liées à la dette à court terme est forte
	Titres d'emprunt à long terme	Baa	assujettis à un risque de crédit modéré jugés de qualité moyenne et peuvent comprendre certaines caractéristiques spéculatives
S&P	Titres d'emprunt à court terme	A-1 (faible) (échelle canadienne) A-2 (échelle mondiale)	la capacité de la société de respecter ses engagements financiers relativement à l'obligation est satisfaisante la sensibilité à l'incidence défavorable des changements de circonstances et des conditions économiques est un peu plus grande que celle des obligations ayant reçu une notation plus élevée
	Titres d'emprunt à long terme	BBB	les paramètres de protection sont adéquats la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers
	Actions privilégiées	P-2 (faible) (échelle canadienne) BBB- (échelle mondiale)	les paramètres de protection sont adéquats la possibilité est plus grande que des conditions économiques ou des changements de circonstances défavorables affaiblissent la capacité du débiteur à respecter ses engagements financiers

## 5.4 Négociation de nos titres

Les actions ordinaires et les actions privilégiées de premier rang de BCE sont inscrites à la cote de la TSX sous leurs symboles respectifs, indiqués dans les tableaux ci-après. Les actions ordinaires de BCE sont aussi inscrites à la Bourse de New York (NYSE), sous le symbole BCE.

Les tableaux figurant ci-après ainsi qu'à la page suivante présentent la fourchette du cours de l'action par mois et les volumes échangés à la TSX en 2022 pour les actions ordinaires de BCE et chaque série d'actions privilégiées de premier rang de BCE.

	Actions ordinaires (BCE)	Actions privilégiées de premier rang									
		Série R (BCE.PR.R)	Série S (BCE.PR.S)	Série T (BCE.PR.T)	Série Y (BCE.PR.Y)	Série Z (BCE.PR.Z)	Série AA (BCE.PR.A)	Série AB (BCE.PR.B)	Série AC (BCE.PR.C)	Série AD (BCE.PR.D)	Série AE (BCE.PR.E)
<b>Janvier 2022</b>											
Haut	67,250 \$	20,960 \$	21,250 \$	25,270 \$	21,480 \$	22,350 \$	21,820 \$	21,390 \$	22,240 \$	21,400 \$	21,360 \$
Bas	64,135 \$	19,800 \$	19,330 \$	23,970 \$	20,500 \$	20,720 \$	20,600 \$	20,310 \$	21,460 \$	19,990 \$	20,400 \$
Volume	50 649 630	316 448	29 550	1 534 586	111 288	25 210	253 676	102 354	95 826	227 217	168 867
<b>Février 2022</b>											
Haut	68,170 \$	20,160 \$	21,150 \$	24,280 \$	21,150 \$	21,470 \$	21,570 \$	21,260 \$	21,930 \$	21,200 \$	21,100 \$
Bas	65,050 \$	18,520 \$	20,500 \$	22,860 \$	20,140 \$	20,380 \$	20,130 \$	20,180 \$	20,420 \$	20,160 \$	19,550 \$
Volume	58 241 451	131 510	10 225	684 229	352 580	24 298	180 047	182 636	103 288	155 181	71 520
<b>Mars 2022</b>											
Haut	71,940 \$	19,180 \$	20,500 \$	24,000 \$	20,710 \$	20,550 \$	20,810 \$	20,730 \$	21,150 \$	20,630 \$	20,450 \$
Bas	66,450 \$	17,950 \$	19,090 \$	22,160 \$	19,130 \$	19,220 \$	19,130 \$	19,270 \$	19,350 \$	19,110 \$	18,940 \$
Volume	128 764 898	154 669	32 057	598 468	130 950	27 691	207 200	133 802	287 134	168 261	265 782
<b>Avril 2022</b>											
Haut	74,090 \$	18,950 \$	20,110 \$	23,620 \$	20,410 \$	20,470 \$	20,500 \$	20,500 \$	20,830 \$	20,340 \$	20,160 \$
Bas	68,220 \$	15,900 \$	17,900 \$	20,320 \$	17,770 \$	18,200 \$	17,830 \$	17,260 \$	18,150 \$	18,030 \$	18,010 \$
Volume	58 323 847	95 803	32 264	288 031	117 032	30 986	291 662	83 013	190 770	105 070	151 692
<b>Mai 2022</b>											
Haut	70,530 \$	17,060 \$	18,340 \$	21,510 \$	19,000 \$	19,170 \$	19,090 \$	19,020 \$	19,620 \$	19,070 \$	19,150 \$
Bas	66,795 \$	14,870 \$	18,120 \$	20,120 \$	18,040 \$	17,930 \$	18,020 \$	18,100 \$	18,430 \$	18,110 \$	18,050 \$
Volume	60 348 181	60 119	2 200	150 597	115 687	20 445	132 936	107 432	78 999	85 997	50 367
<b>Juin 2022</b>											
Haut	69,060 \$	17,520 \$	19,490 \$	22,350 \$	19,690 \$	20,060 \$	19,810 \$	19,810 \$	20,000 \$	19,820 \$	19,650 \$
Bas	61,420 \$	15,360 \$	18,610 \$	19,450 \$	18,680 \$	18,620 \$	18,770 \$	18,970 \$	18,830 \$	18,690 \$	18,410 \$
Volume	94 814 778	80 679	12 326	451 872	269 134	13 352	156 077	87 945	85 480	54 112	101 172
<b>Juillet 2022</b>											
Haut	64,965 \$	15,600 \$	18,420 \$	19,870 \$	18,900 \$	18,850 \$	19,240 \$	19,000 \$	18,990 \$	18,800 \$	18,790 \$
Bas	62,440 \$	14,180 \$	17,350 \$	18,450 \$	17,560 \$	17,810 \$	17,850 \$	17,650 \$	17,640 \$	17,500 \$	17,480 \$
Volume	42 448 135	60 020	16 700	151 358	110 972	7 994	171 120	106 563	94 335	68 761	43 980
<b>Août 2022</b>											
Haut	66,050 \$	16,390 \$	18,940 \$	20,150 \$	19,220 \$	19,150 \$	19,440 \$	19,410 \$	19,110 \$	19,090 \$	19,060 \$
Bas	62,960 \$	14,920 \$	17,900 \$	19,490 \$	17,500 \$	18,210 \$	18,020 \$	18,100 \$	17,960 \$	17,680 \$	17,570 \$
Volume	44 428 852	195 522	14 211	329 495	86 392	8 500	446 842	329 508	50 821	147 809	77 538
<b>Septembre 2022</b>											
Haut	64,490 \$	16,100 \$	19,350 \$	19,760 \$	19,190 \$	19,530 \$	19,100 \$	19,170 \$	19,000 \$	19,050 \$	19,200 \$
Bas	57,510 \$	14,260 \$	17,800 \$	17,210 \$	17,690 \$	17,680 \$	16,630 \$	17,650 \$	17,300 \$	17,750 \$	17,650 \$
Volume	67 656 059	52 181	60 268	82 911	58 793	12 575	177 683	115 054	57 271	117 473	118 918
<b>Octobre 2022</b>											
Haut	61,930 \$	15,080 \$	18,240 \$	17,790 \$	18,700 \$	18,770 \$	17,650 \$	18,400 \$	18,620 \$	18,400 \$	18,270 \$
Bas	55,660 \$	13,510 \$	17,630 \$	16,660 \$	17,640 \$	17,600 \$	16,650 \$	17,670 \$	17,280 \$	17,650 \$	17,290 \$
Volume	51 518 312	62 522	28 833	253 725	163 365	20 232	166 889	134 237	86 545	188 024	238 549
<b>Novembre 2022</b>											
Haut	64,440 \$	14,850 \$	18,350 \$	17,900 \$	18,740 \$	18,800 \$	17,530 \$	18,500 \$	18,310 \$	18,400 \$	18,290 \$
Bas	61,150 \$	14,090 \$	17,940 \$	16,830 \$	17,820 \$	17,850 \$	16,750 \$	17,940 \$	17,620 \$	17,960 \$	17,900 \$
Volume	56 725 792	221 786	27 785	203 533	247 902	193 005	134 456	162 243	120 483	150 260	260 554
<b>Décembre 2022</b>											
Haut	64,390 \$	15,490 \$	18,440 \$	17,680 \$	18,590 \$	18,800 \$	17,490 \$	18,740 \$	18,800 \$	18,650 \$	18,550 \$
Bas	59,050 \$	14,420 \$	17,990 \$	16,990 \$	18,030 \$	18,200 \$	16,710 \$	17,920 \$	17,990 \$	18,080 \$	18,060 \$
Volume	67 232 678	158 315	19 200	205 074	296 751	51 878	184 496	303 951	64 644	238 539	153 964

	Actions privilégiées de premier rang										
	Série AF (BCE.PR.F)	Série AG (BCE.PR.G)	Série AH (BCE.PR.H)	Série AI (BCE.PR.I)	Série AJ (BCE.PR.J)	Série AK (BCE.PR.K)	Série AL (BCE.PR.L)	Série AM (BCE.PR.M)	Série AN (BCE.PR.N)	Série AO <sup>(1)</sup> (BCE.PR.O)	Série AQ (BCE.PR.Q)
<b>Janvier 2022</b>											
Haut	21,830 \$	21,950 \$	21,370 \$	21,530 \$	21,290 \$	20,280 \$	19,000 \$	20,840 \$	19,950 \$	25,450 \$	25,000 \$
Bas	20,930 \$	20,500 \$	20,180 \$	20,400 \$	20,410 \$	19,350 \$	18,250 \$	19,700 \$	19,110 \$	25,010 \$	24,150 \$
Volume	72 228	127 432	49 662	718 359	82 240	594 395	58 675	136 430	39 201	52 553	167 746
<b>Février 2022</b>											
Haut	21,500 \$	20,980 \$	21,000 \$	20,740 \$	21,000 \$	19,610 \$	19,000 \$	20,200 \$	19,440 \$	25,940 \$	24,900 \$
Bas	20,270 \$	19,160 \$	20,090 \$	19,310 \$	20,150 \$	17,900 \$	17,800 \$	18,470 \$	18,900 \$	24,970 \$	23,810 \$
Volume	81 678	247 410	31 267	106 642	175 629	242 541	48 925	44 082	10 136	137 151	68 099
<b>Mars 2022</b>											
Haut	20,400 \$	19,780 \$	20,450 \$	19,470 \$	20,370 \$	18,370 \$	18,010 \$	18,900 \$	19,000 \$	25,000 \$	24,300 \$
Bas	19,250 \$	18,350 \$	18,950 \$	18,320 \$	19,020 \$	16,860 \$	17,010 \$	17,470 \$	17,550 \$	24,970 \$	22,700 \$
Volume	125 174	63 190	24 529	95 891	301 657	322 078	54 913	103 709	13 959	260 652	282 009
<b>Avril 2022</b>											
Haut	20,210 \$	19,180 \$	20,150 \$	19,110 \$	20,080 \$	17,700 \$	17,900 \$	18,190 \$	18,750 \$	s. o.	24,160 \$
Bas	17,860 \$	16,000 \$	17,280 \$	16,150 \$	17,120 \$	15,500 \$	16,400 \$	15,600 \$	17,000 \$	s. o.	21,450 \$
Volume	165 091	64 915	140 600	76 177	81 412	196 118	53 150	123 779	19 068	s. o.	96 405
<b>Mai 2022</b>											
Haut	18,970 \$	16,990 \$	18,930 \$	16,930 \$	18,930 \$	16,700 \$	16,930 \$	17,470 \$	17,960 \$	s. o.	23,100 \$
Bas	17,410 \$	15,960 \$	18,040 \$	15,870 \$	18,040 \$	15,310 \$	16,000 \$	15,590 \$	17,000 \$	s. o.	21,160 \$
Volume	111 044	118 966	62 195	73 366	22 054	177 758	4 600	86 194	8 076	s. o.	136 314
<b>Juin 2022</b>											
Haut	19,350 \$	17,710 \$	19,580 \$	17,510 \$	19,550 \$	17,470 \$	17,500 \$	18,210 \$	18,500 \$	s. o.	24,000 \$
Bas	17,260 \$	15,560 \$	18,500 \$	15,750 \$	18,520 \$	14,810 \$	16,000 \$	15,210 \$	16,600 \$	s. o.	21,640 \$
Volume	85 739	125 889	23 243	121 820	59 746	215 120	7 346	93 738	12 918	s. o.	167 738
<b>Juillet 2022</b>											
Haut	17,700 \$	16,140 \$	18,750 \$	15,960 \$	18,900 \$	15,230 \$	16,650 \$	15,670 \$	17,300 \$	s. o.	22,070 \$
Bas	16,100 \$	15,110 \$	17,420 \$	15,010 \$	17,390 \$	14,270 \$	15,900 \$	14,550 \$	16,560 \$	s. o.	20,020 \$
Volume	73 637	107 416	105 959	142 748	55 680	248 762	15 100	77 414	7 459	s. o.	159 680
<b>Août 2022</b>											
Haut	17,560 \$	16,650 \$	19,000 \$	16,920 \$	19,000 \$	16,100 \$	17,650 \$	16,530 \$	18,670 \$	s. o.	21,990 \$
Bas	16,500 \$	15,620 \$	17,550 \$	15,560 \$	17,660 \$	14,890 \$	16,280 \$	15,250 \$	16,750 \$	s. o.	20,300 \$
Volume	141 017	155 347	73 212	44 171	44 446	414 566	3 800	158 271	25 823	s. o.	71 946
<b>Septembre 2022</b>											
Haut	17,050 \$	16,620 \$	19,120 \$	17,180 \$	19,020 \$	15,670 \$	17,750 \$	16,050 \$	18,350 \$	s. o.	21,750 \$
Bas	15,540 \$	14,580 \$	17,450 \$	14,610 \$	17,650 \$	13,810 \$	16,040 \$	14,310 \$	16,540 \$	s. o.	19,600 \$
Volume	107 452	91 408	78 195	66 202	26 622	309 931	7 514	44 070	50 998	s. o.	155 553
<b>Octobre 2022</b>											
Haut	15,890 \$	15,300 \$	18,310 \$	15,140 \$	18,310 \$	14,270 \$	17,090 \$	14,970 \$	17,390 \$	s. o.	20,870 \$
Bas	14,970 \$	14,080 \$	17,640 \$	14,150 \$	17,550 \$	13,390 \$	15,850 \$	13,760 \$	16,440 \$	s. o.	19,150 \$
Volume	161 244	65 761	30 374	53 602	258 145	618 792	19 900	519 033	16 810	s. o.	58 072
<b>Novembre 2022</b>											
Haut	15,990 \$	15,120 \$	18,300 \$	15,110 \$	18,240 \$	14,690 \$	16,610 \$	15,000 \$	17,730 \$	s. o.	20,140 \$
Bas	15,200 \$	14,330 \$	17,720 \$	14,320 \$	17,810 \$	13,770 \$	16,360 \$	14,120 \$	17,020 \$	s. o.	19,350 \$
Volume	91 104	206 195	76 115	727 669	140 659	543 171	6 700	143 951	18 500	s. o.	139 598
<b>Décembre 2022</b>											
Haut	16,750 \$	15,750 \$	18,530 \$	15,740 \$	18,550 \$	14,700 \$	16,640 \$	14,880 \$	17,600 \$	s. o.	19,900 \$
Bas	15,700 \$	14,900 \$	17,970 \$	14,750 \$	18,000 \$	13,760 \$	15,610 \$	14,110 \$	16,610 \$	s. o.	18,920 \$
Volume	156 267	71 671	147 217	48 089	220 388	431 058	46 750	202 007	12 400	s. o.	177 572

(1) Le 31 mars 2022, BCE a racheté la totalité de ses actions privilégiées rachetables de premier rang à dividende cumulatif, série AO, en circulation.

## 6 Dividendes et politique de distribution de dividendes

La présente section renferme des déclarations prospectives, notamment en ce qui concerne l'objectif de croissance du dividende de BCE, le dividende annualisé par action ordinaire pour 2023 et le niveau du ratio de distribution, les dépenses d'investissement prévues ainsi que les plans de déploiement des réseaux. Se reporter à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Le conseil d'administration de BCE évalue de temps à autre la pertinence de la politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE. La politique de distribution de dividendes sur actions ordinaires de BCE est actuellement établie à un ratio de distribution cible<sup>(1)</sup> se situant entre 65 % et 75 % des flux de trésorerie disponibles<sup>(1)</sup>. Notre objectif consiste à obtenir une croissance du dividende et à maintenir notre ratio de distribution à l'intérieur de la fourchette cible et l'équilibre entre nos priorités stratégiques, dont la poursuite de l'investissement dans l'infrastructure réseau stratégique pour les services sur fil et sans fil et le maintien de notations élevées. Au 31 décembre 2022, notre ratio de distribution était de 108 %, comparativement à 105 % au 31 décembre 2021, ce qui est supérieur à la fourchette cible en raison de l'accélération prévue des dépenses d'investissement. Bien qu'on

s'attende à ce que les dépenses d'investissement diminuent en 2023, elles resteront élevées par rapport aux niveaux annuels d'avant 2020, car nous continuons à faire des investissements générationnels dans nos réseaux pour soutenir la mise en place de notre infrastructure de réseau en fibre, 5G et 5G+. Par conséquent, le ratio de distribution de BCE devrait demeurer au-dessus de notre fourchette prévisionnelle en 2023. Pour obtenir plus de renseignements, consultez la section 1.4, *Stratégie relative aux marchés financiers*, du rapport de gestion 2022 de BCE, aux pages 19 à 21 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

La politique de distribution de dividendes de BCE, les augmentations du dividende sur actions ordinaires et la déclaration de dividendes sont à la discrétion du conseil d'administration de BCE et, par conséquent, rien ne garantit que la politique de distribution de dividendes de BCE sera maintenue, ni que le dividende sur actions ordinaires sera majoré, ni que des dividendes seront déclarés. Ultimement, les augmentations du dividende et la déclaration de dividendes par le conseil d'administration de BCE dépendent des résultats d'exploitation et des résultats financiers de BCE, qui sont pour leur part assujettis à différents risques et hypothèses, dont ceux mentionnés à la rubrique 1, *Mise en garde concernant les déclarations prospectives*, de la présente notice annuelle.

Le tableau qui suit présente les augmentations du dividende sur actions ordinaires annualisés de BCE à compter du dividende trimestriel à payer le 15 avril 2020.

Date de l'annonce	Montant de l'augmentation	Prise d'effet
6 février 2020	5,0 % (de 3,17 \$ par action à 3,33 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2020
4 février 2021	5,1 % (de 3,33 \$ par action à 3,50 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2021
3 février 2022	5,1 % (de 3,50 \$ par action à 3,68 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 15 avril 2022
2 février 2023	5,2 % (de 3,68 \$ par action à 3,87 \$ par action)	Dividende trimestriel à payer le 17 avril 2023

Les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de BCE sont, s'ils sont déclarés, payés chaque trimestre, sauf pour les dividendes sur actions privilégiées de premier rang de série S, de série Y, de série AB, de série AD, de série AE, de série AH et de série AJ, lesquels, s'ils sont déclarés, sont payés chaque mois.

(1) Les flux de trésorerie disponibles sont une mesure financière non conforme aux PCGR et le ratio de distribution de dividendes est un ratio non conforme aux PCGR. Ces mesures financières n'ont pas de définition normalisée selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Il est donc peu probable qu'elles puissent être comparées avec des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs. Le ratio de distribution de dividendes est calculé en divisant les dividendes versés sur actions ordinaires par les flux de trésorerie disponibles. Pour une description complète de ces mesures, y compris, pour les flux de trésorerie disponibles, un rapprochement avec les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, soit la mesure financière conforme aux IFRS la plus directement comparable, se reporter à la rubrique 11, Mesures financières non conformes aux PCGR, autres mesures financières et indicateurs de performance clés (IPC) du rapport de gestion de 2022 de BCE aux pages 109 à 114 du rapport financier annuel 2022 de BCE.

Le tableau suivant présente le montant des dividendes en trésorerie déclarés pour chaque action ordinaire de BCE et pour chaque action privilégiée de premier rang de série R, de série S, de série T, de série Y, de série Z, de série AA, de série AB, de série AC, de série AD, de série AE, de série AF, de série AG, de série AH, de série AI, de série AJ, de série AK, de série AL, de série AM, de série AN, de série AO et de série AQ en 2022, en 2021 et en 2020.

	2022	2021	2020
Actions ordinaires	3,68 \$	3,50 \$	3,33 \$
Actions privilégiées de premier rang			
Série R	0,75450 \$	0,75450 \$	0,96300 \$
Série S	1,11611 \$	0,67884 \$	0,66019 \$
Série T	1,24750 \$	0,87794 \$	0,75475 \$
Série Y	1,11611 \$	0,58530 \$	0,66019 \$
Série Z	1,06613 \$	0,97600 \$	0,97600 \$
Série AA	1,06876 \$	0,90252 \$	0,90252 \$
Série AB	1,11611 \$	0,61248 \$	0,66019 \$
Série AC	1,09500 \$	1,09500 \$	1,09500 \$
Série AD	1,11611 \$	0,61248 \$	0,66019 \$
Série AE	1,11611 \$	0,61248 \$	0,66019 \$
Série AF	0,96625 \$	0,96625 \$	0,96625 \$
Série AG	0,84250 \$	0,80688 \$	0,70000 \$
Série AH	1,11611 \$	0,61248 \$	0,66019 \$
Série AI	0,84750 \$	0,76751 \$	0,68750 \$
Série AJ	1,11611 \$	0,61248 \$	0,66019 \$
Série AK	0,82650 \$	0,73850 \$	0,73850 \$
Série AL	0,81844 \$	0,49935 \$	0,70180 \$
Série AM	0,73475 \$	0,72382 \$	0,69100 \$
Série AN	0,87094 \$	0,55186 \$	0,75445 \$
Série AO <sup>(1)</sup>	0,26625 \$	1,06500 \$	1,06500 \$
Série AQ	1,20300 \$	1,20300 \$	1,20300 \$

(1) Le 31 mars 2022, BCE a racheté la totalité de ses actions privilégiées de premier rang rachetables à dividende cumulatif, série AO, en circulation.

# 7 Membres du conseil d'administration et de la haute direction

## 7.1 Membres du conseil d'administration

Le tableau ci-dessous présente les membres du conseil d'administration de BCE, leur lieu de résidence, la date à laquelle ils ont été élus ou nommés et leur poste principal en date du 2 mars 2023.

En vertu des règlements de BCE, chacun des membres du conseil d'administration occupe son poste jusqu'à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires ou jusqu'à sa démission, si elle survient avant.

Nom, province ou état et pays de résidence	Date d'élection ou de nomination au conseil de BCE	Poste principal en date du 2 mars 2023
Mirko Bibic Ontario, Canada	Janvier 2020	Président et chef de la direction, BCE et Bell Canada, depuis janvier 2020
David F. Denison, FCPA, FCA Ontario, Canada	Octobre 2012	Administrateur de sociétés, depuis juin 2012, et comptable professionnel agréé
Robert P. Dexter Nouvelle-Écosse, Canada	Novembre 2014	Président du conseil et chef de la direction, Maritime Travel Inc. (société de voyages intégrée), depuis juillet 1979
Katherine Lee Ontario, Canada	Août 2015	Administratrice de sociétés, depuis mars 2018, et comptable professionnelle agréée
Monique F. Leroux, C.M., O.Q., FCPA, FCA Québec, Canada	Avril 2016	Administratrice de sociétés, depuis avril 2016, et comptable professionnelle agréée
Sheila A. Murray Ontario, Canada	Mai 2020	Administratrice de sociétés, depuis avril 2019
Gordon M. Nixon Ontario, Canada	Novembre 2014	Président du conseil d'administration, BCE et Bell Canada, depuis avril 2016, et administrateur de sociétés, depuis septembre 2014
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA Ontario, Canada	Novembre 2020	Administrateur de sociétés, depuis septembre 2020, et comptable professionnel agréé
Calin Rovinescu, C.M. Ontario, Canada	Avril 2016	Administrateur de sociétés, depuis février 2021
Karen Sheriff Ontario, Canada	Avril 2017	Administratrice de sociétés, depuis octobre 2016
Robert C. Simmonds Ontario, Canada	Mai 2011	Président du conseil, Lenbrook Corporation (distributeur national de composantes électroniques et d'appareils radio), depuis avril 2002
Jennifer Tory, C.M. Ontario, Canada	Avril 2021	Administratrice de sociétés, depuis décembre 2019
Louis Vachon, C.M., O.Q., Québec, Canada	Octobre 2022	Partenaire des opérations, J.C. Flowers & Co. (cabinet de placement privé) depuis janvier 2022
Cornell Wright Ontario, Canada	Avril 2021	Président, Wittington Investments, Limited (la principale société de portefeuille du groupe George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix), depuis mai 2021

### Postes occupés antérieurement

Tous les membres du conseil d'administration de BCE ont occupé les postes susmentionnés ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein des mêmes sociétés ou de sociétés ou d'organisations associées au cours des cinq dernières années ou plus, à l'exception des membres du conseil d'administration énumérés ci-après.

Nom	Poste occupé antérieurement
Katherine Lee	Chef de la direction de 3 Angels Holdings Limited (société de portefeuille immobilière), de 2016 à mars 2018
Sheila A. Murray	Présidente de CI Financial Corp. (société de fonds de placement), de 2016 à mars 2019
Louis P. Pagnutti, FCPA, FCA	Associé directeur mondial de Ernst and Young (EY) (cabinet de services professionnels), de 2013 à septembre 2020
Calin Rovinescu, C.M.	Président et chef de la direction d'Air Canada (compagnie aérienne), d'avril 2009 à février 2021
Jennifer Tory, C.M.	Chef de l'administration à la Banque Royale du Canada (banque à charte), de 2017 à décembre 2019
Louis Vachon, C.M., O.Q.,	Chef de la direction de la Banque Nationale du Canada (banque à charte) de juin 2007 à novembre 2021
Cornell Wright	Associé chez Torys LLP (cabinet d'avocats), de 2009 à avril 2021

## Comités du conseil d'administration de BCE

Le tableau ci-dessous présente la liste des comités du conseil d'administration de BCE et de leurs membres au 2 mars 2023.

Comité	Membre
Audit	Louis P. Pagnutti (président) Katherine Lee, Monique F. Leroux, Jennifer Tory, Cornell Wright
Gouvernance d'entreprise	Monique F. Leroux (présidente) David F. Denison, Katherine Lee, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds, Cornell Wright
Ressources en cadres et rémunération	David F. Denison (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Calin Rovinescu, Jennifer Tory, Louis Vachon
Risque et caisse de retraite	Calin Rovinescu (président) Robert P. Dexter, Sheila A. Murray, Louis P. Pagnutti, Karen Sheriff, Robert C. Simmonds, Louis Vachon

## 7.2 Membres de la haute direction

Le 31 janvier 2023, John Watson, Président de groupe, expérience client et intelligence artificielle (IA) a accepté le poste, au rôle élargi, de Président de groupe, marchés affaires, expérience client et intelligence artificielle, à la suite du départ à la retraite du Président de Bell Marchés Affaires, Tom Little.

Le tableau qui suit présente la liste des hauts dirigeants de BCE et de Bell Canada, leur lieu de résidence et le poste qu'ils occupaient au sein de BCE ou de Bell Canada en date du 2 mars 2023.

Nom	Province et pays de résidence	Poste occupé au sein de BCE ou de Bell Canada
Mirko Bibic	Ontario, Canada	Président et chef de la direction (BCE et Bell Canada)
Claire Gillies	Ontario, Canada	Vice-présidente exécutive marketing et présidente, marché consommateur (Bell Canada)
Stephen Howe	Ontario, Canada	Chef du développement technologique et de l'information (Bell Canada)
Blaik Kirby	Ontario, Canada	Président de groupe, marché consommateur et petites et moyennes entreprises (PME) (Bell Canada)
Glen LeBlanc	Nouvelle-Écosse, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires financières (BCE et Bell Canada)
Devorah Lithwick	Ontario, Canada	Première vice-présidente et cheffe de la gestion de la marque (Bell Canada)
Robert Malcolmson	Ontario, Canada	Vice-président exécutif et chef des affaires juridiques et réglementaires (BCE et Bell Canada)
Nikki Moffat	Ontario, Canada	Vice-présidente exécutive, services généraux et cheffe des ressources humaines (BCE et Bell Canada)
Karine Moses	Québec, Canada	Première vice-présidente, développement de contenu et nouvelles et présidente, direction du Québec (Bell Canada)
Wade Oosterman	Ontario, Canada	Président, Bell Média et vice-président principal (BCE et Bell Canada)
John Watson	Ontario, Canada	Président de groupe, marché affaires, expérience client et intelligence artificielle (Bell Canada)

Tous nos hauts dirigeants ont occupé leur poste actuel ou d'autres postes de hauts dirigeants au sein de BCE ou de Bell Canada au cours des cinq dernières années ou plus.

## 7.3 Actionnariat des membres du conseil d'administration et de la haute direction

Au 31 décembre 2022, les membres du conseil d'administration et de la haute direction de BCE, élus ou nommés à cette date, en tant que groupe étaient, directement ou indirectement, les propriétaires véritables de 539 646 actions ordinaires (ou moins de 0,1 %) de BCE, ou exerçaient un contrôle ou une emprise sur ces dernières.

## 8 Litiges

Dans le cours normal de nos affaires, nous nous trouvons impliqués dans divers litiges et réclamations dans le cadre desquels les demandeurs réclament des dommages pécuniaires et autres réparations. En particulier du fait que nous exerçons des activités nous plaçant en contact direct avec la clientèle, nous sommes exposés à des actions collectives pouvant donner lieu à la réclamation de dommages pécuniaires substantiels. La présente section décrit les litiges importants auxquels nous étions partie au 2 mars 2023 ou qui se sont conclus en 2022. Cette liste n'est pas exhaustive et nous sommes impliqués dans un certain nombre d'autres litiges. Compte tenu des risques et des incertitudes inhérents au processus judiciaire, nous ne pouvons prédire l'issue des réclamations ni des litiges, ni à quel moment ils seront résolus. Compte tenu de ce qui précède et d'après l'information actuellement disponible et l'évaluation de la direction du bien-fondé de ces réclamations et litiges en cours au 2 mars 2023, cette dernière estime que leur dénouement ne devrait pas avoir de répercussions défavorables significatives sur nos états financiers ou nos activités. Nous sommes d'avis que nous avons de solides arguments et nous avons l'intention de défendre vigoureusement nos positions.

### Action collective projetée et poursuites à l'égard des pratiques de marketing local

Le 24 novembre 2021, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs du Québec qui ont conclu ou renouvelé un abonnement à des services avec Bell Canada à domicile, après avoir reçu la visite d'un représentant de marketing local, ou à l'extérieur d'un point de vente de Bell Canada, au cours de la période allant du 23 juin 2018 jusqu'à la date du jugement final à intervenir. La demanderesse allègue que les activités de marketing local auxquelles s'adonne Bell Canada contreviennent à la *Loi sur la protection du consommateur du Québec* (LPC du Québec) et au Code civil du Québec. Elle allègue de plus que Bell Canada a fait preuve de mauvaise foi dans la conduite de ses activités. L'action vise à obtenir un montant de 1 000 \$ pour chacun des membres visés par l'action collective à titre de dommages-intérêts punitifs. Cette action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

Le 21 septembre 2018, Vidéotron ltée (Vidéotron) a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande en dommages-intérêts et en injonction contre Bell Canada. La demande introductive d'instance allègue que Bell Canada mène des activités de vente itinérante au Québec sans respecter les exigences de la LPC du Québec. La demande estime les dommages à 78,5 millions \$. Vidéotron demande également une injonction ordonnant à Bell Canada d'obtenir un permis et de se conformer aux dispositions de la LPC du Québec régissant les commerçants itinérants. Le 8 janvier 2019, et similairement à l'action déposée par Vidéotron, Cogeco Connexion inc. (Cogeco) a déposé devant la Cour supérieure du Québec une demande en dommages-intérêts et en injonction contre Bell Canada. La demande estime les dommages à 9,2 millions \$.

### Poursuite en vertu de la Loi sur le droit d'auteur

Le 5 juillet 2021, une poursuite a été déposée devant la Cour fédérale contre Bell Canada (et l'ancienne société Bell Aliant) par certains titulaires de droits d'auteur, notamment Millennium Funding, Inc. La poursuite allègue que Bell a violé la *Loi sur le droit d'auteur* en ayant omis de faire suivre certains avis de violation du droit d'auteur à des clients ou des clientes de Bell. La somme de 10 000 \$ est demandée pour chaque omission alléguée, pour un total de 397 910 000 \$.

### Poursuites en violation de la propriété intellectuelle concernant les services de télé IP, les services de télévision par satellite et/ou les systèmes de Crave

Le 19 janvier 2018, une poursuite en contrefaçon de brevets a été intentée devant la Cour fédérale contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Aliant Communications régionales inc., Bell MTS Inc. et NorthernTel, société en commandite, par Rovi Guides, Inc. et Tivo Solutions Inc (Tivo). La poursuite allègue que les défendeurs, dans le cadre de leurs activités de fabrication, de distribution et de vente ainsi que de leur utilisation de certaines caractéristiques de leurs systèmes de télé IP, ont enfreint, et incité les utilisateurs à enfreindre, six brevets détenus par les plaignants (les deux brevets de Tivo ont été retirés par la suite). En plus des mesures déclaratoires et injonctives, les demandeurs réclament des dommages-intérêts sous la forme de redevances impayées relativement aux revenus que les défendeurs ont tirés de leur service de télé IP ou un montant calculé à partir des bénéfices des défendeurs. Après la première phase du procès au fond portant sur la responsabilité, le 7 octobre 2022, le juge de première instance a rendu un jugement entièrement en faveur des défendeurs, rejetant toutes les demandes des demandeurs et invalidant les quatre brevets restants. Le 7 novembre 2022, les demandeurs ont fait appel de la décision de première instance auprès de la Cour d'appel fédérale.

Le 27 juillet 2021, Rovi Guides, Inc. a déposé une autre poursuite devant la Cour fédérale (TiVo LLC ayant par la suite été ajouté comme demandeur) contre BCE Inc., Bell Canada, Bell Média Inc., Bell ExpressVu, société en commandite, NorthernTel, société en commandite, et certains fournisseurs tiers alléguant la contrefaçon d'un ensemble de quatre brevets différents de ceux dont il est question ci-dessus. La poursuite allègue que les défendeurs, par la fabrication, la distribution, la vente et l'utilisation de certaines caractéristiques de leurs services de télé IP, par satellite et par contournement Crave, ont enfreint, et incité les utilisateurs à enfreindre, quatre brevets appartenant aux demandeurs. Ces derniers réclament des dommages-intérêts comparables à ceux de la poursuite de 2018.



## Actions collectives concernant les modifications des frais de service

Le 27 novembre 2015, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada, Bell ExpressVu et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, le service Télé Fibe, le service de télé par satellite ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis novembre 2012. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs n'étaient pas conformes à la LPC du Québec. L'action vise à obtenir le remboursement, depuis novembre 2012, de l'augmentation des tarifs mensuels, ainsi qu'un paiement en dommages-intérêts punitifs d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective. Le 10 juillet 2017, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective.

Le 12 décembre 2018, une autre demande d'autorisation d'exercer une action collective contre les filiales régionales Télébec, société en commandite, et Cablevision du Nord de Québec inc. a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de tous les consommateurs et de toutes les entités commerciales dont les frais mensuels pour les services de téléphonie filaire, les services Internet, les services de télé ou les services sans fil postpayés ont été modifiés unilatéralement à un moment ou à un autre depuis décembre 2015. Le demandeur allègue que les avis fournis par les défendeurs au sujet de l'augmentation des tarifs n'étaient pas conformes à la LPC du Québec ni au Code civil du Québec. Le recours vise à obtenir le remboursement, depuis décembre 2015, de l'augmentation des tarifs mensuels ainsi que le paiement d'un montant de 100 \$ par membre de l'action collective à titre de dommages-punitifs. Dans une décision rendue le 3 février 2022, la Cour a autorisé l'action à titre d'action collective pour les hausses de tarifs intervenues entre le 12 décembre 2015 et le mois de novembre 2022.

## Action collective et action collective projetée concernant le programme de publicité pertinente

Les 14 et 16 avril 2015, respectivement, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec et une requête introductive d'instance a été déposée contre ces deux parties en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario (collectivement, les poursuites). Les demandeurs réclament des dommages-intérêts pour rupture de contrat, violation de la législation applicable en matière de protection des consommateurs, violation du Code civil du Québec, violation du délit d'intrusion dans l'intimité, négligence, abus de confiance, enrichissement injustifié et renonciation au recours délictuel découlant de l'utilisation et de la divulgation non autorisées alléguées de renseignements personnels, par Bell Canada et Bell Mobilité, dans le cadre du programme de publicité pertinente. Des dommages-intérêts punitifs non précisés sont également demandés dans le cadre des deux poursuites. Le 16 novembre 2017, la Cour a suspendu l'action déposée au Québec. Le 13 mai 2019, la Cour supérieure de l'Ontario a autorisé l'action ontarienne à titre d'action collective nationale contre Bell Mobilité pour la période allant du 16 novembre 2013 au 14 avril 2015.

## Actions collectives relativement à l'augmentation des frais de retard

Le 28 octobre 2010, une demande d'autorisation d'exercer une action collective contre Bell Canada et Bell Mobilité a été déposée devant la Cour supérieure du Québec au nom de toutes les personnes physiques et sociétés du Canada, de 50 employés ou moins, à qui ont été facturés des frais de retard depuis juin 2010. Les demandeurs allèguent que l'augmentation appliquée par Bell Canada et Bell Mobilité, qui faisait passer de 2 % à 3 % par mois les frais de retard imputés à la clientèle qui n'avait pas payé leurs factures à la date d'échéance, est invalide. Le recours vise à obtenir une ordonnance requérant que Bell Canada et Bell Mobilité remboursent aux membres de l'action collective tous les frais de retard qui excèdent 2 % par mois, en plus du paiement de dommages-intérêts et de dommages punitifs. Le 16 décembre 2011, la Cour a autorisé l'action des demandeurs, mais a limité le groupe aux résidents de la province de Québec en ce qui concerne les services de téléphonie résidentielle, sans fil et Internet.

Le 10 janvier 2012, une autre demande visant à obtenir l'autorisation d'exercer une action collective identique a été déposée devant la Cour supérieure du Québec contre Bell ExpressVu relativement aux services de télé, laquelle a été ultérieurement modifiée pour ajouter Bell Canada à titre de défendeur. Le 19 décembre 2014, la Cour a autorisé cette action à titre d'action collective.

## Action collective et action collective projetée concernant les minutes arrondies à la hausse

Le 25 juillet 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Ontario) devant la Cour supérieure de l'Ontario contre BCE Inc., au nom de tous les clients et les clientes de ses services interurbains résidentiels au Canada qui, depuis juillet 2002, ont vu leur temps d'antenne arrondi à la hausse à la prochaine minute aux fins de facturation (la première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse). La poursuite alléguait de fausses représentations et visait l'obtention du remboursement de tous les montants perçus par BCE Inc. au titre de la portion arrondie des frais à la minute facturés à sa clientèle des services interurbains résidentiels, soit un montant de 20 millions \$ en dommages-intérêts généraux, des frais d'administration de 1 million \$ et un montant de 5 millions \$ en dommages-intérêts punitifs. Le 3 mai 2022, la Cour supérieure de l'Ontario a rejeté la première action collective concernant les minutes arrondies à la hausse, ce qui a mis fin à ce recours.

Le 18 août 2008, une requête introductive d'instance semblable (la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse) a été déposée contre Bell Mobilité devant le même tribunal, au nom de tous les clients et les clientes canadiens de Bell Mobilité qui, depuis juillet 2002, ont vu leur temps d'antenne arrondi à la hausse à la prochaine minute. La poursuite allègue de fausses représentations et une rupture de contrat, et elle vise l'obtention du remboursement de tous les montants perçus par Bell Mobilité en raison de la portion arrondie des frais par minute pour le temps d'antenne sans fil. Un montant de 500 millions \$ est réclamé à titre de dommages-intérêts généraux et un montant de 20 millions \$, à titre de dommages-intérêts punitifs. La requête en certification relativement à la deuxième action collective concernant les minutes arrondies à la hausse a été accueillie le 25 novembre 2014, pour la période allant du 18 août 2006 au 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## Action collective projetée concernant les « frais du 9-1-1 »

Le 26 juin 2008, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan, contre un certain nombre de fournisseurs de services de télécommunications, y compris Bell Mobilité et les sociétés remplacées, Bell MTS Inc. et Bell Aliant, société en commandite, au nom de certains clients allégués (la poursuite visait également BCE Inc. et Bell Canada, mais elles ont été retirées). La requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié, des infractions à la loi provinciale sur la protection du consommateur et à la *Loi sur la concurrence*, et de la collusion relativement à certains « frais du 9-1-1 » facturés par les fournisseurs de services de télécommunications à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts non précisés, des dommages-intérêts punitifs ainsi que la comptabilisation des « frais du 9-1-1 » perçus et la création d'une fiducie judiciaire pour ces frais. Le recours vise la certification d'une classe nationale comprenant l'ensemble de la clientèle des fournisseurs de services de télécommunications, peu importe où ils demeurent au Canada. L'action n'a pas encore été autorisée à titre d'action collective.

## Action collective relativement aux frais d'accès au système de services sans fil

Le 9 août 2004, une requête introductive d'instance a été déposée en vertu de la *Loi sur les recours collectifs* (Saskatchewan) devant la Cour du Banc de la Reine de la Saskatchewan contre un certain nombre de fournisseurs de services de communications sans fil, notamment Bell Mobilité et les sociétés remplacées, Bell MTS Inc. et Bell Aliant, société en commandite, au nom de certains clients allégués. Cette requête introductive d'instance allègue, entre autres, une violation de contrat et de l'obligation d'informer, le dol, des fausses représentations, un enrichissement injustifié et de la collusion relativement à certains frais d'accès au système et frais de licences facturés par les fournisseurs de services de communications sans fil à leurs clients. Les demandeurs réclament des dommages-intérêts généraux ainsi que des dommages-intérêts punitifs non précisés. Le 17 septembre 2007, la Cour a certifié, sur la base de l'enrichissement injustifié uniquement, une classe nationale comprenant l'ensemble de la clientèle des fournisseurs de services de communications sans fil des défendeurs, peu importe où ils demeurent au Canada, sur la base d'un groupe dont les membres en Saskatchewan peuvent s'exclure et sur la base d'un groupe à adhésion optionnelle pour les membres ailleurs au Canada.

## Autres

Nous faisons l'objet d'autres réclamations et litiges dans le cours normal de nos activités actuelles et passées, y compris des actions collectives, des différends liés à l'emploi, des différends contractuels, des différends avec des concurrents et des différends avec des clients. Dans le cadre de certains litiges et réclamations, le demandeur réclame des dommages-intérêts ainsi que d'autres réparations qui, s'ils étaient accordés, pourraient entraîner des dépenses importantes de notre part ou des changements liés à nos pratiques commerciales.

## 9 Membres de la direction et autres personnes intéressées dans des opérations importantes

À notre connaissance, aucun membre du conseil d'administration ou de la haute direction, actuellement en poste ou nommé, ni aucune personne associée ou liée à un membre du conseil d'administration ou de la haute direction, actuellement en poste ou nommée, ne détient un intérêt important relatif aux opérations conclues au cours des trois exercices les plus récents ou au cours de l'exercice en cours, qui aurait eu une incidence significative sur nous ou qui pourrait raisonnablement en avoir une.

## 10 Intérêts des experts

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. a préparé le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à nos états financiers consolidés audités et le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant relatif à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est indépendant de BCE au sens du code de déontologie de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et au sens de la loi américaine *Securities Act of 1933*, dans sa version modifiée, ainsi que des règles et des règlements adoptés en application de cette loi par la SEC et par le Public Company Accounting Oversight Board (États-Unis).

## 11 Agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres

L'agent des transferts et agent chargé de la tenue des registres pour les actions ordinaires et privilégiées de BCE au Canada est Compagnie Trust TSX, dont les bureaux principaux sont situés : à Montréal, au Québec; à Toronto, en Ontario; à Calgary, en Alberta; et à Vancouver, en Colombie-Britannique. Aux États-Unis, il s'agit d'American Stock Transfer & Trust Company, LLC, dont le bureau principal est situé à Brooklyn, à New York.

Le registre des débetures canadiennes non subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes non subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de BNY, à Montréal et à Toronto.

Le registre des débetures canadiennes subordonnées de Bell Canada est conservé au bureau principal de Compagnie Trust BNY Canada (BNY), à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des débetures canadiennes subordonnées sont offerts aux bureaux principaux de BNY, à Montréal et à Toronto.

Le registre des billets de Bell MTS Inc., repris par Bell Canada, est conservé au bureau principal de Société de fiducie Computershare du Canada (Computershare) à Montréal; les services d'inscription, d'échange et de transfert des billets sont offerts aux bureaux de Computershare, à Montréal, Toronto et Calgary.

Le registre des billets américains de Bell Canada, émis en vertu de son acte de fiducie américain de 2016, est conservé au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York; les services d'inscription, d'échange et de transfert de ces billets américains sont également offerts au bureau principal de la Bank of New York Mellon à New York.

## 12 Pour des renseignements supplémentaires

La présente notice annuelle de même que les rapports annuels et trimestriels aux actionnaires de BCE et ses communiqués sont diffusés sur le site Web de BCE, à l'adresse [BCE.ca](http://BCE.ca).

Des renseignements supplémentaires, notamment en ce qui concerne la rémunération des membres du conseil d'administration et de la haute direction et les titres autorisés aux fins d'émission dans le cadre des plans de rémunération sous forme de titres de participation, sont contenus dans la circulaire de procuration de la direction de BCE concernant sa plus récente assemblée générale annuelle à laquelle il y a eu élection de membres du conseil d'administration.

Des renseignements supplémentaires concernant BCE se trouvent sur le site SEDAR, à l'adresse [sedar.com](http://sedar.com), et sur EDGAR, à l'adresse [sec.gov](http://sec.gov). Des données financières additionnelles sont contenues dans les états financiers consolidés audités de BCE et le rapport de gestion connexe pour le dernier exercice de BCE, lesquels sont inclus dans le rapport financier annuel 2022 de BCE. Vous pouvez obtenir un exemplaire du rapport de gestion annuel ou trimestriel de BCE en faisant la demande auprès du groupe Relations avec les investisseurs de BCE par courrier au 1, carrefour Alexander-Graham-Bell, édifice A, 8<sup>e</sup> étage, Verdun (Québec) H3E 3B3 ou en envoyant un courriel à l'adresse [relations.investisseurs@bce.ca](mailto:relations.investisseurs@bce.ca).

Renseignements aux actionnaires : 1-800-561-0934

Relations avec les investisseurs : 1-800-339-6353

# 13 Annexe 1 – Information sur le comité d'audit

Le comité d'audit de BCE (le comité d'audit) a pour mandat d'aider le conseil d'administration de BCE à superviser :

- l'intégrité des états financiers de BCE et de l'information connexe;
- la conformité de BCE avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- l'indépendance, les compétences et la nomination des auditeurs externes;
- la performance de l'auditeur interne et de l'auditeur externe;
- la responsabilité de la direction relativement à l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne et à la présentation de rapports à l'égard de celui-ci;
- les processus de BCE en matière de gestion des risques liés à la présentation de l'information financière.

## Compétences financières et expertise des membres ainsi que postes occupés simultanément par ceux-ci

En vertu de la loi *Sarbanes-Oxley* de 2002 et des règles connexes de la SEC, BCE est tenue d'indiquer si son comité d'audit compte parmi ses membres au moins un « expert financier du comité d'audit » au sens de ces règles. De plus, le *Règlement 52-110 sur le comité d'audit* et les règles en matière de gouvernance de la NYSE suivies par BCE exigent que tous les membres du comité d'audit aient des « compétences financières » et soient « indépendants ».

Le conseil d'administration de BCE a établi que tous les membres du comité d'audit en 2022 avaient des compétences financières et étaient indépendants, qu'il en va de même de tous les membres du comité d'audit actuel, et que le président actuel du comité d'audit, M. L. P. Pagnutti, ainsi que M<sup>me</sup> K. Lee et M<sup>me</sup> M. F. Leroux sont des experts financiers du comité d'audit. Le tableau suivant présente la formation et l'expérience pertinentes de tous les membres du comité d'audit en 2022 ainsi que les membres actuels<sup>(1)</sup>.

## Formation et expérience pertinentes

L. P. Pagnutti, FCPA, FCA (président)	M. Pagnutti siège au conseil d'administration de BCE depuis novembre 2020 et il est président du comité d'audit depuis janvier 2021. M. Pagnutti est administrateur de sociétés et a occupé le poste d'associé directeur mondial, facilitation des affaires, d'EY (cabinet de services professionnels). Il a aussi été membre du comité exécutif mondial d'EY jusqu'à sa retraite, en septembre 2020. À titre d'associé directeur mondial, il était responsable des fonctions d'affaires d'EY à l'échelle mondiale. Il supervisait la stratégie d'EY et sa mise en œuvre au sein de tous les secteurs, notamment la technologie, les finances, la gestion des risques, les services juridiques, les services partagés et l'approvisionnement. M. Pagnutti s'est joint à l'équipe des services de certification d'EY en 1981, puis est passé à l'équipe de fiscalité en 1986. De 2004 à 2010, il a été président et chef de la direction d'EY Canada et membre du comité exécutif des Amériques d'EY. Il était associé directeur pour la région de l'Asie-Pacifique de 2010 à 2013. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce obtenu avec distinction de l'Université Laurentienne. M. Pagnutti détient le titre de comptable agréé depuis 1983 et celui de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés depuis 2006. Il a siégé aux conseils d'administration de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et de Passeport pour ma réussite. M. Pagnutti est d'ailleurs à l'origine de la participation d'EY Canada à titre de partenaire bénévole national de Passeport pour ma réussite, qui aide les élèves du secondaire venant de familles à faible revenu ou de groupes sous-représentés à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre des études postsecondaires.
K. Lee	M <sup>me</sup> Lee est administratrice de BCE depuis août 2015. Elle est administratrice de sociétés et, de 2010 à février 2015, a été présidente et chef de la direction de GE Capital Canada (important fournisseur mondial de solutions de financement et de gestion de parcs de véhicules destinées aux moyennes entreprises ayant des activités dans un large éventail de secteurs économiques). Avant d'occuper ce poste, M <sup>me</sup> Lee a été chef de la direction de GE Capital Real Estate au Canada de 2002 à 2010, et en a fait une société de financement par emprunt et par émission d'actions à part entière. M <sup>me</sup> Lee s'est jointe à GE en 1994, où elle a occupé plusieurs postes, dont ceux de directrice, Fusions et acquisitions, pour les services-conseils auprès des caisses de retraite de GE Capital, basés à San Francisco, et de directrice générale de GE Capital Real Estate Korea, basée à Séoul et à Tokyo. M <sup>me</sup> Lee est titulaire d'un baccalauréat en commerce de l'Université de Toronto. Elle est comptable professionnelle agréée et comptable agréée. Elle est active dans la communauté, parrainant des réseaux de femmes et des forums Asie-Pacifique. Elle est administratrice de Colliers International Group et de Investissements PSP.
M. F. Leroux C.M., O.Q., FCPA, FCA	M <sup>me</sup> Leroux est administratrice de BCE depuis avril 2016. Compagnon de l'Ordre du Temple de la renommée de l'entreprise canadienne et du Temple de la renommée du secteur des valeurs mobilières, M <sup>me</sup> Leroux est administratrice de sociétés. Elle siège à titre d'administratrice indépendante aux conseils d'administration de multinationales, comme Michelin, et d'Alimentation Couche-Tard Inc. (ATD) et de Lallemand Inc. (société privée). Elle est aussi conseillère principale (non exécutive) de Fiera Capital, à ce titre, elle apporte à ces conseils son expérience diversifiée, entre autres comme associée d'EY et présidente du conseil et chef de la direction du Mouvement Desjardins de 2008 à 2016. En mai 2020, M <sup>me</sup> Leroux a été nommée à la tête du Conseil sur la stratégie industrielle par le ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie du Canada. De 2016 à 2020, elle a été présidente du conseil d'investissement Québec et, de 2016 à 2022, a été membre indépendante du conseil d'administration de S&P Global. Elle agit aussi comme vice-présidente du conseil de l'Orchestre symphonique de Montréal et comme présidente du Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec. De plus, M <sup>me</sup> Leroux est membre de l'Ordre du Canada, officière de l'Ordre national du Québec, chevalière de la Légion d'honneur (France) et récipiendaire du Prix Woodrow-Wilson (États-Unis). Elle a reçu le titre de Fellow de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec et de l'Institut des administrateurs de sociétés. Elle est également docteure honoris causa de dix universités canadiennes en reconnaissance de sa contribution au secteur des affaires et à la collectivité.

(1) Bien que son nom ne figure pas dans ce tableau, l'administrateur Ian Greenberg a été membre du comité d'audit jusqu'à son décès le 10 janvier 2022. Aucune réunion du conseil ou des comités de BCE n'a eu lieu en 2022 avant cette date.

J. Tory C.M.	M <sup>me</sup> Tory est administratrice de BCE depuis avril 2021. Elle est administratrice de sociétés et a été, jusqu'à sa retraite en décembre 2019, chef de l'administration de RBC (banque à charte) où elle était responsable de la marque, de la commercialisation, de la citoyenneté d'entreprise et des communications, de l'approvisionnement et des services immobiliers à l'échelle mondiale. Auparavant, elle a été chef de groupe, Services bancaires aux particuliers et aux entreprises, dirigeant les entreprises et les activités de la clientèle de détail et commerciale de RBC au Canada et dans les Antilles de 2014 à 2017. Tout au long de sa carrière de 42 ans, M <sup>me</sup> Tory a occupé plusieurs postes de haute direction clés dans le secteur de la distribution au détail et de l'exploitation, notamment la supervision de la transformation numérique et des coûts de l'entreprise. Leader communautaire et collectrice de fonds reconnue, elle est membre du conseil de la Fondation de l'hôpital Sunnybrook et a récemment terminé un mandat de cinq ans à titre de présidente du conseil du festival international du film de Toronto. Défenseuse de la diversité, M <sup>me</sup> Tory a reçu de nombreux prix en reconnaissance de son travail pour l'avancement de la cause des femmes et des communautés PANDC et LGBTQ+.
C. Wright	M. Wright est administrateur de BCE depuis avril 2021. M. Wright est président de Wittington Investments, Limited (principale société de portefeuille du groupe de sociétés Weston, qui comprend George Weston, Loblaw et Propriétés de Choix). M. Wright s'est joint à Wittington en 2021, après une carrière de 20 ans au sein de Torys LLP (cabinet d'avocats), où il était un avocat de droit des sociétés de premier plan. Il était président du secteur de droit des sociétés du cabinet et ancien co-chef de la pratique en matière de fusions et acquisitions du cabinet. En tant qu'avocat, sa pratique était concentrée sur les opérations de fusion et d'acquisition, tant publiques que privées, et sur d'autres situations critiques. Il a joué un rôle de premier plan au sein de certaines des plus grandes sociétés ouvertes et fermées du Canada à l'égard de leurs questions stratégiques les plus importantes. M. Wright possède une vaste expérience dans des domaines complexes liés aux opérations, aux valeurs mobilières, aux entreprises sous contrôle familial, aux capitaux privés, à la réglementation, à la gouvernance, à l'activisme et à la conformité. Il a conseillé les conseils d'administration et les comités du conseil sur des questions de gouvernance, de gestion de crise et d'interaction avec les actionnaires et est Fellow de l'American College of Governance Counsel. M. Wright est président du conseil du Ballet national du Canada, administrateur de l'University Health Network et cadre en résidence de la Rotman School of Management. Il détient un baccalauréat ès arts de l'Université McGill ainsi qu'un diplôme de droit et un MBA de l'Université de Toronto.

Aux termes des règles de la NYSE suivies par BCE, si un membre du comité d'audit siège au même moment au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes, le conseil d'administration doit déterminer si ces postes occupés simultanément nuisent à la capacité du membre de bien servir le comité d'audit et divulguer sa décision. Aucun membre du comité d'audit ne siège actuellement simultanément au comité d'audit de plus de trois sociétés ouvertes.

## Politiques et procédures d'approbation préalable

La politique en matière d'indépendance de l'auditeur de BCE est une politique complète qui régit tous les aspects de notre relation avec les auditeurs externes, y compris :

- l'établissement d'un processus visant à déterminer si divers services d'audit et autres services fournis par les auditeurs externes compromettent leur indépendance;
- la détermination des services que les auditeurs externes peuvent ou ne peuvent pas fournir à BCE et à ses filiales;
- l'approbation préalable de tous les services devant être fournis par les auditeurs externes de BCE et de ses filiales;
- l'établissement d'un processus indiquant la marche à suivre lors de l'embauche de membres du personnel, actuels ou anciens, des auditeurs externes pour remplir un rôle de surveillance financière afin de s'assurer que l'indépendance de l'auditeur est maintenue.

En particulier, la politique précise :

- que les auditeurs externes ne peuvent être embauchés pour fournir des services faisant partie de la catégorie des services interdits, notamment les services de tenue des livres comptables, les services de conception et de mise en œuvre de systèmes d'information financière ou les services juridiques;
- que pour tous les services permis, qu'il s'agisse de services d'audit ou de services non liés à l'audit (comme les prospectus, le contrôle diligent et les audits non prévus par la loi), une demande d'approbation doit être présentée au comité d'audit avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;
- que certains services permis sont toutefois approuvés au préalable, annuellement ou trimestriellement, par le comité d'audit et ne requièrent donc que l'approbation du vice-président exécutif et du chef des affaires financières avant que le travail ne soit confié aux auditeurs externes;

- qu'un sommaire de tous les honoraires facturés par les auditeurs externes par type de service sera présenté à chaque réunion ordinaire du comité d'audit. Ce sommaire inclut le détail des honoraires engagés pour les montants approuvés au préalable.

Le texte intégral de la politique en matière d'indépendance de l'auditeur se trouve sous l'onglet Gouvernance du site Web de BCE, à l'adresse [BCE.ca](http://BCE.ca).

## Honoraires des auditeurs externes

Le tableau suivant indique les honoraires que les auditeurs externes de BCE, Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., ont facturés à BCE et à ses filiales pour divers services fournis au cours de chacun des deux derniers exercices.

	2022 (en millions de dollars)	2021 (en millions de dollars)
Honoraires d'audit <sup>(1)</sup>	9,8	8,6
Honoraires liés à l'audit <sup>(2)</sup>	3,3	2,9
Honoraires pour services fiscaux <sup>(3)</sup>	0,3	0,4
Autres honoraires <sup>(4)</sup>	0,1	0,1
Total <sup>(5)</sup>	13,5	12,0

(1) Ces honoraires comprennent les services professionnels fournis par les auditeurs externes pour les audits prévus par la loi des états financiers annuels, l'audit de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière, l'examen des rapports financiers intermédiaires, l'examen des questions portant sur la comptabilité et la présentation de l'information financière, l'examen des documents de placement de titres et les services de traduction.

(2) Ces honoraires ont trait aux audits non prévus par la loi et aux procédures relatives au contrôle diligent, ainsi qu'à d'autres audits et dépôts prévus par la réglementation.

(3) Ces honoraires comprennent les services professionnels relatifs à des services de conformité fiscale, des conseils fiscaux ainsi que de l'aide relativement aux audits fiscaux.

(4) Ces honoraires comprennent tous les autres honoraires relatifs aux services permis qui ne sont pas inclus dans l'une ou l'autre des catégories susmentionnées.

(5) Les montants de 13,5 millions \$ pour 2022 et de 12,0 millions \$ pour 2021 reflètent les honoraires facturés au cours de ces exercices sans tenir compte de l'exercice auquel se rapportent ces services. Le total des honoraires pour les services offerts à chacun de ces exercices s'élevait à 10,5 millions \$ en 2022 et à 9,6 millions \$ en 2021.

# 14 Annexe 2 – Charte du comité d'audit

## I. Mandat

Le comité d'audit a pour mandat d'aider le conseil d'administration à superviser :

- A. l'intégrité des états financiers de la société et de l'information connexe;
- B. la conformité de la société avec les exigences applicables prévues par la loi et la réglementation;
- C. l'indépendance, les compétences et la nomination de l'auditeur des actionnaires;
- D. la performance de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne de la société;
- E. la responsabilité de la direction quant à l'évaluation et à la présentation d'information sur l'efficacité des contrôles internes;
- F. les processus de gestion des risques de la société à l'égard de la présentation de l'information financière.

## II. Obligations et responsabilités

Le comité d'audit accomplit les fonctions habituellement dévolues à un comité d'audit ainsi que toute autre fonction assignée par le conseil d'administration. En particulier, le comité d'audit a les obligations et responsabilités suivantes :

### A. Présentation et contrôle de l'information financière

1. De façon trimestrielle et annuelle, examiner les questions suivantes et en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires :
  - a. les questions importantes concernant les principes comptables et la présentation des états financiers, y compris les changements importants relatifs au choix ou à l'application par la société des principes comptables, des transactions significatives avec des parties liées ainsi que les questions concernant le caractère adéquat des contrôles internes de la société et les mesures d'audit spéciales prises en cas de lacunes importantes en matière de contrôles;
  - b. les analyses préparées par la direction et/ou l'auditeur des actionnaires formulant des questions et des conclusions importantes relativement à la présentation de l'information financière dans le cadre de la préparation des états financiers, y compris l'incidence du choix d'un principe parmi plusieurs Normes internationales d'information financière (IFRS) et/ou de mesures non conformes aux IFRS sur les états financiers lorsqu'un tel choix est appliqué pendant la période de présentation de l'information financière en cours;
  - c. l'incidence des nouvelles mesures réglementaires ou comptables, de même que des arrangements hors bilan, sur les états financiers de la société;
  - d. le type d'information et la présentation de l'information devant être inclus dans les communiqués de presse portant sur les résultats (notamment en cas d'utilisation de renseignements pro forma ou non définis par les IFRS).
2. Se réunir pour examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction et l'auditeur des actionnaires et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration avant leur divulgation publique :

- a. les états financiers consolidés annuels et intermédiaires de la société et le « rapport de gestion » connexe, le rapport annuel intégré, les notices annuelles, les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats fournies aux analystes et aux agences de notation ainsi que l'intégrité de l'information financière de la société;
  - outre sa responsabilité de formuler des recommandations au conseil d'administration, lorsque ses membres le jugent à propos et au mieux des intérêts de la société, le comité d'audit peut approuver pour le compte du conseil d'administration les états financiers consolidés intermédiaires de la société et le « rapport de gestion » connexe ainsi que les communiqués de presse portant sur les résultats et les indications de résultats visant une période intermédiaire, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au conseil d'administration à sa première réunion tenue par la suite;
- b. les questions d'audit soulevées par l'auditeur des actionnaires et les mesures prises par la direction à cet égard, y compris toute limitation de la portée des activités de l'auditeur des actionnaires ou de l'accès à des renseignements demandés, et tout désaccord important avec la direction.

3. Examiner les rapports de l'auditeur des actionnaires sur les questions suivantes et en discuter :
  - a. toutes les principales méthodes et pratiques comptables utilisées par la société;
  - b. tous les choix importants de méthodes comptables lorsque d'autres choix de méthodes sont possibles selon les IFRS et ont fait l'objet de discussions avec la direction, y compris les répercussions de ces divers autres modes de traitement ainsi que le mode préconisé par l'auditeur des actionnaires;
  - c. les autres communications écrites importantes entre l'auditeur des actionnaires et la direction, y compris une discussion avec l'auditeur des actionnaires sur ces communications.

### B. Supervision de l'auditeur des actionnaires

1. Être directement responsable de la nomination, de l'établissement de la rémunération, du renouvellement du mandat et de la supervision des travaux de l'auditeur des actionnaires, qui relèvera directement du comité d'audit, et de tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou des services d'attestation à l'intention de la société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu, et passer en revue les questions relatives à la nomination de l'auditeur des actionnaires, aux modalités de sa mission, à l'examen de sa mission, à sa destitution, à son indépendance et à ses honoraires proposés, et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Approuver au préalable tous les honoraires et les modalités liés aux plans d'audit, d'examen ou d'attestation pour tous les services d'audit, d'examen ou d'attestation devant être fournis par l'auditeur des actionnaires à la société et à toute filiale consolidée et tout autre auditeur chargé de préparer ou de produire un rapport d'audit ou de fournir d'autres services d'audit ou services d'attestation à l'intention de la société ou d'une filiale consolidée de celle-ci, s'il y a lieu.

3. Approuver au préalable toutes les missions de services d'audit et non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires et, à cette fin, établir à son gré des politiques et des procédures relatives à la prestation, par l'auditeur des actionnaires, de tout service non lié à l'audit autorisé pour la société et pour toute filiale consolidée, ce qui doit comprendre l'approbation préalable par le comité d'audit de tous les services d'audit ou d'examen et de tous les services non liés à l'audit autorisés devant être fournis à la société et à toute filiale consolidée par l'auditeur des actionnaires.
  4. Déléguer, s'il est jugé à propos, au chef des affaires financières, le pouvoir d'approuver au préalable les services d'audit ou d'examen ainsi que les services non liés à l'audit autorisés, pourvu que toute approbation de ce genre soit communiquée au comité d'audit à sa première réunion prévue par la suite.
  5. Établir des politiques relatives à l'embauche d'associés, de membres du personnel ainsi que d'anciens associés et membres du personnel de l'auditeur des actionnaires.
  6. Au moins une fois par année, examiner et évaluer les questions suivantes et présenter des rapports à cet égard au conseil d'administration :
    - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires, y compris déterminer si l'exécution de services non liés à l'audit autorisés par celui-ci ne compromet pas son indépendance;
    - b. l'obtention d'une déclaration écrite de la part de l'auditeur des actionnaires : i) décrivant toutes les relations entre celui-ci et la société, ii) assurant que la rotation de l'associé responsable de mission est effectuée conformément à la loi et iii) décrivant toute autre relation qui peut compromettre l'indépendance de l'auditeur des actionnaires;
    - c. la qualité de l'équipe de mission, y compris l'évaluation de l'associé responsable de mission, en tenant compte de l'avis de la direction et de l'auditeur interne;
    - d. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur externe.
  7. Au moins une fois par année, obtenir et examiner un rapport préparé par l'auditeur des actionnaires décrivant :
    - a. les procédures de l'auditeur des actionnaires en matière de contrôle interne de la qualité;
    - b. toutes les questions importantes soulevées dans le cadre du dernier contrôle interne de la qualité (ou contrôle par les pairs) du cabinet de l'auditeur des actionnaires ou de toute demande de renseignements ou enquête effectuée par une autorité gouvernementale ou professionnelle, émis au cours de l'année, relativement à une ou à plusieurs missions d'audit indépendantes réalisées par le cabinet de l'auditeur des actionnaires, au Canada et aux États-Unis, limité au Public Company Accounting Oversight Board, ainsi que toutes les mesures prises pour régler les questions de ce genre.
  8. Au moins une fois tous les cinq ans, sauf indication contraire découlant de l'évaluation annuelle, effectuer une évaluation complète de l'auditeur des actionnaires avec une attention particulière sur le cabinet et faire rapport au conseil d'administration sur les questions suivantes :
    - a. l'indépendance, l'objectivité et l'esprit critique de l'auditeur des actionnaires;
    - b. la qualité de l'équipe de mission;
    - c. la qualité des communications et des interactions avec l'auditeur des actionnaires.
  9. Régler tout désaccord entre la direction et l'auditeur des actionnaires concernant la présentation de l'information financière.
  10. Examiner le plan d'audit annuel en collaboration avec l'auditeur des actionnaires.
  11. Rencontrer périodiquement l'auditeur des actionnaires sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur interne.
- C. Supervision de l'audit interne**
1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec le responsable de l'audit interne et présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
    - a. la nomination et le mandat de l'auditeur interne, y compris les responsabilités, le budget et la dotation en personnel de la fonction d'audit interne;
    - b. discuter avec le responsable de l'audit interne au sujet de la portée et de l'exécution des travaux d'audit interne, y compris l'examen du plan d'audit interne annuel, et de l'existence éventuelle de restrictions ou de limitations imposées quant à l'audit interne;
    - c. obtenir des rapports périodiques préparés par le responsable de l'audit interne concernant les conclusions de l'audit interne, y compris celles portant sur les contrôles internes de la société, et les progrès réalisés par la société en vue de corriger toute lacune soulevée dans les conclusions de l'audit.
  2. Rencontrer périodiquement le responsable de l'audit interne sans la présence de membres de la direction et de l'auditeur des actionnaires.
- D. Supervision du système de contrôle interne de la société**
1. Examiner les questions suivantes, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration :
    - a. les systèmes de contrôle interne de la société à l'égard de l'information financière;
    - b. l'existence de toute fraude, qu'elle soit significative ou non, impliquant la direction ou d'autres membres du personnel qui jouent un rôle important dans le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société;
    - c. la conformité de la société à ses politiques et pratiques en matière d'éthique commerciale et de code de déontologie;
    - d. le respect par les membres du conseil d'administration, les dirigeants et les autres membres de la direction, de la politique de communication de l'information de la société;
    - e. les relations du comité d'audit avec les autres comités du conseil d'administration, la direction et les comités d'audit des filiales consolidées de la société.
  2. Examiner le processus relatif aux attestations devant être incluses dans les documents publics d'information de la société et en discuter avec le chef de la direction et le chef des affaires financières de la société.

3. Examiner les contrôles et les procédures en matière de communication de l'information de la société, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations au conseil d'administration à cet égard.
4. Établir des procédures concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes adressées à la société au sujet de la comptabilité, des contrôles comptables internes ou de l'audit ainsi que des procédures permettant aux membres du personnel de communiquer confidentiellement, sous le couvert de l'anonymat, leurs préoccupations touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit.
5. Rencontrer périodiquement la direction sans la présence de l'auditeur des actionnaires et de l'auditeur interne.

#### **E. Supervision de la gestion des risques liés à la présentation de l'information financière de la société**

1. Examiner les processus de la société aux fins de l'identification, de l'évaluation, de l'atténuation, de la correction et, si nécessaire, de la déclaration des principaux risques liés à la présentation de l'information financière, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.

#### **F. Indépendance journalistique**

1. Considérer et approuver, sur recommandation du chef de la direction, la nomination et la cessation d'emploi du vice-président responsable de CTV News et du vice-président responsable de l'émission d'information sur Noovo.
2. Au moins une fois par année, obtenir et examiner les rapports portant sur la conformité à la Politique sur l'indépendance journalistique de la société préparés respectivement par le vice-président responsable de CTV News et le vice-président responsable de l'émission d'information sur Noovo.

#### **G. Conformité aux exigences prévues par la loi**

1. Examiner le caractère adéquat du processus adopté par la société en vue de se conformer aux lois et aux règlements, en discuter avec la direction, l'auditeur des actionnaires et l'auditeur interne, en surveiller l'application, présenter des rapports et, s'il y a lieu, formuler des recommandations à cet égard au conseil d'administration.
2. Recevoir périodiquement des rapports préparés par le chef du service juridique de la société concernant les litiges importants potentiels ou en cours de la société.

#### **III. Évaluation du comité d'audit et présentation de rapports au conseil d'administration**

- A. Annuellement, le comité d'audit évalue et examine sa performance en collaboration avec le comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration.
- B. Annuellement, le comité d'audit examine le caractère adéquat de son mandat et en discute avec le comité de gouvernance d'entreprise du conseil d'administration.
- C. Le comité d'audit rend périodiquement compte de ses activités au conseil d'administration.

#### **IV. Conseillers externes**

Le comité d'audit a le pouvoir d'engager des conseillers juridiques externes et d'autres conseillers externes lorsqu'il le juge à propos afin de lui prêter assistance dans l'exercice de ses fonctions. La société fournit les fonds nécessaires à l'obtention des services de ces conseillers, comme il est déterminé par le comité d'audit.

#### **V. Membres du comité**

Le comité d'audit se compose du nombre de membres du conseil d'administration, en aucun cas inférieur à trois, que le conseil d'administration peut fixer de temps à autre par résolution. Les membres du comité d'audit sont tenus de respecter les exigences relatives à leur indépendance et à leur expérience ainsi que les autres exigences relatives à leurs fonctions au sein du comité d'audit comme il est déterminé par le conseil d'administration conformément aux lois, règles et règlements applicables.

#### **VI. Président du comité d'audit**

Le président du comité d'audit est nommé par le conseil d'administration. Il dirige le comité d'audit quant à tous les aspects du travail de celui-ci et il est chargé de gérer efficacement les affaires de ce comité et de s'assurer qu'il est adéquatement organisé et fonctionne efficacement. Plus spécifiquement, le président du comité d'audit :

- A. dirige le comité d'audit de façon qu'il s'acquitte de ses fonctions et de ses responsabilités efficacement, comme il est décrit ailleurs dans le présent mandat et de toute autre façon appropriée;
- B. s'assure, de concert avec le président du conseil et le chef de la direction, que la direction et les membres du comité d'audit entretiennent des rapports utiles;
- C. préside les réunions du comité d'audit;
- D. établit, de concert avec le chef de la direction, le Secrétariat corporatif et le président du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité d'audit;
- E. examine, de concert avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le plan de travail annuel et l'ordre du jour des réunions afin de s'assurer que toutes les questions requises sont portées à l'attention du comité d'audit afin que celui-ci soit en mesure de s'acquitter efficacement de ses obligations et de ses responsabilités;
- F. s'assure, de concert avec le président du conseil, que toutes les questions nécessitant l'approbation du comité d'audit sont soumises au comité de façon appropriée;
- G. s'assure d'une bonne communication des renseignements au comité d'audit et examine, avec le chef de la direction, le chef des affaires financières, le Secrétariat corporatif et, au besoin, d'autres dirigeants, le bien-fondé des documents soumis à l'appui des propositions de la direction, et les dates de leur présentation;
- H. donne au conseil d'administration un compte rendu des questions examinées par le comité d'audit et des décisions prises ou des recommandations formulées par celui-ci à la réunion du conseil d'administration suivant toute réunion du comité d'audit;
- I. exécute les tâches particulières ou s'acquitte des fonctions que lui confie le conseil d'administration.



## **VII. Durée du mandat**

Les membres du comité d'audit sont nommés ou remplacés par résolution du conseil d'administration afin d'exercer leur mandat à compter de leur nomination jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires ou jusqu'à ce que leurs successeurs soient ainsi nommés.

## **VIII. Procédure relative aux réunions**

Le comité d'audit établit sa propre procédure aux fins de la tenue et de la convocation des réunions. Le comité d'audit se réunit à huis clos séparément sans la présence de membres de la direction, de l'auditeur interne et de l'auditeur des actionnaires à chacune de ses réunions régulièrement prévues.

## **IX. Quorum et vote**

À moins qu'il n'en soit décidé autrement de temps à autre par résolution du conseil d'administration, deux membres du comité d'audit constituent le quorum aux fins des délibérations sur une question à une réunion. En l'absence du président du comité d'audit à une réunion, la présidence de la réunion est exercée par le membre présent qui est choisi par tous les membres présents. Au cours d'une réunion, toutes les questions sont tranchées à la majorité des voix exprimées par les membres du comité d'audit, sauf lorsque seulement deux membres sont présents, auquel cas toute question est tranchée à l'unanimité.

## **X. Secrétaire**

À moins qu'il n'en soit décidé autrement par résolution du conseil d'administration, le secrétaire ou secrétaire délégué de la société agit à titre de secrétaire du comité d'audit.

## **XI. Vacance**

Toute vacance survenant à quelque moment que ce soit sera pourvue par résolution du conseil d'administration.

## **XII. Registres**

Le comité d'audit tient les registres qu'il juge nécessaires quant à ses délibérations et rend compte régulièrement au besoin de ses activités et de ses recommandations au conseil d'administration.





